

SEA-DOO®



SÉRIE SPARK

GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la sécurité, le véhicule et son entretien

N O N O

⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il contient des informations sécuritaires importantes.

Âge minimum recommandé pour l'opérateur : 16 ans.

Conservez ce guide du conducteur dans l'embarcation en tout temps.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

L'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un bateau de plaisance peuvent vous exposer à des produits chimiques, notamment les gaz d'échappement des moteurs, le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb, dont l'État de Californie sait qu'ils provoquent des cancers et des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Réparez l'embarcation dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre embarcation. Pour en savoir plus, visitez le site : www.p65warnings.ca.gov/marine

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (qui comprend les États membres de l'Union européenne plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), la Communauté des États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées ou filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Il s'agit d'une liste non exhaustive de marques déposées qui sont la propriété de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou ses marques déposées peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions :

| | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|-------------------|
| ACEMC | D.E.S.S. ^{MC} | ECOMC | iBR® |
| iControl ^{MC} | iTC ^{MC} | ROTAX® | SEA-DOO® |
| Sea-Doo LK ^{MC} | SPARK® | T.O.P.S. ^{MC} | VTS ^{MC} |
| XPS® | LinQ® | | |

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Manuel ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2024

AVANT DE PARTIR

Règles de base pour utiliser les motomarines en toute sécurité

Avant de partir :

Règles de base de l'utilisation sécurisée des motomarines

Une mauvaise utilisation de la motomarine peut entraîner des blessures graves voire mortelles.

Le conducteur doit être qualifié

- ☑ Assurez-vous que le conducteur est âgé de 16 ans ou plus et qu'il a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires.



Le conducteur doit absolument éviter les collisions

- ☑ Gardez constamment un œil sur les personnes, les objets et les autres embarcations.
- ☑ Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.
- ☑ Ne relâchez pas l'accélérateur lorsque vous tentez d'éviter un obstacle; comme pour les autres bateaux à moteur, **il faut une accélération pour changer de direction.**

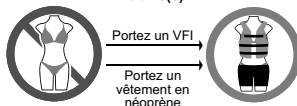


Protégez tous les occupants

- ☑ Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles.

- ☑ Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irrémédiables.

Ne montez pas sur la motomarine si vous n'êtes pas convenablement habillé(e).



- ☑ Tous les occupants doivent porter un VFI (vêtement de flottaison individuel) homologué.
- ☑ Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés d'une motomarine à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale. Évitez de conduire de façon agressive, de virer brusquement ou d'accélérer de façon inattendue.



- ☑ Ne mettez pas les gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de la motomarine.
- ☑ Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

N'autorisez pas les comportements dangereux :

- ☑ Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic.
- ☑ Ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Langues disponibles

| | |
|------------|---|
| Deutsch | Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com |
| English | This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com |
| Español | Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com |
| Français | Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguides.brp.com |
| Italiano | Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: www.operatorsguides.brp.com |
| 中文 | 本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。 |
| 日本語 | このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com |
| Nederlands | Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com |
| Norsk | Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com |
| Português | Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com |
| Русский | Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу www.operatorsguides.brp.com |
| Suomi | Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com |
| Svenska | Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com |

Modèles couverts

SPARK 60 pour 2
 SPARK Convenience 90 pour 2
 SPARK 90 pour 3
 SPARK Convenience 90 pour 3

SPARK TRIXX 90 pour 1
 SPARK TRIXX 90 pour 3

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------|---|
| AVANT DE PARTIR..... | 1 |
|----------------------|---|

INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS | 10 |
| Avant de partir | 10 |
| Messages sur la sécurité | 10 |
| À propos de ce Guide du conducteur | 10 |
| SOYEZ UN CONDUCTEUR RESPONSABLE | 11 |

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

| | |
|---|-----------|
| AVANT DE PARTIR..... | 14 |
| Âge minimum et compétences requises | 14 |
| Drogue et alcool | 14 |
| Cours de sécurité nautique | 14 |
| Règlements sur la navigation de plaisance applicables | 14 |
| Vêtements de protection | 14 |
| Casques : Le pour et le contre | 15 |
| Équipement requis | 16 |
| FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE EMBARCATION | 17 |
| Poussée de la turbine | 17 |
| Guidon | 17 |
| Cordon d'attache (longe de sécurité) | 17 |
| Freinage | 18 |
| Clé d'apprentissage (disponible comme accessoire) | 18 |
| Chargement et rangement | 18 |
| Accessoires et modifications | 19 |
| ROULER EN SÉCURITÉ | 21 |
| Conduire avec un ou des passagers | 21 |
| Évitement des collisions | 21 |
| Comportements de conduite | 22 |
| Excès de vitesse | 22 |
| Remonter à bord | 22 |
| Pièces mobiles | 23 |
| Connaître les eaux | 23 |
| Règles de navigation | 24 |
| Utilisation nocturne | 24 |
| Empoisonnement au monoxyde de carbone (CO) | 24 |
| Évitement des d'incendies d'essence et des autres dangers | 25 |
| Brûlures causées par des pièces chaudes | 25 |
| Sports nautiques (remorquage avec l'embarcation) | 25 |
| EXERCICES PRATIQUES | 29 |
| Choix d'une aire d'exercice | 29 |
| Exercices pratiques | 29 |
| RAVITAILLEMENT | 31 |
| Méthode de remplissage | 31 |

| | |
|---|-----------|
| Spécifications d'essence | 31 |
| Essence recommandée | 32 |
| TRANSPORT DE L'EMBARCATION | 33 |
| ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT | 35 |
| Étiquettes de sécurité de l'embarcation | 35 |
| Conformité canadienne – Étiquette d'information | 50 |
| Étiquette mobile | 51 |
| INSPECTION AVANT RANDONNÉE | 53 |
| Avant de mettre l'embarcation à l'eau | 53 |
| Une fois l'embarcation à l'eau | 59 |
| Que faire après avoir quitté l'eau | 60 |
| MAINTENANCE ANNUELLE DE LA SÉCURITÉ | 62 |

RENSEIGNEMENTS SUR LA MOTOMARINE

| | |
|--|-----------|
| COMMANDES | 64 |
| Guidon | 65 |
| Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur | 66 |
| Interrupteur de coupure du moteur | 67 |
| Contrôleur gauche | 68 |
| Manette d'accélérateur | 69 |
| Levier iBR (freinage et marche arrière intelligents) | 69 |
| AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 4.5 PO | 71 |
| Description de l'indicateur multifonction | 71 |
| Témoins et avertisseurs lumineux | 75 |
| Paramètres | 77 |
| ÉQUIPEMENT | 79 |
| Boîte à gants | 79 |
| Compartiment de rangement pour matériel de sécurité | 80 |
| Bac de rangement | 80 |
| Siège | 81 |
| Poignées de maintien du passager (si équipé) | 81 |
| Marche d'embarquement (ensemble Commodité) | 81 |
| Plateforme d'embarquement | 83 |
| Œillets avant et arrière | 83 |
| Bouchon de vidange de la cale | 83 |
| Stabilisateurs | 84 |
| Repose-pieds arrière (modèles Trixx) | 84 |
| Réglage de la hauteur du guidon (modèles Trixx) | 84 |
| Système audio (si installé) | 85 |
| Couvercle du correcteur d'assiette (si équipé) | 89 |
| PÉRIODE DE RODAGE | 91 |
| Fonctionnement pendant la période de rodage | 91 |
| CONSIGNES D'UTILISATION | 92 |
| Embarquement | 92 |
| Démarrage du moteur | 96 |
| Comment arrêter le moteur | 97 |
| Direction de l'embarcation | 97 |
| Comment passer au point mort (modèles avec iBR) | 98 |
| Comment passer en marche avant | 98 |

| | |
|---|------------|
| Comment passer en marche arrière | 99 |
| Activation et utilisation du frein | 100 |
| Système correcteur d'assiette (VTS) | 101 |
| Recommandations générales | 103 |
| MODES DE FONCTIONNEMENT | 106 |
| Mode de conduite par défaut | 108 |
| Mode Sport | 108 |
| Mode Trixx (modèles Trixx uniquement) | 109 |
| Mode ECO (mode d'économie de carburant) | 110 |
| OPÉRATIONS SPÉCIALES | 111 |
| Nettoyage de l'admission d'eau de la turbine et de l'hélice | 111 |
| Chavirement de la motomarine | 113 |
| Motomarine submergée | 114 |
| Moteur noyé d'eau | 114 |
| Remorquage de l'embarcation sur l'eau | 114 |

ENTRETIEN

| | |
|---|------------|
| CALENDRIER D'ENTRETIEN | 118 |
| Réglementation de l'EPA – embarcation canadiennes et américaines (É.-U.) | 118 |
| Calendrier d'entretien | 119 |
| PROCÉDURES D'ENTRETIEN | 125 |
| Huile à moteur | 125 |
| Liquide de refroidissement | 127 |
| Alignement de la direction | 129 |
| Carrosserie centrale | 130 |
| Bobines d'allumage | 134 |
| Bougies | 134 |
| Système d'échappement | 135 |
| Échangeur de chaleur et grille d'admission d'eau | 137 |
| Anode sacrificielle | 137 |
| Fusibles | 138 |
| ENTRETIEN DE L'EMBARCATION | 140 |
| Soins d'après-utilisation | 140 |
| Nettoyage des sièges | 140 |
| Carrosserie et coque | 140 |
| ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE | 142 |
| Rangement | 142 |
| Préparation présaisonnière | 146 |
| DOSSIERS DE MAINTENANCE | 148 |

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

| | |
|--|------------|
| IDENTIFICATION DE L'EMBARCATION | 158 |
| Numéro d'identification de la coque | 158 |
| Numéro d'identification du moteur | 158 |
| Numéro d'identification du fabricant du moteur | 158 |
| CONFORMITÉ | 159 |
| Étiquette mobile du contrôle d'émissions – 3 étoiles | 159 |

| | |
|--|------------|
| Étiquette du contrôle d'émissions 3 étoiles | 160 |
| Étiquette de conformité de l'EPA | 161 |
| Association pour la Plaisance Eco-Responsable | 162 |
| REP France - Signalétique TRIMAN | 162 |
| CLÉ RF D.E.S.S. | 163 |
| SYSTÈME AUDIO BRP | 165 |
| États-Unis et Canada : | 165 |
| | 165 |
| Mexique : | 165 |
| Brésil : | 166 |
| Japon | 166 |
| Europe : | 166 |
| RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR | 170 |
| Responsabilité du fabricant | 170 |
| Responsabilité du concessionnaire | 170 |
| Responsabilité du propriétaire | 170 |
| Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)..... | 170 |
| Système de contrôle des émissions par évaporation | 171 |
| DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE | 172 |
| Déclaration de conformité UE | 172 |
| DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI | 173 |
| Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni | 173 |
| DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE | 174 |

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

| | |
|---------------------------|------------|
| MOTEUR | 176 |
| MOTEUR ROTAX 900 ACE..... | 176 |
| VÉHICULE | 178 |
| Série Spark | 178 |

DÉPANNAGE

| | |
|--|------------|
| DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES | 184 |
| SYSTÈME DE CONTRÔLE | 191 |
| Codes d'erreur..... | 191 |
| Description des témoins lumineux (écran numérique 4,5 po)..... | 192 |
| Codes de l'avertisseur sonore..... | 194 |

GARANTIE

| | |
|---|------------|
| GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET AU CANADA : MOTOMARINE SEA-DOO 2025 | 198 |
| 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE | 198 |
| 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ..... | 198 |
| 3) EXCLUSIONS – hors garantie | 198 |
| 4) PÉRIODE DE LA GARANTIE | 199 |

| | |
|--|------------|
| 5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE | 200 |
| 6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE .. | 200 |
| 7) OBLIGATIONS DE BRP | 201 |
| 8) TRANSFERT | 201 |
| 9) ASSISTANCE CLIENT | 201 |
| GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) | 202 |
| Période de garantie liée aux émissions | 202 |
| Composants couverts | 203 |
| Limitation de l'applicabilité de la garantie | 204 |
| DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE | 205 |
| Vos obligations et droits de garantie | 205 |
| Protection de la garantie du fabricant | 205 |
| Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie | 205 |
| DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE LA MOTOMARINE SEA-DOO® DE L'ANNÉE MODÈLE 2025 POUR LES ÉTATS DE CALIFORNIE ET DE NEW YORK | 207 |
| Vos obligations et droits de garantie | 207 |
| Système de classification par étoiles | 209 |
| GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025 | 211 |
| 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE | 211 |
| 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ | 211 |
| 3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE | 212 |
| 4) PÉRIODE DE LA GARANTIE | 212 |
| 5) POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT | 213 |
| 6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE | 213 |
| 7) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE .. | 214 |
| 8) OBLIGATIONS DE BRP | 214 |
| 9) TRANSFERT | 215 |
| 10) ASSISTANCE CLIENT | 215 |
| GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025 | 216 |
| 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE | 216 |
| 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ | 216 |
| 3) EXCLUSIONS – hors garantie | 217 |
| 4) PÉRIODE DE LA GARANTIE | 217 |
| 5) POUR LES PRODUITS VENDUS EN FRANCE UNIQUEMENT | 218 |
| 6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE | 218 |
| 7) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE .. | 219 |
| 8) OBLIGATIONS DE BRP | 219 |
| 9) TRANSFERT | 220 |
| 10) ASSISTANCE CLIENT | 220 |

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 222
NOUS CONTACTER 224
 Asie-Pacifique 224
 Europe, Moyen-Orient et Afrique 224
 Amérique latine 224
 Amérique du Nord 224
CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE 225

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AVANT-PROPOS

Nous vous félicitons de l'achat d'une toute nouvelle motomarine Sea-Doo® (ci-après dénommée « embarcation »). Elle bénéficie de la garantie BRP et du réseau de concessionnaires autorisés Sea-Doo pour fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre embarcation et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre Produit, veuillez communiquer avec votre Concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *liste de vérification de prélivraison* pour s'assurer que la préparation de votre embarcation vous satisfaisait pleinement.

Avant de partir

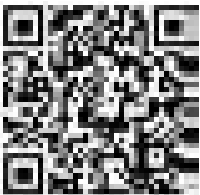
Pour votre sécurité en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre motomarine:

- Informations de sécurité
- Informations sur la motomarine.

Vous devez lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité apposées sur votre motomarine et visionnez attentivement la *Vidéo de sécurité* sur le site :

<https://www.sea-doo.com/safety>

Ou utilisez le code QR suivant :



Messages sur la sécurité

Ce guide du conducteur utilise les symboles et les mots suivants pour souligner des informations particulières :

Ce symbole d'avertissement de sécurité ⚠ signale un risque de blessure.

⚠ DANGER

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

⚠ ATTENTION

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

AVIS

Avertit d'un risque d'endommager gravement des pièces de l'embarcation ou la propriété d'autrui si l'instruction n'est pas suivie.

À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire, le pilote ou un passager d'une embarcation se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres.

Conservez ce Guide du conducteur dans l'embarcation afin de pouvoir vous y référer pour le fonctionnement, l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes. Ce guide de

l'utilisateur doit être constamment disponible sur l'embarcation.

Ce guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide, il suffit d'aller sur le site :

www.operatorsguides.brp.com

Les informations figurant dans ce document étaient correctes au moment de la publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, certaines différences sont possibles entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

SOYEZ UN CONDUCTEUR RESPONSABLE

Chez BRP, nous croyons qu'il est possible pour tous les membres des communautés des sports mécaniques et nautiques de s'unir et de repenser la façon dont nous abordons la sécurité, l'éthique de la conduite et l'environnement. Nous pensons que lorsque nous donnons à tous les moyens de rouler de manière responsable, de veiller les uns sur les autres et de protéger nos pistes et nos zones d'activité, nous inspirons notre industrie à accueillir les nouveaux venus, à développer une communauté plus solidaire et à créer des expériences positives.

Que vous préférerez les sentiers, les routes, l'eau ou la neige, BRP

s'engage à soutenir des changements positifs. C'est pourquoi notre programme Responsable Rider est un élément clé de notre initiative pour la Responsabilité sociale de l'entreprise par le biais de l'action, de l'éducation et de l'autonomisation de la communauté.

Pour en savoir plus sur le programme Conducteur responsable, ses conseils et ses astuces sur la sécurité, l'éthique de conduite et l'environnement visitez **sea-doo.com/responsible-rider**



Cette page est intentionnellement
vide

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

AVANT DE PARTIR

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des précautions et des instructions de sécurité de la présente section peut causer des blessures graves, voire mortelles. Qui-conque utilise cette embarcation doit d'abord lire ce guide et veiller à bien le comprendre avant de se servir de l'embarcation.

Âge minimum et compétences requises

Le conducteur doit être qualifié. Assurez-vous que le conducteur est âgé d'au moins 16 ans et a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires. Les lois prévoyant l'âge minimum des conducteurs et les permis peuvent varier selon la région. Renseignez-vous auprès des autorités appropriées pour obtenir toutes les informations utiles sur l'utilisation légale de l'embarcation à l'endroit où vous avez l'intention de l'utiliser.

Nous déconseillons d'utiliser cette embarcation si vous souffrez d'une déficience qui nuit à votre vision, à votre temps de réaction, à votre jugement ou à l'utilisation des commandes.

N'oubliez pas que le soleil, le vent, la fatigue ou la maladie peuvent altérer votre jugement et votre temps de réaction.

Un passager n'est bien assis que si ses deux pieds sont placés bien à plat contre les repose-pieds.

Drogue et alcool

Ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Pour conduire une embarcation, le conducteur et le passager doivent être sobres et attentifs. La consommation de drogue ou d'alcool, ou des deux, augmente le temps de réaction, altère le jugement et la vue, et compromet la capacité à conduire l'embarcation de façon sécuritaire.

Cours de sécurité nautique

Dans plusieurs pays, on recommande ou on exige de suivre un cours de sécurité nautique. Vérifier auprès des autorités locales.

Règlements sur la navigation de plaisance applicables

Vérifiez les règlements sur la navigation de plaisance applicables à la voie navigable où vous avez l'intention d'utiliser votre embarcation. Prenez connaissance des règlements de la région en matière de navigation.

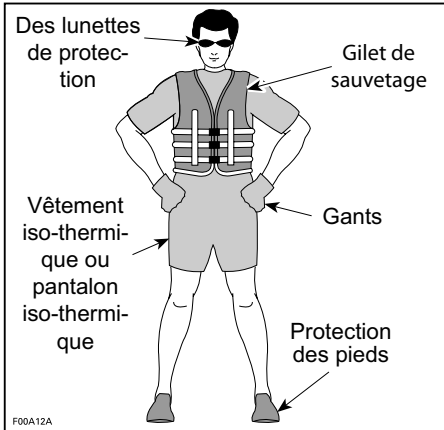
Vêtements de protection

Tous les occupants DOIVENT :

1. Porter un **vêtement de flottaison individuel (VFI)** homologué et conforme à la réglementation de votre pays. La taille du VFI doit être adaptée à la personne.
2. **Portez un short en néoprène** (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et

irréremédiables. Un maillot de bain normal ne protège pas adéquatement contre l'infiltration d'eau sous pression dans les cavités inférieures du corps des hommes et des femmes.

Des chaussures, des gants et des lunettes de protection peuvent également être portés. Sous l'effet du vent, des éclaboussures, des insectes et de la vitesse, les yeux peuvent larmoyer et la vue se brouiller.



Si vous prévoyez faire de la motomarine par temps froid ou en eau froide, pensez à ajouter des vêtements chauds appropriés, comme une combinaison humide ou sèche complète. Non seulement cela rendra votre expérience plus confortable, mais cela pourrait également vous protéger de l'hypothermie, ou la retarder, si vous tombez dans l'eau froide. Soyez prêts à faire face à des conditions changeantes.

Casques : Le pour et le contre

Vous devez, par conséquent, décider de porter ou non un casque selon la situation qui vous concerne. Si vous décidez de porter un casque, choisissez un casque approuvé conforme aux normes DOT ou Snell et, si possible, qui soit conçu pour les sports nautiques motorisés.

Les casques ont pour but d'offrir une certaine protection en cas de coups à la tête. Dans la plupart des sports motorisés, les avantages du port d'un casque excèdent de beaucoup les inconvénients. Cependant, dans le cas des sports motorisés pratiqués dans l'eau comme la motomarine, ce n'est pas nécessairement le cas en raison des risques particuliers associés à l'eau.

Avantages

Le casque aide à réduire les risques de blessure lorsque la tête frappe une surface dure, par exemple une autre embarcation, lors d'une collision. De même, un casque muni d'une mentonnière peut aider à prévenir les blessures au visage, à la mâchoire et aux dents.

Risques

Par contre, lorsqu'on tombe de la motomarine, les casques ont tendance à prendre l'eau de la même manière qu'un seau. Ceci cause d'extrêmes tensions au niveau du cou et de la colonne vertébrale. Cela peut entraîner un étouffement, de graves ou permanentes blessures au cou et à la colonne vertébrale ou même la mort. Les casques peuvent également nuire à la vision périphérique et à l'audition, ou accroître la fatigue, ce qui pourrait accroître les risques de collision.

Équipement requis

En tant que propriétaire de la motomarine, vous devez vous assurer que tout l'équipement de sécurité requis est à bord. Consultez la réglementation locale relative à l'équipement requis.

Cela pourrait comprendre :

- Extincteur. L'entretien, la réparation et le remplissage doivent être effectués conformément aux instructions du fabricant.
- Lampe de poche étanche ou des fusées éclairantes approuvées
- Dispositif produisant un son (klaxon, sifflet, cloche, etc.)
- Signal de détresse visuel
- Téléphone dans un compartiment étanche conçu à cette fin
- Carte locale à jour
- Trousse de premiers soins
- Cordage.

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE EMBARCATIION

La performance de votre embarcation peut surpasser celle des autres embarcations que vous avez pu conduire auparavant. Ne croyez pas que toutes les embarcations puissent se piloter de la même façon.

Familiarisez-vous complètement avec les commandes et la conduite de votre embarcation avant d'entreprendre une première randonnée ou d'y faire monter des passagers. Si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire, entraînez-vous à conduire seul dans un endroit approprié, sans circulation, pour vous habituer aux sensations et aux réactions de chaque commande. Familiarisez-vous totalement avec chaque commande avant de naviguer au-delà du régime de ralenti.

Poussée de la turbine

Votre embarcation est dotée d'un système à propulsion par turbine. L'eau est aspirée sous l'embarcation à partir de la grille d'admission. Elle est ensuite accélérée par le venturi pour produire la poussée ou propulsion. Cette eau accélérée ressort à l'arrière de l'embarcation.

Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irrémédiables. Un maillot de bain normal ne protège pas adéquatement contre l'infiltration d'eau sous pression dans les cavités inférieures du corps des hommes et des femmes.

La turbine peut soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés.

Ne démarrez pas le moteur et n'utilisez pas l'embarcation si quelqu'un se trouve dans l'eau ou se trouve près de l'arrière de l'embarcation.

Guidon

Votre embarcation est dotée d'un embout orientable à l'arrière du bateau, qui est contrôlé par le guidon afin de diriger le jet d'eau de gauche à droite. Pour faire tourner l'embarcation, la direction et l'accélérateur sont tous deux nécessaires.

Gardez la main sur la manette d'accélérateur lorsque vous essayez de vous éloigner d'un objet flottant, d'une autre embarcation, parce que vous avez besoin de cette manette pour vous diriger.

Si le moteur est éteint, la direction ne répond plus.

Cordon d'attache (longe de sécurité)

Gardez le cordon d'attache fixé au poignet (au moyen d'une dragonne) ou au VFI du conducteur en tout temps, et tenez-le loin du guidon pour que le moteur s'arrête si le conducteur tombe par-dessus bord.

Si le conducteur tombe de l'embarcation et que le cordon d'attache n'est pas fixé comme recommandé, le moteur ne s'arrêtera pas et l'embarcation continuera de fonctionner sans conducteur. Le conducteur pourrait ne pas être en mesure de revenir à la nage.

Après la randonnée, enlevez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin d'éviter que des enfants ou toute autre personne l'utilisent sans autorisation et pour empêcher un démarrage dans un endroit clos (p. ex. un garage).

Afin de prévenir tout démarrage accidentel, débranchez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsque des nageurs embarquent ou se trouvent tout près, ou lorsque vous enlevez des algues ou des débris de la grille d'admission.

Freinage

La plupart des embarcations n'ont pas de moyen de freiner.

Sur certains modèles, des avancées technologiques nous permettent maintenant d'offrir un système de freinage appelé iBR (freinage et marche arrière intelligents). Exercez-vous à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, pour apprendre à connaître les manœuvres de freinage et la distance d'arrêt de votre embarcation dans diverses conditions.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent, du nombre de passagers et des conditions de navigation. La puissance de freinage commandée par le conducteur avec le levier iBR affecte également la distance d'arrêt.

Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération.

Lorsque vous circulez sur une embarcation munie d'un système iBR, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent pas s'arrêter aussi rapidement que vous. N'oubliez pas d'informer le pilote d'une embarcation qui a l'intention de vous suivre en convoi que votre embarcation a une capacité de freinage supérieure et qu'il est nécessaire de maintenir une plus grande distance entre les embarcations.

Le système de freinage iBR ne peut pas empêcher votre embarcation de dériver sous l'effet du courant ou du vent. Cette caractéristique n'a aucun effet de freinage sur un mouvement vers l'arrière. De plus, le moteur doit être en marche pour qu'on puisse utiliser le frein.

Clé d'apprentissage (disponible comme accessoire)

La Learning Key Sea-Doo LK^{MC} limite la vitesse de l'embarcation. Il pourrait s'agir d'une option pour les nouveaux utilisateurs et les conducteurs moins expérimentés qui leur permettrait d'apprendre à conduire l'embarcation.

Communiquez avec votre concessionnaire Sea-Doo autorisé par BRP pour savoir si cet accessoire est offert pour votre modèle.

Chargement et rangement

Ne rangez aucun objet à des endroits qui ne sont pas conçus pour cela.

Ne transportez pas des objets sur la plateforme arrière sauf s'ils sont bien attachés avec un accessoire certifié LinQ^{MC} de BRP. Des accessoires compatibles

qui ne sont pas certifiés par BRP ne peuvent pas être considérés comme propres à cet effet.

Lorsque vous transportez des charges sur la plateforme arrière ou sur les accessoires de chargement, réduisez votre vitesse et adaptez votre comportement de conduite pour réduire le risque d'éjection hors de l'embarcation, ou de contact avec le chargement pouvant entraîner des blessures :

Ne dépassez pas la capacité de charge ou le nombre de passagers prévu pour cette embarcation. La surcharge peut nuire à la maniabilité, à la stabilité et au rendement de l'embarcation. Si la mer est démontée, cela compromet aussi la manœuvrabilité.

Ne transportez jamais des objets sur la plateforme arrière lorsque vous faites des sports nautiques. La cargaison peut interférer avec la corde et se détacher, devenant ainsi un obstacle pour la personne remorquée.

Reportez-vous à la *Fiche technique* pour la contenance d'huile maximale.

Accessoires et modifications

Toute modification ou ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

- causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident
- provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures
- affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule.

vos véhicules peuvent également devenir illégal à conduire.

À titre d'exemple, l'installation d'un GPS supplémentaire ou d'un support pour téléphone portable peut empêcher les capacités de conduite du véhicule et augmenter le risque de perte de contrôle.

Consultez un concessionnaire BRP agréé pour connaître les accessoires disponibles pour votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, certains accessoires BRP doivent être installés par un concessionnaire BRP. Cependant, si vous décidez d'installer l'accessoire vous-même, lorsque le concessionnaire n'est pas tenu de le faire, il est important de suivre attentivement toutes les instructions et, le cas échéant, de comprendre toutes les informations relatives à l'utilisation du produit ou son entretien.

Si l'accessoire a été installé sur votre véhicule par une autre personne que vous, BRP vous recommande fortement de lire le feuillet d'instructions correspondant, car il peut contenir d'autres informations sur l'utilisation de l'accessoire en toute sécurité ou son entretien.

Les fiches d'instructions sont disponibles sur le site web :

ROULER EN SÉCURITÉ

Conduire avec un ou des passagers

N'acceptez un passager que si le véhicule est équipé d'un siège passager et de poignées de maintien.

Le conducteur a la responsabilité d'informer et de protéger le ou les passagers qu'il invite à bord de son embarcation.

Aviser les passagers d'utiliser les poignées de maintien de l'embarcation, la courroie de siège ou de tenir la personne assise devant eux par la taille. Un passager n'est bien assis que si ses deux pieds sont placés bien à plat contre les repose-pieds.

Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale. Évitez de conduire de façon agressive, de virer brusquement ou d'accélérer de façon inattendue.

Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles.

Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irrémédiables.

Lorsque l'embarcation franchit une vague, le ou les passagers peuvent se soulever légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.

Lors de freinages ou de décélérations, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération.

La navigation avec un ou des passagers modifie le comportement de l'embarcation et exige plus d'habileté.

Évitement des collisions

Scrutez attentivement et constamment votre environnement pour détecter les personnes, les objets et les autres embarcations.

Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité. Ne relâchez pas la manette d'accélérateur lorsque vous essayez de vous éloigner d'un objet flottant, d'une autre embarcation, parce que vous avez besoin de cette manette pour vous diriger.

Soyez attentif aux conditions pouvant vous rendre moins visible ou vous bloquer la vue.

Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic. Vous pourriez surestimer les capacités de l'embarcation ou votre habileté à conduire, et heurter une embarcation ou une personne.

Lorsque vous circulez sur une embarcation munie d'un système de freinage, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent s'arrêter aussi rapidement.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent et des conditions de navigation. La puissance de freinage commandée par le conducteur avec le levier iBR affecte également la distance d'arrêt.

Bien que la manœuvre privilégiée pour éviter un obstacle consiste à se diriger dans le sens opposé en accélérant, on peut également utiliser l'iBR afin de freiner complètement et de tourner dans l'autre sens pour éviter l'obstacle.

Comportements de conduite

Conduisez selon vos limites et vos habiletés.

Gardez constamment un œil sur les personnes, les objets et les autres embarcations. Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.

Évitez les manœuvres brusques, les virages serrés et les accélérations imprévues qui peuvent éjecter des passagers.

Évitez de naviguer dans les eaux très agitées ou de faire des manœuvres extrêmes comme des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations; les sauts peuvent causer des blessures au dos ou à la colonne vertébrale (paralyse).

Excès de vitesse

Bien que votre embarcation puisse atteindre des vitesses élevées, il est fortement recommandé de ne circuler à haute vitesse que lorsque des conditions idéales sont réunies et dans les zones où cela est permis. La vitesse exige du conducteur de plus grandes habiletés et augmente les risques de blessures graves.

Lorsque vous tournez, manœuvrez dans les sillons ou les vagues, conduisez en eau agitée ou si vous tombez de l'embarcation, particulièrement à haute vitesse, la force exercée sur le corps des personnes à bord de l'embarcation peut causer des blessures telles que des fractures ou des blessures plus graves.

Remonter à bord

Le conducteur et le ou les passagers doivent savoir nager et remonter sur l'embarcation à partir de l'eau. L'embarquement en eau profonde peut être difficile.

De plus, assurez-vous que vous et tous les passagers savez comment remonter lorsque des accessoires sont installés à l'arrière. Montez à bord de l'embarcation depuis l'arrière et faites le tour des accessoires en faisant attention. Si vous éprouvez des difficultés, vous devez savoir comment retirer les accessoires et les déplacer vers l'avant pour offrir un meilleur accès à la plateforme d'embarquement.

Si les accessoires sont trop lourds, nagez vers le côté puis utilisez la poignée de maintien du passager et/ou la courroie de siège pour vous soulever à bord.

Les personnes inexpérimentées doivent s'exercer à embarquer près du rivage (en utilisant les méthodes décrites dans cette section) avant de naviguer en eau profonde, en particulier lorsque du chargement est installé à bord sur la plate-forme arrière.

Pour éviter un démarrage accidentel, détachez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsque les passagers nageurs montent à bord de l'embarcation.

Pièces mobiles

Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).

Se tenir à l'écart de la grille d'admission quand le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de VFI peuvent se prendre dans les parties mobiles.

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique du déflecteur peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation.

Connaître les eaux

Lorsque l'embarcation est amarrée ou lors d'une descente en eaux vives, par exemple, attention aux risques que présente le monoxyde de carbone que laissent échapper les autres embarcations.

Planifiez votre itinéraire et évitez les eaux peu profondes ou les rochers cachés, les rapides, ainsi que d'autres sources de risques possibles. Lorsque vous quittez le quai, expliquez toujours votre itinéraire et l'heure d'arrivée prévue à une personne de confiance à terre. Elle pourra appeler les secours si vous êtes en retard et que vous ne l'avez pas contactée.

Le courant, les marées, les rapides, les obstacles cachés, les sillages et les vagues, etc. peuvent affecter la sécurité de la navigation. En eau peu profonde, manœuvrez avec prudence et à très basse vitesse. Soyez attentif aux conditions météorologiques. Écoutez la météo locale avant de partir. Informez-vous des changements de conditions.

Conservez à bord des cartes précises et récentes de l'endroit où vous naviguez. Avant de partir, vérifiez les conditions météorologiques pour la région où vous prévoyez naviguer.

Transportez assez d'essence pour votre randonnée. Toujours vérifier le niveau de carburant avant et pendant la navigation. Appliquez le principe : 1/3 du carburant pour atteindre votre destination, 1/3 pour revenir, et gardez 1/3 en réserve. Tenir compte dans ce calcul des imprévus dus aux mauvaises conditions météorologiques et d'autres retards possibles.

L'échouement ou les arrêts brusques peuvent causer des blessures. La turbine peut aussi soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés. Faites toujours attention aux débris et aux objets dans l'eau. Ils

pourraient être ramassés et projetés vers l'arrière par la pompe à jet sur des personnes.

Règles de navigation

Conduisez toujours de façon responsable et sécuritaire. Faites toujours preuve de bon sens et de courtoisie.

Conduire une embarcation peut être comparé à conduire sur des autoroutes et des chemins non balisés. Afin d'éviter les plaisanciers et d'empêcher les collisions, il est important de suivre des règles de circulation. En règle générale, gardez la droite, soyez prudent et évitez les collisions en vous tenant à distance des autres embarcations, personnes et objets.

Vous devez connaître et comprendre le système de navigation qui s'applique à l'endroit où vous prévoyez naviguer.

Les aides à la navigation sur le rivage ou dans l'eau, comme les signaux ou les bouées vous aident à repérer les eaux sûres. Ils peuvent indiquer :

- si vous devez passer à droite (tribord) ou à gauche (bâbord) de la bouée
- la voie que vous devez emprunter
- si vous pénétrez une zone réglementée ou contrôlée, comme une zone où il est interdit de laisser de gros sillages ou une zone à vitesse réduite
- des dangers
- des limites de vitesse, les endroits où il est défendu de naviguer ou d'utiliser un hors-bord, les lieux d'ancrage et d'autres informations utiles.

Respectez aussi les droits des autres plaisanciers, ainsi que l'environnement.

Utilisation nocturne

L'embarcation n'est pas adapté à une conduite de nuit.

Empoisonnement au monoxyde de carbone (CO)

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone (CO), un gaz mortel. Son inhalation peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et éventuellement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de fuir pour se mettre en sécurité. Par ailleurs, de telles concentrations peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si vous ressentez des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone, quittez immédiatement les lieux, sortez pour prendre de l'air frais et consultez un médecin.

Afin d'éviter les blessures graves, voire la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner l'embarcation dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un hangar à bateaux, un garage, une digue ou d'autres embarcations à proximité. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des

ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.

- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.
- Ne vous tenez jamais derrière l'embarcation lorsque le moteur est en marche. Une personne qui se tient debout derrière un moteur en marche risque d'inspirer une importante concentration de fumée d'échappement.

Au retour, retirez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur d'arrêt du moteur pour éviter toute utilisation non autorisée par des enfants ou d'autres personnes et pour empêcher le démarrage dans un environnement fermé (ex : garage).

Évitement des d'incendies d'essence et des autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Suivez scrupuleusement les instructions de la *Procédure de remplissage de carburant*.
- Ne démarrez jamais l'embarcation s'il y a de l'essence ou une odeur d'essence dans le compartiment moteur.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner si le bouchon du réservoir n'est pas bien verrouillé.
- Ne transportez pas de récipients d'essence dans *AUCUN* des compartiments de stockage
- Utilisez uniquement un contenant pour carburant LinQ approuvé par BRP, qui devrait être correctement installé et sécurisé.
- Ne remplissez jamais une réserve de carburant sur l'embarcation, mais toujours sur le quai ou la rive.
- Ne remorquez jamais un skieur ou un planchiste lorsqu'une réserve de carburant est installée sur la plateforme de baignade.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

Brûlures causées par des pièces chaudes

Certains composants peuvent devenir chauds lorsqu'ils fonctionnent. Éviter tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Sports nautiques (remorquage avec l'embarcation)

Modèles avec une capacité de 3 places assises ou plus uniquement

Accessoires et dispositifs de remorquage

Certains modèles d'embarcations viennent équipés d'œillets de remorquage ou d'un mât de ski.

Utilisez le mât de ski, si équipé, pour fixer un câble de ski ou de planche nautique.

Utilisez l'œillet de remorquage arrière pour fixer un câble de remorque pour un pneumatique.

N'utilisez pas ces points d'attache ou toute autre partie de l'embarcation pour remorquer un parachute, un cerf-volant, un planeur ou tout autre dispositif qui pourrait rester en suspension dans l'air ou pour tirer un autre bateau. Cela pourrait entraîner des blessures ou l'embarcation pourrait être gravement endommagée.

Ne transportez jamais des objets sur la plateforme arrière lorsque vous faites des sports nautiques. Les objets peuvent interférer avec la corde de remorquage et la détacher, devenant ainsi un obstacle pour la personne qui tient la corde.

Capacité de remorquage de l'embarcation

Vous devez toujours avoir un observateur à bord de l'embarcation pour surveiller la personne tirée et communiquer au conducteur tous les signaux de main de la personne tractée. Le conducteur doit regarder en avant et se concentrer sur la conduite de l'embarcation.

Vous devez avoir des sièges pour tous les occupants : opérateur, observateur, personne remorquée. Par conséquent, si vous êtes le seul bateau, votre embarcation doit avoir une capacité de 3 places assises ou plus et vous ne pouvez remorquer qu'une seule personne.

Remorquage et observation

Si vous n'avez jamais remorqué quelqu'un derrière votre embarcation, il est bon de passer quelques heures en tant qu'observateur, en collaboration avec un opérateur expérimenté et profitant de son expérience. Il faut être conscient du niveau d'expérience et d'habileté de la personne qu'on remorque.

Tirer un pneumatique, un skieur ou un planchiste modifie le comportement de l'embarcation et exige plus d'habileté.









Respectez toujours la sécurité et le confort de la personne que vous remorquez.

N'allez pas plus vite qu'il le faut et suivez les directives de l'observateur.

Ne jamais effectuer de virages serrés en tractant un skieur ou un planchiste. Les virages serrés peuvent entraîner une accélération soudaine ou la perte de vitesse de la personne pratiquant un sport nautique tracté. N'utilisez le système de freinage qu'en cas de nécessité absolue. N'oubliez pas que, même si cette embarcation est manœuvrable et a des capacités de freinage, la personne remorquée peut ne pas être en mesure d'éviter un obstacle ou votre embarcation.

Le conducteur, l'observateur et la personne pratiquant un sport nautique tracté, doivent apprendre les signaux manuels avant le départ.

Pratiquez les sports nautiques dans des endroits sécuritaires. Restez à l'écart des autres embarcations, des canaux, des endroits interdits d'accès, des nageurs, des voies navigables très fréquentées et des obstacles submergés.

| Signaux de main | |
|---|--|
| 1. Accélérer Pouce dans les airs  | 5. Couper le moteur Signal de main qui coupe la gorge  |
| 2. Ralentir Pouces vers le bas  | 6. Tout va bien après chute Mains jointes au-dessus de la tête  |
| 3. Tournant Geste de la main circulaire au-dessus de la tête, puis pointer la main dans la nouvelle direction  | 7. Arrêter Main au dessus de la tête et doigts écartés  |
| 4. Retour au rivage Petites tapes sur le dessus de la tête  | 8. Tout va bien Un cercle formé avec le pouce et l'index  |

Skieur ou planchiste tombé

Toute chute peut entraîner des blessures : S'occuper sans délai de toute personne qui tombe à l'eau. Une personne à l'eau est vulnérable et les autres embarcations peuvent ne pas la voir.

Gardez toujours le skieur ou le planchiste tombé en vue et du côté du conducteur de l'embarcation . Encerclez lentement le skieur ou planchiste tombé pour ramener la poignée de la corde de remorquage ou le ramasser. Coupez toujours le moteur lorsqu'un skieur ou planchiste tombé monte ou descend de l'embarcation ou se trouve à proximité de celle-ci.

Câble de remorque

N'enroulez jamais le câble de remorque autour de votre taille, main ou toute autre partie du corps La corde pourrait soudainement perdre son mou et vous causer des blessures graves, comme l'amputation.

L'observateur et le conducteur ne doivent pas perdre de vue la corde qui sert à remorquer. Un câble de remorquage détendu peut s'emmêler lorsqu'une ou plusieurs personnes ou des objets sont présents sur l'embarcation ou dans l'eau, en particulier lors d'un virage serré ou d'une manœuvre circulaire, et causer des blessures graves.

Ne tirez pas la corde de remorquage devant d'autres bateaux. Ne passez pas sur la corde avec l'embarcation car elle pourrait se coincer dans la turbine.

Évitez de tirer toute personne pratiquant un sport nautique quelconque en utilisant un câble trop court qui l'obligerait à inhaler des gaz d'échappement concentrés. En inhalant ces gaz qui renferment du monoxyde de carbone, cette personne risque de s'empoisonner, de se blesser ou même de périr.

Utilisez toujours une corde de remorquage d'une résistance à la traction appropriée et d'une longueur suffisante. Inspectez la corde et les connecteurs avant chaque utilisation. Ne pas utiliser cette planche ISUP si elle n'est pas en bon état. Assurez-vous que la corde de remorquage est correctement fixée à votre embarcation.

Débranchez toujours la corde de remorquage et rangez-la en toute sécurité dans l'embarcation lorsqu'elle n'est pas utilisée. Bien que certaines embarcations soient équipées ou puissent être équipées d'un mécanisme de remorquage spécialement conçu, évitez d'installer une barre de remorquage sur une embarcation. Celui-ci peut constituer un danger si quelqu'un tombe dessus.

EXERCICES PRATIQUES

Il faut bien se familiariser avec les commandes, les fonctions et les caractéristiques de maniabilité de l'embarcation avant de partir sur l'eau.

Choix d'une aire d'exercice

Trouver une aire d'exercice appropriée. Assurez-vous que la zone répond aux exigences suivantes :

- Aucune embarcation à proximité
- Aucun obstacle
- Aucun nageur
- Aucun courant
- Espace suffisant pour manœuvrer
- Profondeur d'eau suffisante

Exercices pratiques

Entraînez-vous avec les exercices suivants.

Virages

S'exercer à tourner dans les deux sens à basse vitesse.

Une fois qu'on se sent à l'aise, accroître le niveau de difficulté en effectuant une figure de huit.

Lorsqu'on maîtrise ces manœuvres, les refaire en circulant plus rapidement.

Distances d'arrêt

S'exercer à arrêter en ligne droite à différentes vitesses et puissances de freinage. N'oubliez pas que la vitesse de l'embarcation, la charge, les conditions et le courant de l'eau tout comme le vent influencent également la distance d'arrêt.

Exercez-vous à relâcher l'accélérateur tout en allant à grande vitesse et à ressentir le taux de décélération à une vitesse différente.

Refaites cette manœuvre mais en utilisant cette fois-ci le levier iBR (si équipée). Veuillez noter que le système iBR prend également le contrôle de la manette des gaz.

Direction et contournement d'un obstacle

Exercez-vous à contourner un obstacle (choisir un point virtuel sur l'eau) en dirigeant l'embarcation et en maniant l'accélérateur.

Refaire cette manœuvre, mais cette fois-ci relâcher l'accélérateur en tournant.

Refaites cette manœuvre mais en utilisant cette fois-ci le levier iBR (si équipée). Veuillez noter que le système iBR prend également le contrôle de la manette des gaz.

REMARQUE :

En effectuant cet exercice, vous apprendrez à diriger l'embarcation dans une autre direction.

Marche arrière

S'exercer à reculer pour savoir comment l'embarcation se comporte en marche arrière et comment elle réagit au mouvement du guidon.

REMARQUE :

En marche arrière par contre, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction.

Accostage

S'exercer à accoster en utilisant l'accélérateur, le guidon et le levier d'iBR (si équipée) afin de s'y habituer et de pouvoir bien contrôler l'embarcation.

Mode Vitesse lente, Mode Ski et Mode Limiteur de vitesse (si équipé)

Si l'embarcation comporte ces modes, il est aussi important de comprendre leur fonctionnement et de se familiariser avec leur utilisation avant de circuler avec des passagers.

⚠ AVERTISSEMENT

Les modes ski et limiteur de vitesse ne constituent pas un pilote automatique; ils ne dirigent pas l'embarcation.

RAVITAILLEMENT

Méthode de remplissage

AVERTISSEMENT

L'essence est extrêmement inflammable et explosive dans certaines conditions. Suivre à la lettre les instructions données dans cette section. Une manipulation incorrecte du carburant peut entraîner des dommages matériels, des blessures graves ou la mort. Les fuites de carburant constituent des risques d'incendie et d'explosion. Inspectez fréquemment le système pour détecter les fuites.

L'essence est inflammable et explosive dans certaines conditions. Ne fumez pas. Restez à l'écart des flammes et des étincelles.

1. Arrêtez le moteur.
2. Le conducteur et le ou les passagers doivent descendre de l'embarcation.
3. Si vous êtes sur l'eau, amarrez solidement l'embarcation au dock.
4. Dévissez doucement le bouchon d'essence dans le sens antihoraire afin de stabiliser la pression avant de le retirer.

REMARQUE :

Un léger sifflement est normal.

5. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.

REMARQUE :

Assurez-vous de verser le carburant au bon endroit et de ne pas utiliser un trou de ventilation ou un trou pour mât de ski par erreur.

6. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
7. Cessez de remplir le réservoir dès que la poignée du distributeur d'essence se relâche, et attendez un instant avant d'enlever le bec. Ne reculez pas le bec pour ajouter davantage d'essence dans le réservoir. Évitez tout remplissage excessif.
8. Installez le bouchon du réservoir de carburant et serrez-le dans le sens horaire jusqu'à ce que vous entendiez un bruit de cliquet.
9. Toujours essuyer tout carburant répandu sur l'embarcation.
10. Après le ravitaillement en carburant, toujours ouvrir ou retirer le siège ou le panneau latéral (selon les modèles) et s'assurer qu'il n'y a pas d'odeur d'essence à l'intérieur du compartiment moteur. Ne démarrez pas l'embarcation à la moindre d'odeur d'essence.

Spécifications d'essence

AVIS

Utilisez toujours de l'essence fraîche.

L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

L'essence doit avoir l'indice d'octane minimal suivant:

| Moteur | Essence recommandée |
|-----------------|--|
| 300 & 325 | Utiliser de l'essence super sans plomb avec un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 91, ou un indice d'octane RON de 95. |
| Tous les autres | Utiliser de l'essence super sans plomb présentant un indice d'octane AKI (RON+MON)/2 de 87, ou un indice d'octane RON de 91. |

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.



À PROXIMITÉ DU BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE

AVIS

N'utilisez jamais d'autres essences. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

AVIS

N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

TRANSPORT DE L'EMBARCATION

AVIS

L'écartement maximal des supports de la remorque, y compris la largeur des supports, devrait être réglé pour que la motomarine soit soutenue sur toute la longueur de la remorque. L'extrémité des supports ne devrait pas dépasser la motomarine.

Les roues de la remorque doivent être positionnées de manière à ce que le centre de gravité de l'embarcation soit légèrement en avant des roues afin de répartir correctement le poids de l'embarcation.

Placez l'embarcation dans sa position normale de fonctionnement.

Vérifiez les lois et règlements en vigueur dans sa région avant d'effectuer un remorquage, particulièrement concernant les éléments suivants:

- Système de freinage
- Poids du véhicule remorqué
- Rétroviseurs.

Respectez la charge maximale de remorquage du véhicule remorqueur ainsi que la charge admissible au timon recommandée par le fabricant.

Attachez l'embarcation aux œillets avant et arrière (proue/poupe) de manière à ce qu'elle soit fermement fixée sur la remorque. Utilisez des sangles d'arrimage supplémentaires si nécessaire.

S'assurer que le bouchon de réservoir d'essence, le couvercle du compartiment de rangement avant, le couvercle de la boîte à gants, la plate-forme d'embarquement ainsi que le siège sont bien verrouillés.

Assurez-vous que tous les accessoires et le chargement sont correctement fixés.

Observez les règles de sécurité pendant le remorquage.

Ne pas faire passer de cordes ou de sangles par-dessus le siège et ne les fixer pas à la poignée de maintien pour éviter que ces pièces ne soient endommagées de façon permanente. Enveloppez les cordes ou les sangles d'arrimage avec des chiffons ou des protecteurs semblables là où elles peuvent entrer en contact avec l'embarcation.

Recouvrez l'embarcation avec une bâche Sea-Doo, surtout avant de conduire sur des routes poussiéreuses, afin de prévenir l'entrée de poussière par les ouvertures d'admission d'air.

Il se peut qu'on doive enlever le support intérieur de planche nautique de la planche nautique lorsqu'on remorque 2 embarcations à la fois, si équipé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visionnez la vidéo suivante : TUTORIELS SEA-DOO – UTILISATION CORRECTE DE LA REMORQUE

<https://www.youtube.com/watch?v=mXtHWldt7yl>

Ou utilisez le code QR suivant :



⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous que tous les sièges, les accessoires et le chargement sont correctement fixés. Retirez tout ce qui pourrait tomber sur la route et créer un danger pour les autres véhicules.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT

Étiquettes de sécurité de l'embarcation

Ces étiquettes sont posées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur, des passagers, ou des passants

Le pilote et le passager (si présent) doivent lire et comprendre ces informations avant le départ.

Les étiquettes illustrées aux pages suivantes sont apposées sur votre embarcation. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

REMARQUE :

En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.

Information générale – Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

Exigez une bonne utilisation de la motomarine
Une mauvaise utilisation de la motomarine peut entraîner des blessures graves voire mortelles.

Le conducteur doit être qualifié

16+ Assurez-vous que le conducteur est âgé d'au moins 16 ans et a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires.

Le conducteur doit absolument éviter les collisions

- ✓ Restez à une distance suffisante des autres pour que la motomarine puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.
- ✗ Ne relâchez pas l'accélérateur lorsque vous tentez d'éviter un obstacle, comme pour les autres bateaux à moteur. Il faut une accélération pour changer de direction.

Lisez le Guide du conducteur
Regardez la vidéo de sécurité. (<https://www.sea-doo.com/owners/safety/safety-video.html>)

Protégez tous les occupants

- ✓ Portez un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) et un vêtement de flottaison individuel (VFI) homologué. Reportez-vous à la section Sécurité des occupants de cette étiquette. Demandez aux occupants de lire la section Sécurité des occupants et assurez-vous qu'ils sont convenablement habillés.
- ✗ Ne mettez pas les gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de la motomarine.
- ✓ Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées.
- ✓ Évitez les manœuvres brusques, les virages serrés et les accélérations imprévues qui peuvent éjecter des passagers.
- ✗ Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralyse).

N'autorisez pas les comportements dangereux :

- ✗ Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic.
- ✗ Ne conduisez jamais la motomarine sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Révisitez : www.sea-doo.com/owners/safety/safety-video.html
6232_FR

SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles

- ✓ Portez un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irréversibles.
- ✓ Portez un VFI (vêtement de flottaison individuel) homologué.
- ✓ Soyez correctement assis(e) et tenez-vous fermement aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés d'une motomarine à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale.
- ✗ Ne conduisez jamais la motomarine sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Ne montez pas sur la motomarine si vous n'êtes pas convenablement habillé(e).

Portez un VFI →
Portez un vêtement en néoprène →

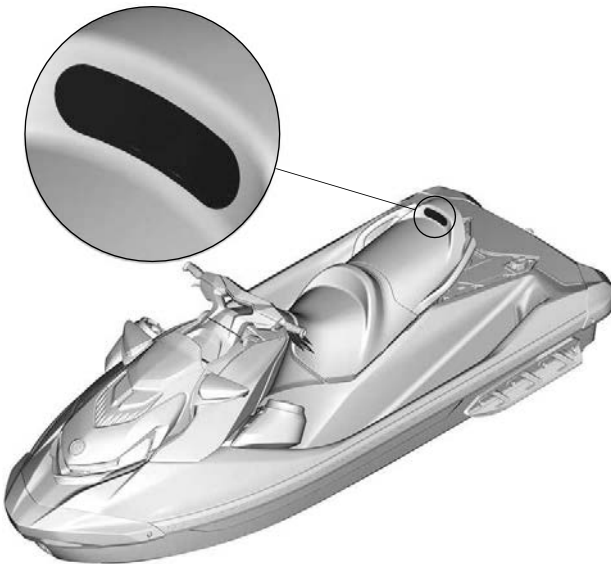
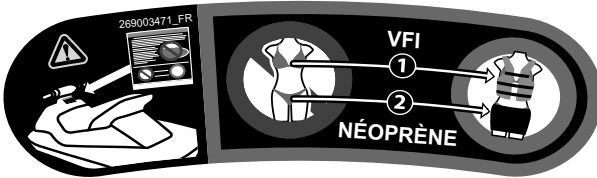
Reportez-vous au Guide du conducteur



Tenue vestimentaire appropriée pour le passager - Pictogramme d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

- Consulter l'étiquette de sécurité générale sur la boîte à gants.
- Les planchistes doivent toujours porter un VFI approuvé.
- De même, ils doivent toujours porter des shorts en néoprène (matériau de la combinaison humide).



TYPIQUE - EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Procédure d'alimentation en carburant - Étiquette d'avertissement

⚠ WARNING

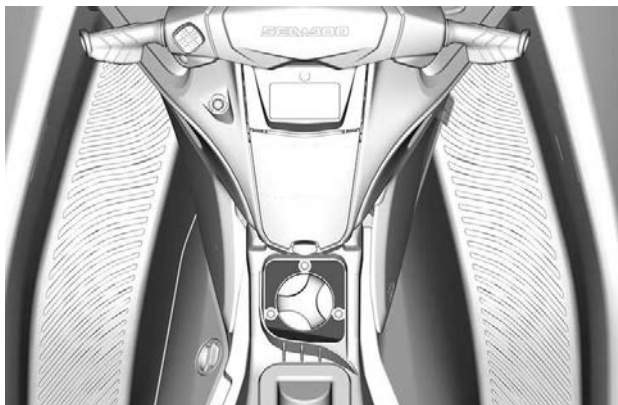
- After refueling, always open the access cover to ensure there is no gasoline vapor odor inside the engine compartment.
- Gasoline vapor may cause fire or explosion.
- Do not overfill gas tank.
- Keep the watercraft away from open flames and sparks.

⚠ AVERTISSEMENT

- Après avoir fait le plein, toujours ouvrir le couvercle d'accès afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'émanation d'essence dans le compartiment moteur.
- Les émanations d'essence peuvent provoquer des incendies ou des explosions.
- Éviter de trop remplir le réservoir d'essence
- Garder la motomarine à l'écart des flammes et des étincelles.

- Do not start watercraft if liquid gasoline or gasoline vapor odor is present.
- Always replace access cover before starting.
- Ne pas démarrer la motomarine en présence d'essence liquide ou d'émanation d'essence.
- Toujours remettre le couvercle d'accès en place avant de démarrer la motomarine.

6240



Réembarquement- Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

ÉVITER LES BLESSURES GRAVES OU LA MORT:

- Le moteur doit être arrêté avant d'embarquer.
- Se tenir à l'écart du système de propulsion et de la grille d'admission.

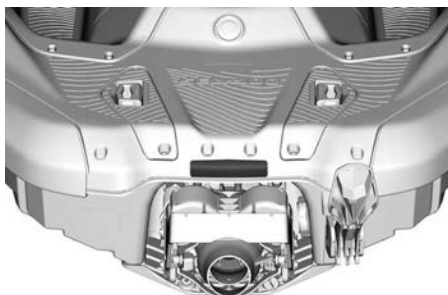
EMBARQUEMENT: • Embarquer une personne à la fois. • Rester centré pour garder l'équilibre.
Ne jamais utiliser la marche d'embarquement (si équipée) pour tirer, remorquer, plonger, sauter ou embarquer sur la motomarine si elle n'est pas à l'eau ou pour toute autre activité pour laquelle elle n'a pas été conçue.

6243_FR

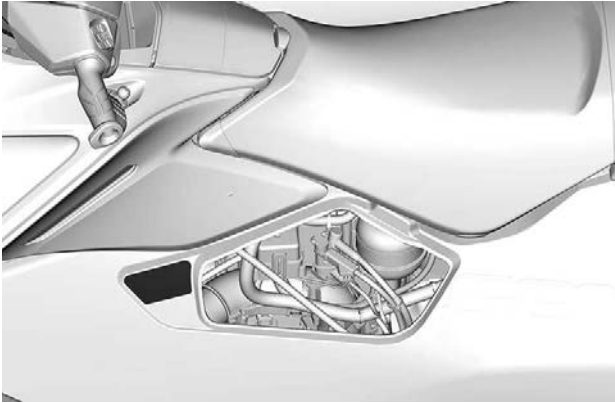
Pour les modèles 3



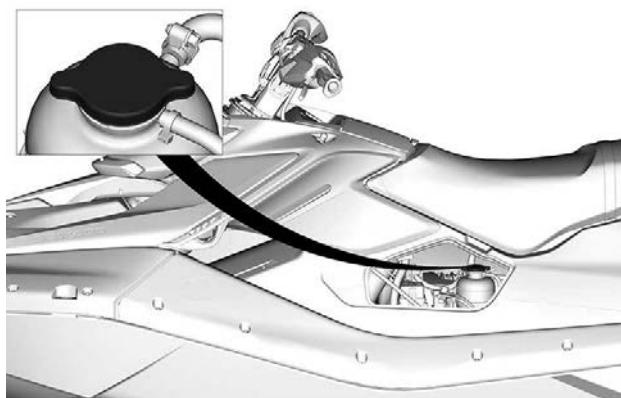
Pour les modèles 1 ou 2



Chargement de la batterie – Étiquette d'avertissement



Ne pas ouvrir si chaud - Étiquette d'avertissement



Basculement - Étiquette de mise en garde

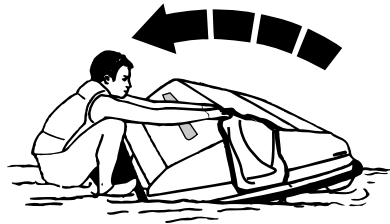
! ATTENTION

Le radiateur dans la coque peut être très chaud. Évitez tout contact avec le radiateur car des brûlures peuvent survenir.

6238_FR

AVIS

- S'assurer que le moteur est arrêté.
- Agriper la grille d'admission et monter sur le rebord du pare-choc.
- Retourner la motomarine.



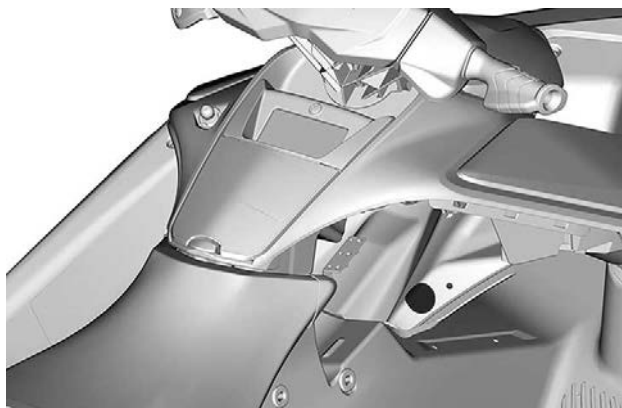
Pour les modèles 3



Pour les modèles 1 ou 2



Ne pas utiliser pour le rangement – Étiquette



Ne pas utiliser pour embarquer



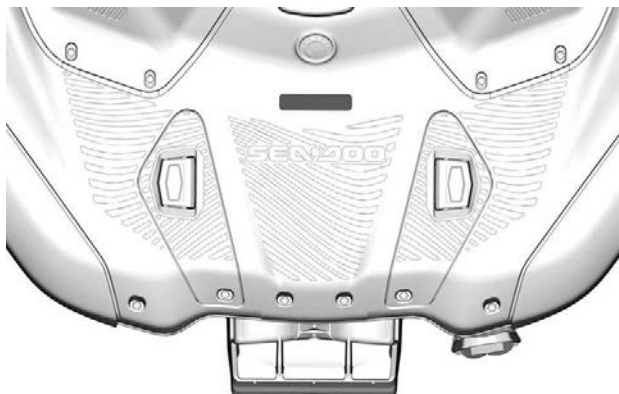
Compartiment de rangement

⚠ AVERTISSEMENT

Ne dépassez JAMAIS la capacité de l'embarcation indiquée sur l'étiquette de l'avis de conformité.

CHARGEMENT MAXIMUM : 20 kg (44 lb).

6462_FR



Niveau d'huile moteur

⚠ ATTENTION

L'HUILE MOTEUR AINSI QUE CERTAINES COMPOSANTES DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR POURRAIENT ÊTRE CHAUDES. LE CONTACT DIRECT SUR LA PEAU PEUT CAUSER DES BRÛLURES.

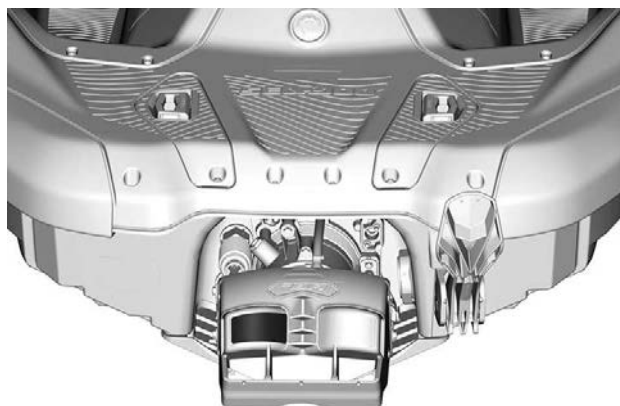
VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE MOTEUR

- S'assurer que le moteur est à la température normale d'opération. (Ne jamais laisser tourner le moteur hors de l'eau sans faire circuler de l'eau par le raccord de rinçage)
- Le véhicule doit être de niveau pour faire la vérification.
- Laisser tourner le moteur au ralenti 30 secondes minimum.
- Arrêter le moteur et attendre 30 secondes minimum.
- Vérifier le niveau d'huile avec la jauge.

6241_FR



Déфлекeur iBR - Étiquette d'avertissement



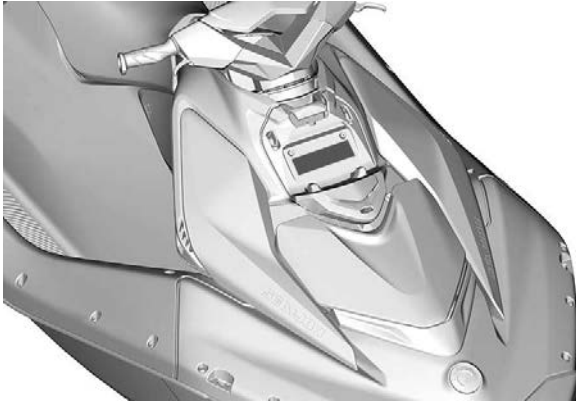
ÉTIQUETTE D'INSTALLATION DU COUVERCLE DE LA RADIO/DU CORRECTEUR D'ASSIETTE

▲ AVERTISSEMENT










Installez TOUJOURS correctement le couvercle avec ses 4 points de fixation ou la radio avec ses 3 points de fixation.

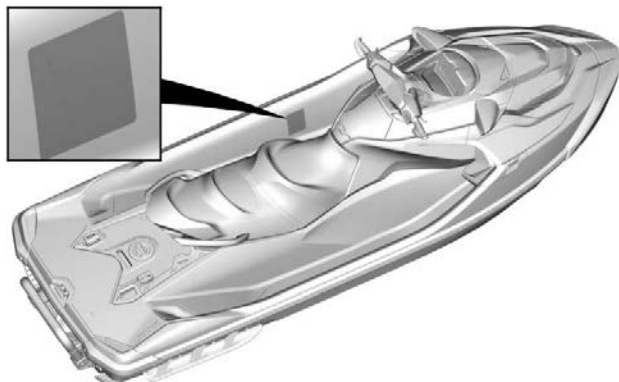
Référez-vous au Guide du conducteur pour des instructions d'installation détaillées.

8493 FR



Conformité canadienne – Étiquette d'information

| | |
|--|--|
| AVIS DE CONFORMITÉ CANADIEN CANADIAN COMPLIANCE NOTICE | |
| LIMITES MAXIMALES DE SÉCURITÉ RECOMMANDÉES MAXIMUM RECOMMENDED SAFE LIMITS | |
| MAX.  | kg lbs/lb |
| MAX.  +  | kg lbs/lb |
| CATÉGORIE / CATEGORY : | |
| VAGUE MAXIMALE / MAXIMUM WAVE : m | |
| VITESSE DE VENT MAXIMALE / MAXIMUM WIND SPEED : noeuds / knots | |
| BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. (YDV) 565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, QC, CA Rotaxstrasse 1, Gunskirchen, A-4623, AT | |
| MODÈLE / MODEL : | |
| LE FABRICANT ATTESTE QUE CE PRODUIT EST CONFORME AUX EXIGENCES DE CONSTRUCTION DU RÈGLEMENT SUR LES PETITS BÂTIMENTS EN VIGUEUR À LA DATE DU DÉBUT DE SA CONSTRUCTION OU DE SON IMPORTATION. | |
| THE MANUFACTURER DECLARES THAT THIS PRODUCT COMPLIES WITH THE CONSTRUCTION REQUIREMENTS OF THE SMALL VESSEL REGULATIONS, AS THEY READ ON THE DAY ON WHICH THE CONSTRUCTION OF THE VESSEL WAS STARTED OR ON THE DAY ON WHICH THE VESSEL WAS IMPORTED. | |
| CAPACITÉS MAXIMALES LES INFORMATIONS CI-DESSUS S'APPLIQUENT AUSSI AUX ÉTATS-UNIS. |     ERC   CAN ICES-002/ NMB-002 |
| CETTE MOTOMARINE EST CONFORME AUX NORMES DE SÉCURITÉ DES GARDES-CÔTES DES ÉTATS-UNIS À LA DATE DE CERTIFICATION, SUR LA BASE DES ÉQUIVALENCES SAE/ISO ANNONCÉES DANS LA LETTRE D'ORIENTATION 23-07 DU CG-BSX-23 | |
| ASSEMBLÉ AU MEXIQUE | |



TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

REMARQUE : La conformité aux normes de sécurité des garde-côtes américains est intégrée dans l'étiquette de l'avis de conformité canadien.

Étiquette mobile

Étiquette mobile iBR



Comment freiner

- Pressez la manette de frein

Comment engager la marche arrière

- Maintenez le levier du frein engagé

Comment engager la marche avant

- Tapotez la manette des gaz pour engager la marche avant à partir du point mort.
- Pressez la manette des gaz pour accélérer.

Comment se rendre au point mort

- Touchez le levier de frein

Se référer au Guide du conducteur pour plus d'informations.



219906001_FR



iBR


**FREIN ET MARCHÉ ARRIÈRE
INTELLIGENTS**

TROISIÈME GÉNÉRATION

- Vous permet de vous arrêter plus tôt pour **une plus grande tranquillité d'esprit**.
- Reconnu par les Gardes-côtes américains pour **avoir amélioré la sécurité nautique** depuis 2009.
- La troisième génération offre **un contrôle plus précis et plus réactif** pendant le freinage et l'accostage.

SEA-DOO

Avertissement de la proposition 65 de l'État de Californie

 **AVERTISSEMENT.** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'une motomarine peuvent vous exposer à des produits chimiques incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement qui sont reconnus par l'État de la Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Réparez la motomarine dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre motomarine.



Pour en savoir davantage, visitez le www.P65warnings.ca.gov/products/marine

219905280_FR

INSPECTION AVANT RANDONNÉE

Inspectez et confirmez toujours que le véhicule fonctionne de façon sécuritaire avant toute utilisation.

Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant chaque utilisation du véhicule pour détecter les anomalies éventuelles pendant le fonctionnement. L'inspection avant la conduite peut vous aider à prévenir l'usure et les dommages, avant qu'un problème ne se manifeste. Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant randonnée qui suit.

Voir la section *Procédures d'entretien* pour plus de détails.

Avant de mettre l'embarcation à l'eau

AVERTISSEMENT

Vérifiez que le moteur est arrêté et que le capuchon du cordon coupe-circuit est déconnecté du contacteur d'arrêt du moteur avant de vérifier chacun des points suivants.

Si un élément nécessite le moteur tourne, veillez à éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur en ventilant le compartiment moteur.

REMARQUE : Avant de démarrer le moteur et de se mettre en route, il est recommandé de secouer l'arrière de la motomarine de haut en bas afin de faire tomber tout sable qui aurait pu s'accumuler près des systèmes de propulsion et de marche arrière.

Vérifiez les éléments énumérés dans le tableau suivant avant de mettre l'embarcation à l'eau.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

| ÉLÉMENT | FONCTIONNEMENT |
|---------|--|
| Coque | Inspecter la coque, la plaque d'appui et la grille d'entrée d'eau pour vérifier qu'elles ne sont pas endommagées. Nettoyer correctement la coque avant de mettre l'embarcation à l'eau lorsqu'elle a été déplacée vers un autre plan d'eau afin d'éviter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes (EAE). |

| | |
|--|--|
| Admission d'eau de la turbine | Inspecter/nettoyer |
| Bouchons de vidange | Serrez |
| Réservoir de carburant | Remplissez. |
| Compartiment moteur | Vérifier s'il y a des fuites de liquide visibles ou une odeur d'essence |
| Huile moteur | Vérifier/remplir |
| Liquide de refroidissement | Vérifier/remplir |
| Système de direction | Vérifiez le fonctionnement. |
| Levier iTC | Vérifiez le fonctionnement. (Enfoncer et relâcher le levier pour vérifier la liberté de mouvement. Si celle-ci offre la moindre résistance, consultez un concessionnaire autorisé <i>Sea-Doo</i> .) |
| Couvercle du compartiment de rangement avant (si équipé), boîte à gants et siège | S'assurer qu'ils sont bien fermés et enclenchés. |
| Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur | Vérifiez le fonctionnement. |
| Interrupteur coupe-circuit du moteur et avertisseur sonore | Vérifiez le fonctionnement. |
| État de la batterie et des connexions | Vérifiez tous les mois |
| Anode sacrificielle | Inspecter tous les mois (plus souvent si l'embarcation est utilisée en eau salée) et la remplacer au besoin. |
| Système audio (si équipé) | <ul style="list-style-type: none"> – Avant l'installation, assurez-vous que le loquet peut se déplacer librement et revenir à sa position initiale. – Après l'installation, vérifiez que le système audio est correctement installé et fixé. |

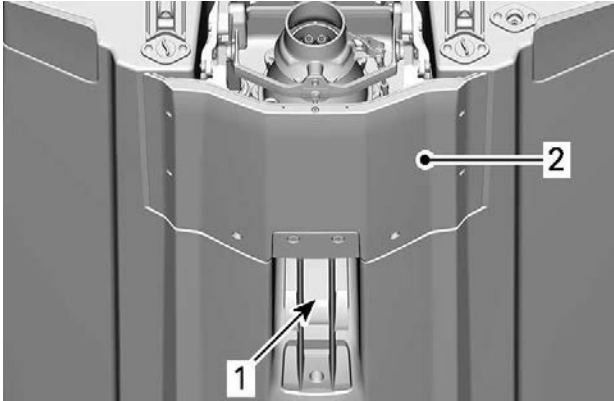
Coque

Vérifier si la coque est fissurée ou autrement endommagée.

Nettoyez correctement la coque avant de mettre l'embarcation à l'eau dans un autre plan d'eau afin d'éviter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Reportez-vous à la section *Espèces aquatiques envahissantes (EAE)* incluses à la fin de ce section.

Admission d'eau de la turbine

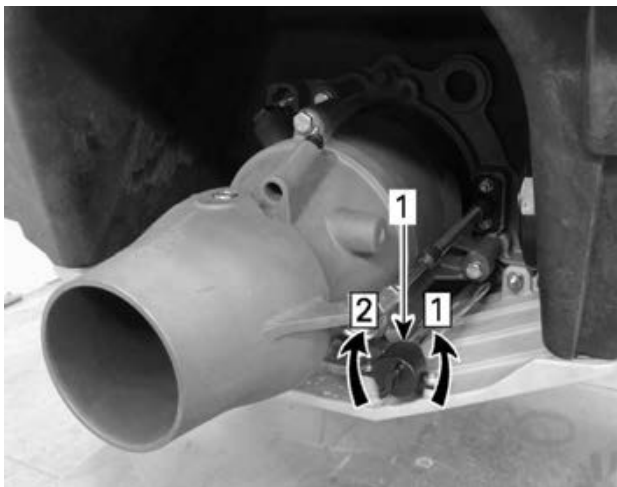
Enlever les algues, les coquillages et les autres débris qui peuvent entraver le débit d'eau et endommager le groupe propulseur. Nettoyez au besoin. Si une obstruction résiste au nettoyage, voir un concessionnaire autorisé *Sea-Doo*.



1. Admission d'eau
2. La plaque de promenade

Bouchon de vidange

Remettre le bouchon de vidange de la cale.

**TYPIQUE**

1. Bouchon de vidange

1. Desserrer

2. Serrer

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que les bouchons de vidange de la cale sont bien serrés avant de mettre la motomarine à l'eau.

Réservoir d'essence

Remplir le réservoir de carburant.

⚠ AVERTISSEMENT

Appliquer à la lettre les instructions relatives au ravitaillement.

Compartiment moteur

Vérifier s'il y a des vapeurs d'essence dans le compartiment moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas mettre le système électrique sous tension ni démarrer le moteur s'il y a une fuite ou une odeur de carburant. S'adresser à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

Pour accéder au compartiment moteur, ôtez le couvercle d'accès gauche. Voir les *Procédures d'entretien*.

Huile à moteur

Assurez-vous que le niveau d'huile correspond à celui prescrit dans la section *Procédures d'entretien*.

Liquide de refroidissement

Assurez-vous que le niveau de liquide de refroidissement correspond à celui prescrit dans la section *Procédures d'entretien*.

Vérifier s'il y a des fuites de liquide de refroidissement sur le moteur, dans la cale et au niveau de la plaque de promenade.

⚠ ATTENTION

Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que l'embarcation est hors de l'eau, le moteur et l'échangeur de chaleur de la plaque de promenade peuvent devenir très chauds. Éviter de toucher aux pièces du moteur et à la plaque de promenade, car il y a risque de brûlures.

Système de direction

Avec l'aide d'une autre personne, s'assurer que la direction fonctionne librement.

Lorsque le guidon est à l'horizontale, la tuyère de la turbine doit être bien droite. S'assurer que la tuyère pivote facilement et dans la même direction que le guidon (lorsque le guidon est tourné à gauche, l'ouverture de la tuyère doit pointer vers la gauche de l'embarcation).

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).

Levier d'accélérateur intelligent (iTC)

Vérifier si le levier iTC se déplace librement. S'assurer qu'il revient à sa position initiale dès qu'on le relâche.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez que le levier iTC fonctionne avant de démarrer le moteur. Si on ressent de la friction, consulter un concessionnaire autorisé *Sea-Do*

Levier iBR

Vérifier si le levier iBR se déplace librement. S'assurer qu'il revient à sa position initiale dès qu'on le relâche.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du levier iBR avant de démarrer le moteur. Si on ressent de la friction, consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Compartiments de rangement, plate-forme d'embarquement et siège

Vérifiez que la boîte à gants, la plateforme d'embarquement, les panneaux d'accès, le siège sont fermés et verrouillés.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier que le siège, la plate-forme d'embarquement, les panneaux d'accès et tous les couvercles de compartiment de rangement sont bien enclenchés.

Interrupteur coupe-circuit du moteur et bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

Appuyer une fois sur le bouton de démarrage/d'arrêt sans installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Installer le capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Appuyer sur le bouton de démarrage/ d'arrêt pour démarrer le moteur et l'arrêter en appuyant de nouveau sur le bouton.

Redémarrer le moteur, puis l'arrêter en débranchant le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Remplacer le capuchon du cordon d'attache s'il a du jeu ou se détache continuellement de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin de prévenir l'utilisation non sécuritaire de la motomarine. Si vous retirez le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur ou si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, cela n'arrête pas le moteur. Vous ne devez pas utiliser la motomarine. Consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Une fois l'embarcation à l'eau

AVERTISSEMENT

Ne pas démarrer l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Ouvrez le siège (ou, pour le SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.

REMARQUE :

Avant de démarrer le moteur et de se mettre en route, il est recommandé de secouer l'arrière de l'embarcation de haut en bas afin de faire tomber tout le sable qui aurait pu s'accumuler près des systèmes de propulsion et de marche arrière.

Vérifiez les éléments du tableau suivant après avoir mis l'embarcation à l'eau et avant de l'utiliser.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

| ÉLÉMENT | FONCTIONNEMENT |
|---|-----------------------------|
| Infocentre numérique | Vérifiez le fonctionnement. |
| Freinage et marche arrière intelligents (iBR) | Vérifiez le fonctionnement. |
| Système correcteur d'assiette (VTS) | Vérifiez le fonctionnement. |

Indicateur multifonctionnel

1. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt et brancher le cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
2. Pendant que l'indicateur multifonctionnel effectue son autovérification, s'assurer que tous les affichages s'allument.

AVERTISSEMENT

Toujours fixer le cordon d'attache à son VFI ou à son poignet (au moyen d'une dragonne).

Système iBR

Vérifiez les éléments du tableau suivant après avoir mis l'embarcation à l'eau et avant de l'utiliser.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

AVIS

Pour éviter les collisions, vérifiez qu'il y ait assez d'espace devant et derrière l'embarcation pour pouvoir vérifier le système iBR en toute sécurité. L'embarcation se déplacera durant cette vérification.

1. Retirez les amarres qui retiennent l'embarcation au quai.
2. Démarrez le moteur après avoir vérifié que l'embarcation est immobile.
3. Sur la gauche du guidon, enfoncez complètement le levier iBR; l'embarcation devrait reculer lentement.
4. Relâcher le levier iBR, il ne devrait y avoir aucune poussée arrière.

AVERTISSEMENT

Toujours s'assurer que le système iBR fonctionne normalement avant de partir en randonnée.

Système correcteur d'assiette (VTS) (si équipé)

Lorsque le moteur est en poussée avant, utilisez le correcteur d'assiette (VTS) pour déplacer la tuyère de turbine vers le haut, puis vers le bas pour vérifier le fonctionnement du correcteur d'assiette. Vérifier la position du correcteur sur l'indicateur multifonctionnel.

Vérifier également les pré réglages du correcteur d'assiette en double-cliquant sur le bouton VTS à flèches HAUT/BAS (selon le modèle).

Consultez *Instructions de conduite* pour obtenir des instructions détaillées.

Que faire après avoir quitté l'eau

Les espèces aquatiques envahissantes (EAE) sont des espèces végétales ou animales non indigènes qui menacent la diversité ou l'abondance des espèces indigènes. Elles menacent également l'écologie naturelle de la masse d'eau qu'elles infestent. Les EAE ont presque toujours un impact négatif sur l'environnement et la faune aquatiques, les activités récréatives ou commerciales.

Exemples d'EAE :

- Myriophylle en épi
- Hydrille
- Lamproie marine
- Moule zébrée
- Carpe asiatique
- Gobies.

De nombreux autres exemples d'EAE existent dans les voies navigables du monde entier.

Un facteur typique des infestations d'EAE est que les espèces non indigènes sont introduites par l'activité humaine. Certaines AIS sont introduites par des opérations commerciales ; cependant, les EAE peuvent être introduites par des activités de navigation de plaisance. Le transport des embarcations de plaisance et des équipements de sports nautiques entre les voies navigables peut être un facteur important dans la propagation des EAE.

En tant que propriétaires d'embarcations responsables, nous DEVONS faire notre part pour empêcher la propagation de ces auto-stoppeurs aquatiques. Vérifiez votre embarcation chaque fois que vous quittez l'eau! Dans de nombreux cas, la loi l'exige. Assurez-vous de vérifier les règlements locaux des voies navigables que vous visitez.

Nettoyez, vidangez et séchez - tout, à chaque fois!

Après chaque sortie en bateau, avant de quitter l'accès à l'eau, suivez ces trois étapes simples pour arrêter la propagation des EAE. C'est la façon dont les plaisanciers contribuent à protéger l'environnement des dommages que les EAE peuvent causer.

Nettoyer

Inspectez et enlevez toute plante, poisson, animal, boue ou autre débris visible de l'embarcation (y compris la coque, la grille d'admission et la buse de la pompe à jet), de la remorque et de tout équipement, engin et accessoire de sports nautiques avant de quitter le plan d'eau.

Nettoyez toutes les pièces, l'équipement et les accessoires qui ont été en contact avec l'eau.

Vidangez

Videz et rincez toute l'eau de l'embarcation, du système d'échappement, de la cale, des flotteurs de ponton et de tous les espaces ou objets susceptibles de contenir de l'eau.

Jetez les appâts vivants non désirés à la poubelle.

Séchez

Laissez tout sécher complètement (pendant 5 jours ou plus, consultez les lois locales) avant de visiter d'autres plans d'eau.

MAINTENANCE ANNUELLE DE LA SÉCURITÉ

Une inspection de sécurité annuelle de votre embarcation est fortement recommandée par BRP. Contactez un concessionnaire Sea-Doo autorisé pour en savoir plus.

Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP agréé effectue la préparation de présaison du véhicule.

Chaque visite au concessionnaire Sea-Doo autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Sea-Doo autorisé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

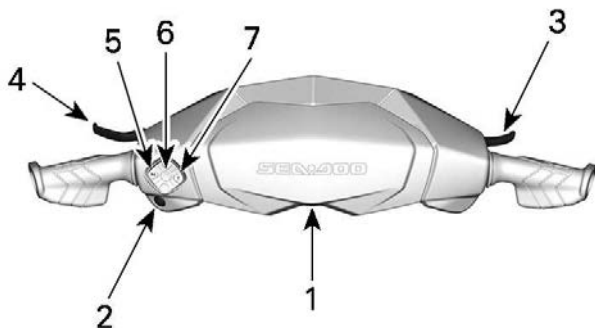
RENSEIGNEMENTS SUR LA MOTOMARINE

COMMANDES

Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, consultez la section *Étiquettes importantes placées sur le véhicule*.

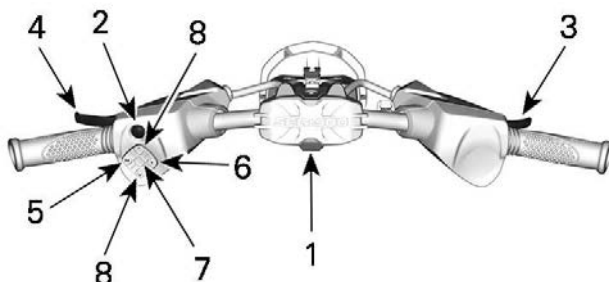
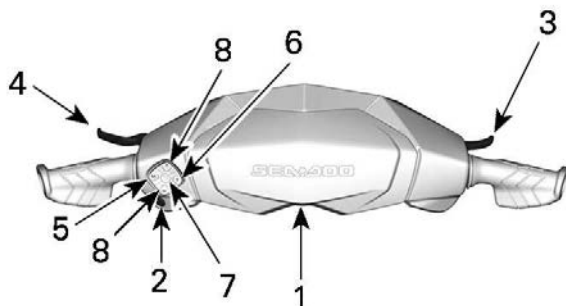
Certaines indications, fonctions ou caractéristiques décrites ci-dessous pourraient ne pas s'appliquer à certains modèles de motomarine ou n'être offertes qu'en option.

Clavier 3 Modes



1. Guidon
2. Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur
3. Manette d'accélérateur
4. Levier iBR (freinage et marche arrière intelligents)
5. Bouton Mode
6. Bouton INFO
7. Bouton Compteur

Clavier 5 Modes



1. Guidon
2. Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur
3. Manette d'accélérateur
4. Levier iBR (freinage et marche arrière intelligents) (modèles avec iBR)
5. Bouton Mode
6. Bouton Compteur/Variable
7. Bouton INFO
8. Bouton du Système correcteur d'assiette (VTS)

Guidon

Le guidon contrôle la direction de l'embarcation. En marche avant, lorsqu'on tourne le guidon vers la droite, l'embarcation tourne vers la droite et vice versa.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin du système de propulsion.

En marche arrière, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction. Si on tourne le guidon vers la droite en marche arrière, l'embarcation tourne à gauche.

Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

Le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur est situé sur la gauche du guidon.

SPARK



SPARK TRIXX

**Démarrage et arrêt du moteur**

Consultez les *Instructions d'utilisation* pour connaître les procédures complètes de démarrage et d'arrêt du moteur.

Mise sous tension du système électrique

Appuyer une seule fois sur le bouton de démarrage/d'arrêt sans brancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Le système électrique se mettra sous tension; l'indicateur multifonctionnel effectuera un autotest.

Le système électrique demeurera sous tension pendant environ 75 secondes après avoir appuyé sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT.

Lorsque le cordon d'arrêt d'urgence est installé sur le commutateur d'arrêt du moteur, le système sera alimenté pendant 60 minutes (selon l'équipement).

Chaque fois que vous appuyez sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT, le compte à rebours redémarre. Lorsque la tension de la batterie tombe en dessous de 12,3 V, le témoin de la batterie va s'allumer et le système électrique s'arrêtera après 75 secondes.

Gestion de la batterie après utilisation (selon l'équipement)

Cette fonction maintient le système électrique en éveil pour permettre l'utilisation d'accessoires lorsque le moteur est éteint. Elle empêche également le drainage excessif de la batterie lors de l'utilisation des accessoires. Lorsque la tension de la batterie atteint 12,3 V ou moins, le système s'arrête automatiquement pour garantir qu'il reste suffisamment d'énergie pour démarrer le moteur.

Lorsque le système électrique est activé en appuyant brièvement sur MARCHE/ARRÊT alors que le moteur est arrêté, le délai de réveil est géré comme suit :

- Clé sur la position d'arrêt : Le système s'arrête après 75 secondes.
- Clé sur la position de démarrage : Le système s'arrêtera après 60 minutes ou si le seuil de la tension est atteint.

Interrupteur de coupure du moteur

L'interrupteur de coupure du moteur est situé sur le côté gauche de la jauge multifonction.



Pour que le moteur démarre, le capuchon du cordon d'attache doit être solidement fixé à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Fixez toujours la pince du cordon d'arrêt d'urgence sur le vêtement de flottaison individuel (VFI) ou le poignet du conducteur (bracelet requis) avant de démarrer l'embarcation.



TYPIQUE

1. Capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur
2. Cordon d'attache fixé au VFI du conducteur

Pour arrêter le moteur, retirer le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Quand le moteur est arrêté, la fonction de freinage et la manœuvrabilité de l'embarcation ne sont pas fonctionnelles.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours débrancher le cordon d'attache quand l'embarcation n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.

Système de radiofréquence D.E.S.S. (Digitally Encoded Security System) D.E.S.S. (disponible en option)

Le capuchon du cordon d'attache contient un circuit électronique (clé D.E.S.S.^{MC}) programmé pour lui donner un numéro de série électronique unique. Cela en fait une clé comme n'importe quelle autre.

Le système D.E.S.S. lit la clé installée sur l'interrupteur coupe-circuit du

moteur et le démarrage est uniquement possible lorsque la clé est correctement reconnue.

Le système D.E.S.S. est d'une grande flexibilité. Vous pouvez vous procurer des cordons d'attaches supplémentaires et faire programmer les clés D.E.S.S. pour votre motomarine.

Vous pouvez programmer jusqu'à dix clés D.E.S.S.

Pour faire programmer une clé pour sa motomarine, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Contrôleur gauche

Le contrôleur gauche (clavier) se trouve sur le côté gauche du guidon.

Bouton VTS (Système correcteur d'assiette variable) (si équipé)

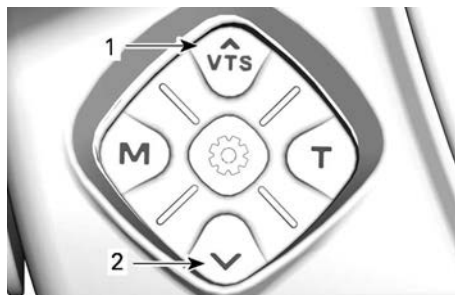
Il permet de corriger l'assiette en modifiant la position verticale de la tuyère.

Il est possible de corriger électriquement l'assiette ou de la régler à l'un des trois préréglages (complètement soulevée, position centrale ou complètement abaissée).

Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

REMARQUE :

Le bouton VTS s'utilise pour le réglage au point mort. Il permet de régler la position neutre de l'embarcation. Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.



1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

Bouton MODE

Le bouton MODE est situé directement sur le contrôleur gauche (clavier).

Clavier 3 Modes

Il permet de sélectionner alternativement les modes Randonnée ou Eco.

Reportez-vous à la section Modes de fonctionnement pour obtenir plus détails.



Clavier 5 Modes

Il permet de sélectionner alternativement les modes Randonnée, Sport, Trixx (si équipé) et Eco.

Reportez-vous à la section Modes de fonctionnement pour obtenir plus détails.



Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

Bouton INFO (si équipé)

Le bouton INFO est situé sur le guidon à gauche (clavier).



Il sert à naviguer dans les menus et pour modifier certains paramètres.

Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

Bouton COMPTEUR

Le bouton Compteur est situé directement sur le contrôleur gauche (clavier).



1. Bouton COMPTEUR

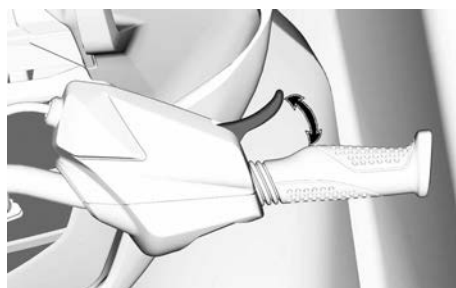
Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

Manette d'accélérateur

Le levier d'accélérateur sur la droite du guidon commande électroniquement le régime du moteur.

Pour accélérer ou maintenir la vitesse de la motomarine, actionner le levier avec la main.

Pour réduire la vitesse de la motomarine, relâcher le levier d'accélérateur.



Le levier d'accélérateur est à ressort et devrait revenir en position initiale (ralenti) lorsqu'on le relâche.

Levier iBR (freinage et marche arrière intelligents)

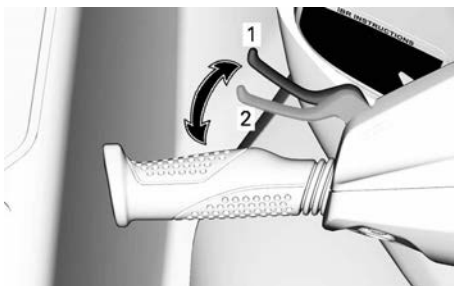
Le levier iBR sur la gauche du guidon commande électroniquement:

- Freins
- Marche arrière

- Le point mort.

REMARQUE :

Le levier doit être à au moins 25% de sa course pour que les fonctions iBR soient actives.



TYPIQUE

1. Levier en position initiale
2. Levier à 25% de sa course pour activer les fonctions iBR

Lorsqu'on relâche le levier iBR après avoir freiné ou être passé en marche arrière, le point mort s'active.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on actionne le levier d'accélérateur alors qu'on relâche le levier iBR, la poussée avant s'amorcera après un court instant. Si une accélération vers l'avant n'est pas souhaitée, relâcher le levier d'accélérateur.

REMARQUE :

On peut mettre au point la position du point mort en ajustant le système iBR.

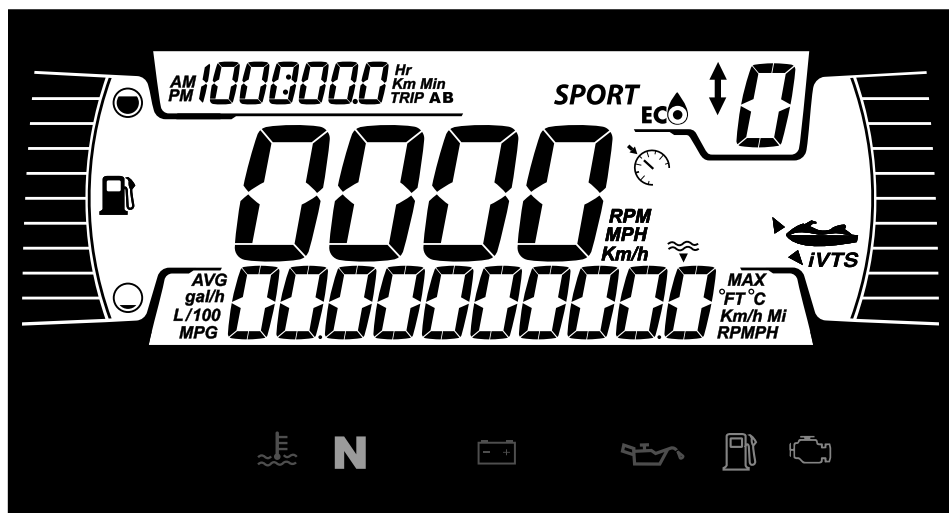
Consultez *Instructions de conduite* pour obtenir des instructions détaillées.

| Modèles Trixx | |
|---------------|---|
| Pour 1 | <ul style="list-style-type: none"> – La marche arrière n'est enclenchée que lorsque la vitesse est inférieure à 25 km/h (16 MPH) – À des vitesses supérieures à 25 km/h (16 MPH), le fait de tirer sur le levier iBR engage le frein. |
| Pour 3 | <ul style="list-style-type: none"> – La marche arrière n'est enclenchée que lorsque la vitesse est inférieure à 18 km/h (11 MPH) – À des vitesses supérieures à 18 km/h (11 MPH), le fait de tirer sur le levier iBR engage le frein. |

| Tous les autres modèles | |
|-------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> – La marche arrière n'est enclenchée que lorsque la vitesse est inférieure à 10 km/h (6 MPH) – À des vitesses supérieures à 10 km/h (6 MPH), le fait de tirer sur le levier iBR engage le frein. |

AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 4.5 PO

Description de l'indicateur multifonction



⚠ AVERTISSEMENT

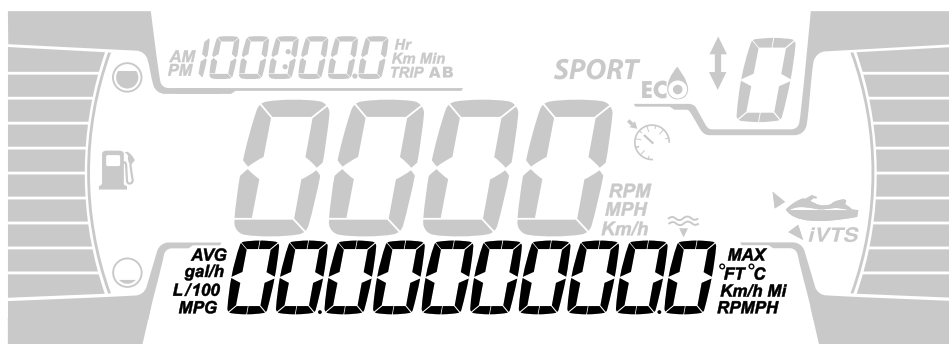
Lorsque vous pilotez votre embarcation, la lecture de l'indicateur multifonction peut être une source de distraction. Cela peut surtout détourner votre attention et nuire à votre surveillance constante des autres embarcations et de l'environnement.

Votre vigilance doit être constante pour suivre les conditions de navigation, le courant, et vérifier que votre environnement est dégagé et exempt d'obstacles.

De plus, ne jetez que de brefs regards sur l'indicateur multifonction pour rester concentré sur l'environnement et les conditions de conduite.

L'indicateur multifonction comporte des indicateurs numériques (température et compte-tours), des témoins lumineux, des icônes et un écran numérique qui affiche des renseignements importants (vitesse, tr/min, etc.).

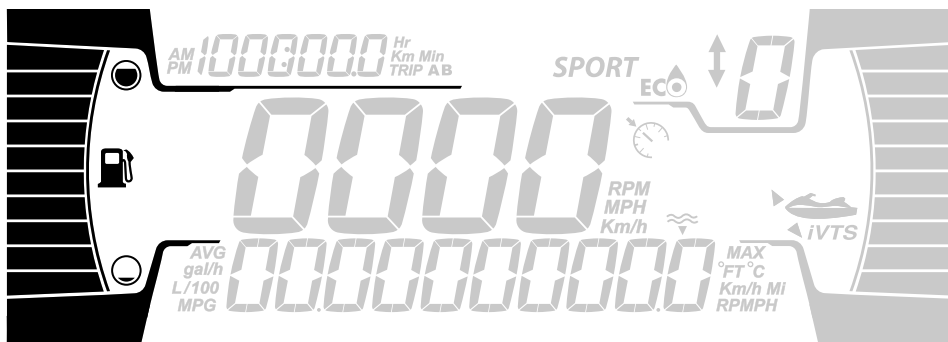
Affichage inférieur



La partie inférieure de l'écran affiche cycliquement les informations suivantes :

- RÉGIME DU MOTEUR
- Temp. d'eau : Indique la température de l'eau (selon l'équipement)
- Profondeur (selon l'équipement)
- Paramètres
- Messages
- Stat vit. (selon l'équipement)
- Distance pouvant être parcourue avec le carburant restant

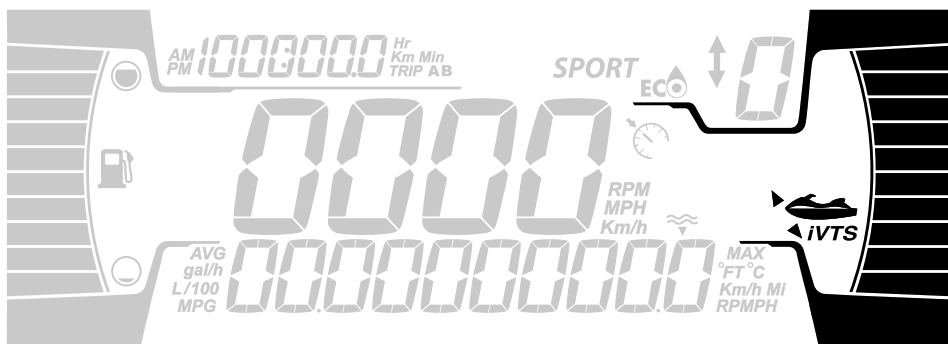
Affichage latéral gauche



L'affichage latéral gauche comprend :

- Indicateur de niveau d'essence

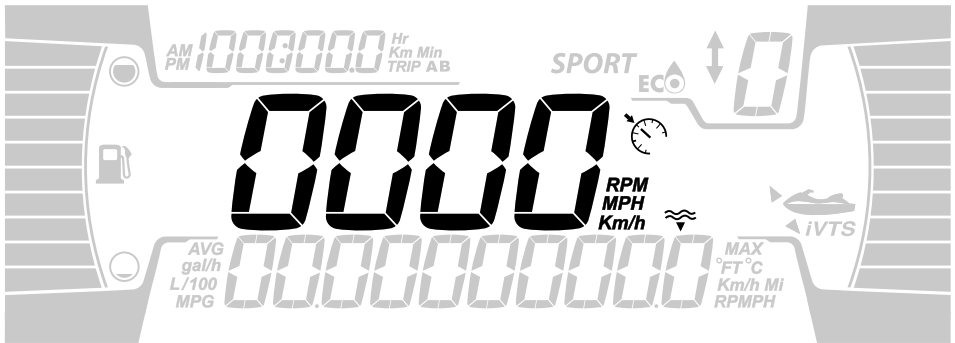
Affichage latéral droit



L'affichage latéral droit comprend :

- Position VTS

Affichage central

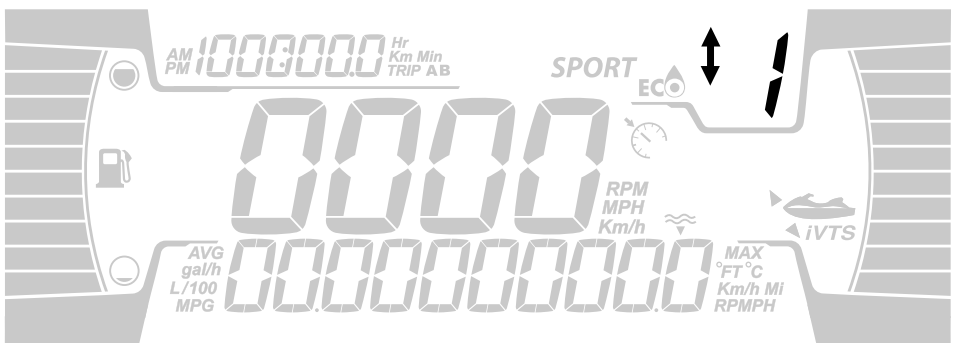


L'affichage central inclut :

- Vitesse de l'embarcation
- Indicateur du contrôle de vitesse (si équipé)

L'indicateur du contrôle de vitesse est uniquement activé sur cet affichage lorsqu'une vitesse cible a été définie.

Affichage de position iBR

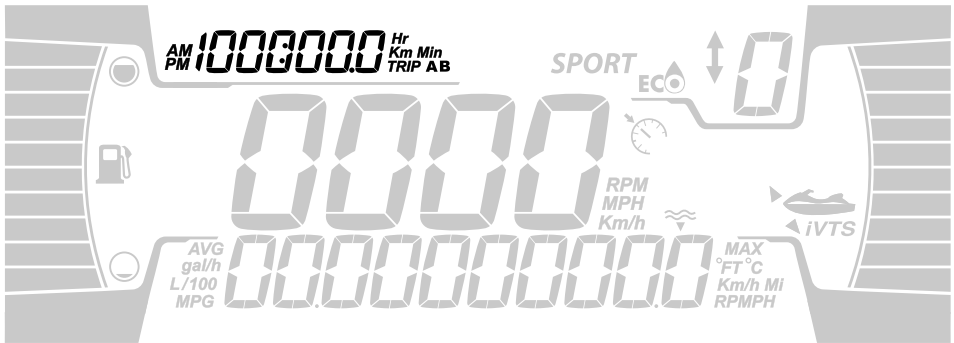


Cet écran affiche la position du rapport iBR (si le véhicule en est équipé) :

- N (Poids mort)
- F (marche avant)
- R (marche arrière)

Il peut également indiquer le niveau de vitesse défini (1 à 9) lorsque le mode basse vitesse est sélectionné.

Affichage supérieur gauche



L'affichage latéral gauche comprend :

- Compteur journalier
- Horloge

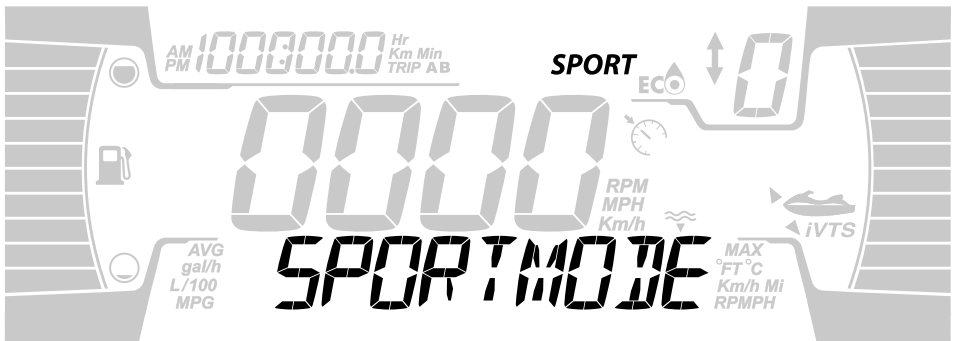
Le compteur journalier affiche cycliquement les informations suivantes :

- Heures de navigation : Affiche les heures de conduite totalisées.
- Compteur KM : Affiche la distance parcourue depuis la dernière remise à zéro.
- Compteur HR : Affiche le temps écoulé depuis la dernière remise à zéro.

REMARQUE :

L'horloge ne s'affiche que si le GPS intégré reçoit un signal satellite. Veuillez patienter quelques secondes pour que le système démarre.

Affichage MODE





L'affichage MODE indique le mode de fonctionnement sélectionné :

- RANDONNÉE (mode par défaut)
- SPORT
- TRIXX (si équipé)
- ECO

Pour faire défiler les MODES :

- En mode Randonnée, appuyez sur la touche MODE pour activer le mode Sport. Pour activer le mode Sport, reportez-vous à la section *MODES DE FONCTIONNEMENT*.
- Appuyez à nouveau sur le bouton MODE pour sélectionner le mode Trixx. Pour activer le mode Trixx, reportez-vous à la section *MODES DE FONCTIONNEMENT*. (Selon l'équipement)
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode Randonnée sera activé.

Témoins et avertisseurs lumineux

Les avertisseurs suivants indiquent que l'état du véhicule présente un problème qui pourrait devenir grave. Certains témoins et avertisseurs s'allument au démarrage du véhicule pour s'assurer qu'ils fonctionnent. Si un témoin ou un








avertisseur reste allumé après avoir démarré le véhicule, voyez à quoi réfère le témoin ou l'avertisseur pour obtenir plus d'information.

REMARQUE :


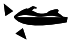
Certains avertisseurs paraissent sur l'afficheur de l'indicateur multifonction et agissent comme un témoin lumineux sans toutefois s'afficher au démarrage.

Voyants lumineux - ruban inférieur



| Feux | Description |
|---|--|
|  | ORANGE - Dysfonctionnement du véhicule |
|  | ROUGE - Température du moteur trop élevée. |
|  | VERT - Point mort engagé |
|  | ROUGE - Indique un dysfonctionnement si illuminé durant la conduite. Éteindre tout l'équipement électrique non nécessaire et faire vérifier les systèmes électriques et de charge. |
|  | ROUGE - Si ce témoin est allumé lorsque le moteur tourne ou pendant la conduite, il indique qu'une erreur de fonctionnement a été détectée. Arrêtez le véhicule dès que possible dans un endroit sans risques et éteignez le moteur. Vérifiez le niveau d'huile du moteur. Faites vérifier le système de lubrification le plus rapidement possible, même si le niveau est correct. |
|  | ORANGE - Indique un niveau faible de carburant ou un réservoir presque vide. Faire le plein dès que possible. |
|  | ORANGE Allumé en permanence: Erreur de fonctionnement du système antipollution du véhicule Clignote: Le mode de limitation du moteur ou Mode Préservation est activé. Faites réparer le véhicule immédiatement. |

Icônes et indicateurs - affichage multifonctionnel

| Icônes | Description |
|---|---|
| TRIXX | Indique que le mode TRIXX est sélectionné (si équipé). |
| <i>SPORT</i> | Avertit que le mode Sport est sélectionné. |
|  | Indique que le mode ECO est sélectionné. |
|  | Allumé constamment : Indique que le VTS est activé (si équipé). |

Paramètres

| Pour... | Action |
|---|---------------------------|
| Navigation dans le menu | Pression normale sur INFO |
| Entrez dans le menu | Pression longue INFO |
| Modifiez la valeur | Pression normale sur INFO |
| Changer l'affichage des informations | Appuyez sur COMPTEUR |
| Réinitialiser le compteur (pendant qu'il est affiché) | Pression longue INFO |
| Codes d'erreurs/ Maintenance | Pression longue INFO |

Pour la navigation dans le menu, utilisez uniquement le bouton Info. Sélectionnez une action et appuyez sur le bouton Info pour passer d'une option à l'autre. Appuyez longuement pour sélectionner ou modifier une valeur.

Codes d'affichage

Veuillez consulter *Afficher les codes d'erreurs*.

Sélection du Totalisateur partiel

Sélectionnez **COMPTEUR** et appuyez sur Compteur pour faire défiler **Compteur horaire**, **Compteur KM** et **Compteur HR**.

Maintenez enfoncé le bouton Compteur pour réinitialiser les informations du compteur sélectionné.

Clé d'apprentissage du réglage (si équipé)

Insérez une clé normale. Appuyez sur la touche Info pour passer d'une option à l'autre. Sélectionnez **L-KEY #** et appuyez longuement sur le bouton Info pour sélectionner le niveau de clé d'apprentissage voulu entre 1 et 5.

REMARQUE :

Le niveau de clé d'apprentissage par défaut est 1 (performance la plus basse).

Unité de mesure

Appuyez sur la touche Info pour passer d'une option à l'autre. Sélectionnez **UNITÉS** et appuyez longuement sur le bouton Info pour modifier les unités.

REMARQUE :

La modification de l'unité s'applique à toutes les unités affichées.

Réglage de la luminosité

Appuyez sur la touche Info pour passer d'une option à l'autre. Sélectionnez **LUMINOSITÉ** et appuyez sur le bouton Info pour régler le niveau de luminosité (de -4 à 4).

Réglage de l'horloge

Sélectionnez **HORLOGE**.

1. Appuyez sur le bouton INFO pour sélectionner l'affichage de l'horloge.
2. Pression longue sur le bouton INFO pour régler l'horloge.
3. Appuyez sur le bouton INFO pour sélectionner le mode horaire 12:00 AM PM ou le mode 24:00.
4. Pression longue sur le bouton INFO pour confirmer et afficher les heures.
5. Appuyez sur le bouton INFO pour changer les heures.
6. Pression longue sur le bouton INFO pour confirmer.

REMARQUE :

Le menu est uniquement disponible si le GPS est synchronisé.

Pour quitter **PARAMÈTRES**, exercez une pression longue sur le bouton Infos.

Réinitialisation des statistiques de vitesse (selon l'équipement)

Appuyez sur la touche Info pour passer d'une option à l'autre. Sélectionnez **STAT VIT** et appuyez et maintenez le bouton Info pour réinitialiser les statistiques de vitesse.

REMARQUE :

Les statistiques de vitesse sont automatiquement réinitialisées après chaque désactivation de l'indicateur.

Réglage de la langue

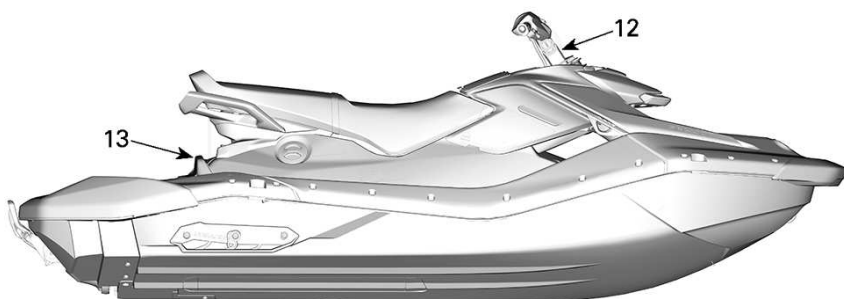
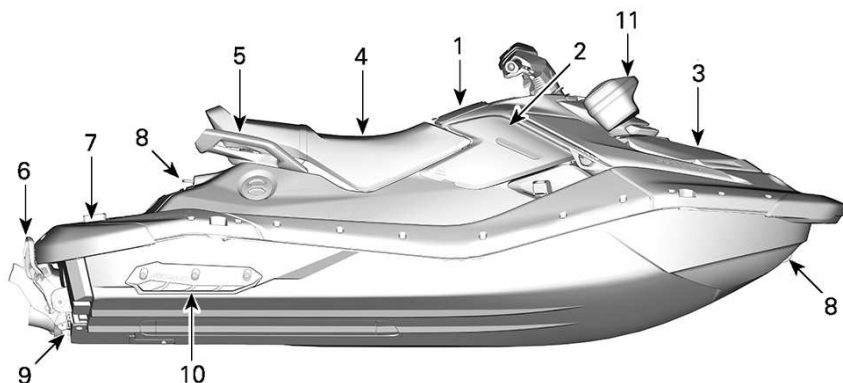
La langue de l'afficheur réglée en usine est l'anglais. Consultez un concessionnaire agréé Sea-Doo pour connaître les langues disponibles et configurer la jauge selon vos préférences.

ÉQUIPEMENT

Les illustrations peuvent ne pas être précises pour chaque modèle et sont uniquement fournies comme référence visuelle.

Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur

les illustrations. Pour plus d'informations au sujet des étiquettes de sécurité du véhicule, consultez la section *Étiquettes de sécurité sur l'embarcation*.



1. Boîte à gants
2. Compartiment de rangement pour matériel de sécurité
3. Compartiment de rangement (ensemble Commodité)
4. Siège
5. Poignées de maintien du passager
6. Marche d'embarquement (ensemble Commodité)
7. Plateforme d'embarquement
8. Œillets avant et arrière

9. Bouchon de vidange de la cale
10. Stabilisateurs
11. Système audio (si équipé)
12. Réglage de la hauteur du guidon (modèles Trixx)
13. Repose-pieds arrière (modèles Trixx)

Boîte à gants

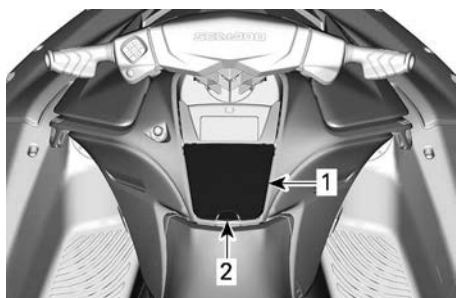
Un petit compartiment de rangement pour les objets personnels, avec un

rangement étanche pour le téléphone à l'intérieur de la boîte à gants située à l'avant du siège.

REMARQUE :

La boîte à gants n'est pas étanche.

Pousser la patte vers l'avant pour ouvrir la boîte à gants.



- 1. Boîte à gants
- 2. Tab

Compartment de rangement pour matériel de sécurité

Un espace pour ranger le guide de l'opérateur, le kit d'équipement de sécurité ou le kit d'urgence uniquement (non fourni avec le véhicule).

AVIS

Ce compartiment ne doit pas servir au rangement d'articles divers. Ne rangez pas d'autres articles à cet endroit. Ranger d'autres articles à cet endroit peut endommager le véhicule.

Pour ouvrir ce compartiment de rangement, libérer à la main et retirer le panneau latéral droit.



Le guide de l'opérateur se trouve à l'intérieur du couvercle.

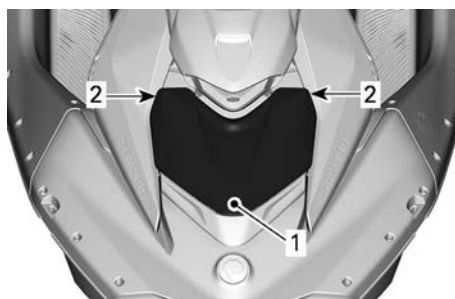


GUIDE DU CONDUCTEUR

Bac de rangement

Emplacement pratique pour transporter des effets personnels.

Pour ouvrir le couvercle avant du compartiment de rangement, décrocher les crochets du couvercle de chaque côté. Toujours fermer et enclencher le couvercle avant de circuler avec le véhicule.



- 1. Couvercle avant

2. Crochets du couvercle

AVIS

Ne jamais mettre d'objets lourds, tranchants ou fragiles dans le compartiment de rangement sans les assujettir. Ne pas dépasser la capacité de charge maximale; 2,5 kg (5 lb). Ne jamais utiliser la motomarine lorsque le couvercle avant du compartiment de rangement est ouvert. Ce compartiment n'est pas étanche.

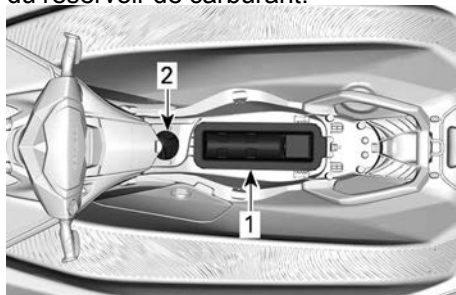
Siège

Le loquet du siège est situé sous l'arrière de ce dernier.

Pour retirer le siège, poussez la poignée du verrou vers le haut et faites glisser le siège vers l'arrière.



Le retrait du siège permet d'accéder à l'extincteur (non fourni) et au bouchon du réservoir de carburant.



1. Porte-extincteur
2. Bouchon du réservoir

Pour installer le siège, mettre le siège à sa place et le pousser vers l'avant jusqu'à ce que le loquet s'enclenche.

Tirez la partie arrière du siège vers le haut afin de s'assurer qu'il est bien verrouillé.

Poignées de maintien du passager (si équipé)

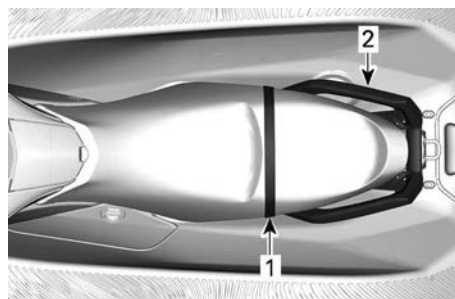
La courroie du siège offre une bonne prise pour un passager, et aide ce dernier à se maintenir dans le véhicule lors des déplacements.

Les poignées de maintien moulées latérales à l'arrière du siège offrent également une bonne prise pour un passager.

La partie arrière de la poignée moulée offre également une prise pour l'observateur du skieur/planchiste (le cas échéant) ou pour monter à bord depuis l'eau.

AVIS

Ne jamais se servir de la poignée de maintien moulée pour remorquer quoi que ce soit ni pour soulever la motomarine.



1. Courroie de siège
2. Poignée de maintien moulée

Marche d'embarquement (ensemble Commodité)

La marche sert à embarquer sur l'embarcation à partir de l'eau.



⚠ AVERTISSEMENT

Le moteur **DOIT** être **ARRÊTÉ** lorsque quelqu'un monte sur la motomarine ou qu'on utilise l'échelle d'embarquement.

Abaisser la marche et la maintenir jusqu'à ce qu'on y pose le genou.



MARCHE D'EMBARQUEMENT MAINTENUE EN PLACE POUR EMBARQUER SUR LA MOTOMARINE À PARTIR DE L'EAU

AVIS

- Ne pas utiliser la marche d'embarquement pour monter sur une motomarine hors de l'eau.
- La marche ne doit jamais servir à tirer, à remorquer, à plonger, à sauter à l'eau ou à toute autre fonction; l'utiliser seulement pour embarquer sur la motomarine.
- Une personne à la fois sur la marche.
- Monter sur la marche avec le genou seulement, pas avec le pied.

Modèles avec iBR

⚠ AVERTISSEMENT

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique de la barrière peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation. **N'utilisez jamais la porte iBR comme point d'appui pour monter à bord.**

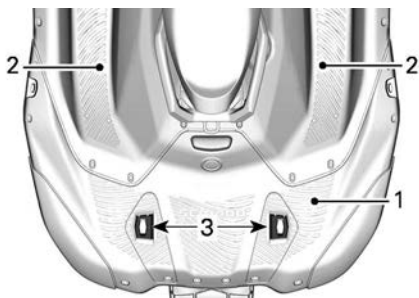
Plateforme d'embarquement

L'arrière du pont sert de plateforme d'embarquement.

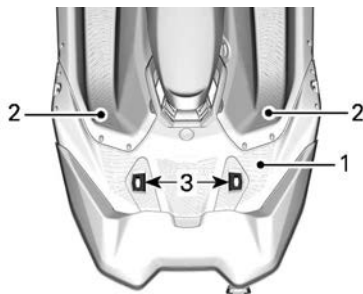
⚠ ATTENTION

Les deux points d'attache LinQ sont utilisés pour transporter des accessoires. Ils devraient toujours être rétractés lorsqu'on ne les utilise pas.

Deux creux dans la plate-forme servent de repose-pieds à l'observateur assis vers l'arrière lorsqu'on remorque un skieur, un planchiste ou un accessoire nautique.



1. Plateforme d'embarquement
2. Repose-pieds
3. Attaches LinQ



1. Plateforme d'embarquement
2. Repose-pieds de l'observateur
3. Attaches LinQ

Œillets avant et arrière

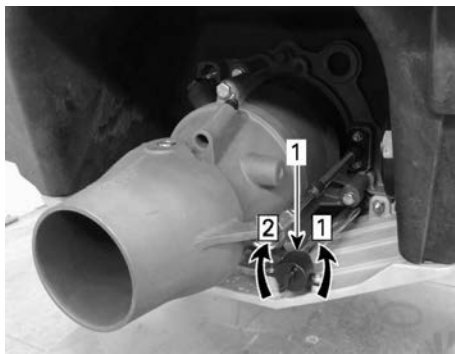
Les œillets peuvent être utilisés pour l'amarrage, le remorquage d'un skieur nautique (Spark pour 3), sur ski, planche ou tube (Spark pour 3), et comme points d'arrimage lors du remorquage de votre embarcation.



Bouchon de vidange de la cale

Desserrer les bouchons de vidange lorsque la motomarine est sur la

remorque. Cela permet à l'eau accumulée dans la cale de s'écouler et contribue à réduire la condensation.



TYPIQUE

1. Bouchon de vidange

1. Desserrer
2. Serrer

AVIS

S'assurer que les bouchons de vidange sont bien vissés avant de mettre la motomarine à l'eau.

Stabilisateurs

Deux stabilisateurs fixes, un de chaque côté de l'arrière de la coque, aident à assurer la stabilité de l'embarcation. Les stabilisateurs ne se règlent pas.



Repose-pieds arrière (modèles Trixx)

Repose-pieds à angle utilisés pour un meilleur contrôle lorsqu'on soulève intentionnellement la proue.



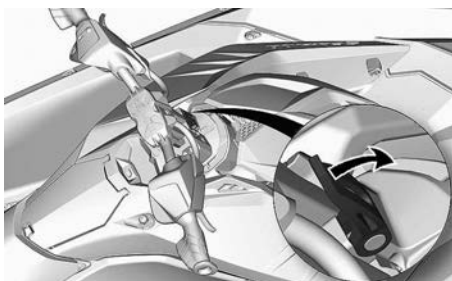
Réglage de la hauteur du guidon (modèles Trixx)

La hauteur du guidon peut être réglée selon les préférences du conducteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez toujours le moteur avant de régler la hauteur du guidon.

1. Débloquez le mécanisme avec le levier.



2. Régler le guidon à la hauteur désirée.
3. Verrouiller le mécanisme à l'aide du levier.



Système audio (si installé)

Certains modèles sont équipés d'un système audio portable.

Le système audio BRP est composé de deux enceintes étanches, de deux haut-parleurs d'aigus, d'un radiateur passif, d'un clavier, d'un port de charge et d'un orifice d'aération. Le système se connecte au téléphone portable par Bluetooth.

Lorsque vous appuyez sur le bouton **Lecture/Pause/Alimentation**, le système est alimenté.

Mode de jumelage Bluetooth -

Lorsque l'unité est sous tension, le système essaie automatiquement de se connecter avec le dernier appareil connecté ou ira en mode de jumelage si aucun appareil n'est détecté. Lorsque le système est en mode de jumelage, tous les témoins des boutons clignotent. Pour saisir manuellement le mode de jumelage, maintenez enfoncé le bouton **Lecture/Pause/Alimentation** pendant 0,5 seconde. Les boutons clignotent pour indiquer que le mode association est actif. Cherchez **BRP Connect** dans le menu Bluetooth de votre dispositif. 3 bips indiquent un jumelage réussi.

Une fois jumelé, sélectionnez une liste de musiques ou une autre source de musiques à partir de votre téléphone intelligent.

Ne jumelez jamais un téléphone intelligent ou ne changez pas la liste de

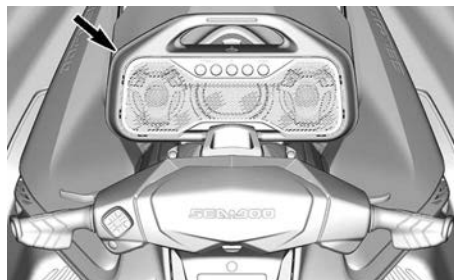
musiques ou la source de musiques sur l'appareil lorsque vous naviguez.

REMARQUE :

Sur les appareils applicables.

⚠ AVERTISSEMENT

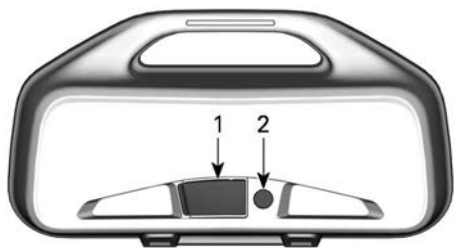
Utiliser un téléphone intelligent ou essayer de jumeler un appareil pendant la conduite peut distraire le conducteur de l'embarcation. Utilisez toujours les boutons avec prudence et soyez toujours vigilant lorsque vous naviguez. Gardez en tout temps un contact visuel avec votre environnement.



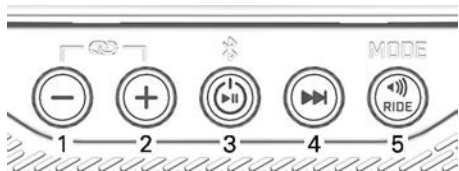
TYPIQUE - SYSTÈME AUDIO



CLAVIER NUMÉRIQUE



1. Port de charge
2. Orifice d'aération



1. Diminuer le volume
2. Augmenter le volume
3. Lecture/Pause/Alimentation
4. Morceau suivant
5. Mode

Lecture/Pause/Alimentation - Le bouton Lecture/Pause/Alimentation vous donne la possibilité de jouer ou de mettre en pause la musique avec une simple touche.

Appuyer sur le bouton Lecture/Pause/Alimentation allumera l'appareil s'il est actuellement éteint ou maintenir le bouton Lecture/Pause/Alimentation pendant 3 secondes éteindra l'appareil s'il est actuellement allumé. L'appareil émettra 4 petits bips pour indiquer quand l'alimentation est coupée.

Augmenter et diminuer le volume - Ces boutons augmentent et diminuent le volume. Lorsque l'appareil a atteint le volume minimal ou maximal, l'appareil émet un bip pour indiquer qu'aucun autre réglage n'est possible.

Commandes audio

| Province/État | Feedback audio | Feedback visuel |
|-------------------------|----------------------|--|
| Mise sous tension | Apparition en fondu | Séquence blanche du centre vers les boutons extérieurs |
| Mise hors tension | Disparition en fondu | Séquence blanche de l'extérieur vers les boutons du centre |
| Mode de jumelage | - | Tous les boutons clignotent en blanc |
| Mode de jumelage réussi | 3 bips | - |
| Volume maximum | 2 bips | - |
| Volume minimum | 1 long bip | - |
| Mode Conduite | - | Bouton Mode blanc fixe |
| Mode Préservation | - | Bouton Mode désactivé |
| Mode Concert | - | Les deux boutons Volume blanc fixe |

| Commandes audio | | |
|---|----------------|---|
| Province/État | Feedback audio | Feedback visuel |
| Mode Concert - Système audio principal | - | Touche Lire/Pause/ Marche et touche +/- allumée fixe |
| Mode Concert - Système audio secondaire | - | Touche Lire/Pause/ Marche et touche +/- allumée fixe |
| Mode Concert - Système audio secondaire désactivé | - | Touche Lire/Pause/ Marche blanc clignotant |
| En pause | - | Touche Lire/Pause/ Marche blanc clignotant |
| Batterie faible | - | Touche Lire/Pause/ Marche rouge fixe |
| En charge | - | Touche Lire/Pause/ Marche bleu fixe |
| Batterie entièrement chargée | - | Touche Lire/Pause/ Marche blanc fixe |
| Batterie trop faible pour la mise sous tension | - | Touche Lire/Pause/ Marche rouge clignotant trois fois |

REMARQUE :

Le clignotement rapide (rouge et bleu) de la touche Lire/Pause/Marche pendant 5 secondes suivi d'un arrêt indique que l'unité ne fonctionne pas à la température appropriée ou que le niveau de la batterie est insuffisant.

Mode Bouton - Le bouton Mode vous permet de faire basculer le DSP (Digital Signal Processing) entre le "Mode Conduite" et le "Mode Préservation" pour adapter le son à la situation.

Bouton Suivant - Le bouton Suivant vous permet de passer à la chanson suivante.

Mode Concert - Le mode Concert permet de diffuser en continu le son

de plusieurs systèmes audio sur un seul système audio.

Tout d'abord, assurez-vous que seul le système audio principal est connecté à un téléphone. Déconnectez tout téléphone relié au(x) système(s) audio secondaire(s).

Appuyez simultanément sur les deux boutons de volume (+/-) pour lancer le mode Concert sur le système audio principal. Il commutera automatiquement son réglage DSP sur "Mode Préservation". Il peut être modifié ultérieurement sur chaque système audio individuel.

Assurez-vous que chaque système audio secondaire est en mode d'appairage. Lancez le mode Concert,

appuyez sur les deux boutons de volume (+/-) et attendez l'appariage.

Chaque système audio peut contrôler son niveau de volume en mode Concert. Si le système audio principal est mis est coupé, le son de tous les autres systèmes audio couplés sera également coupé. Le son de chaque système audio secondaire peut être coupé en appuyant sur la touche Lire/Pause/Marche.

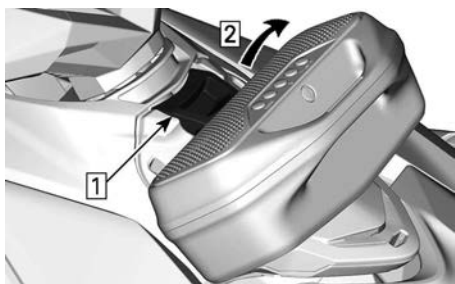
Ce système est complètement autonome et n'a pas de connexion électrique à la motomarine. Il doit être connecté à une prise électrique domestique de 110 V pour être chargé.

AVIS

Utilisez uniquement l'adaptateur de charge fourni pour charger le système audio.

Lorsqu'il n'est pas utilisé, l'unité s'éteint au bout de 10 minutes si elle n'est pas appariée.

Pour retirer :



Étape 1. Poussez le bouton pour ouvrir le levier du verrou.

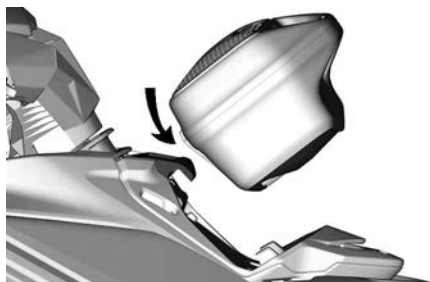
Étape 2. Soulevez la radio par sa poignée.

Installation

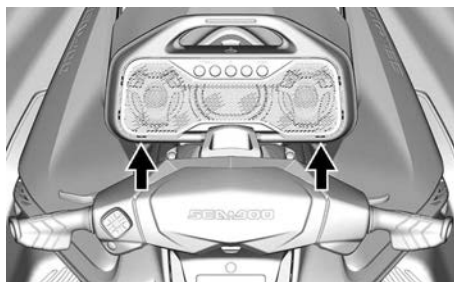
Avant d'installer le système audio, assurez-vous que le loquet et les languettes du véhicule sont encore en bon état.



Pour installer le système audio, commencez par l'insérer dans les languettes de fixation avant, puis poussez vers le bas pour engager complètement le levier de verrouillage.



Vérifiez que le système audio est correctement installé et fixé en poussant les deux côtés vers le haut.



⚠ ATTENTION

Une exposition prolongée à des volumes très élevés peut endommager vos oreilles. Par conséquent, nous suggérons un temps de pause de 10 minutes pour toutes les 45 minutes d'écoute.

Couvercle du correcteur d'assiette (si équipé)

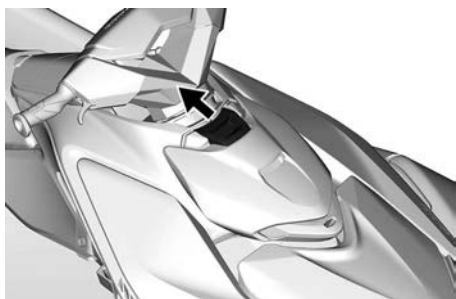


COUVERCLE DU CORRECTEUR D'ASSIETTE (SI ÉQUIPÉ)

Pour accéder au support du système audio, retirez le couvercle.

Dépose du couvercle du correcteur d'assiette

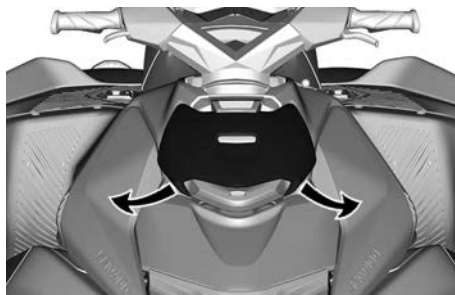
1. Dégagez le levier du verrou.



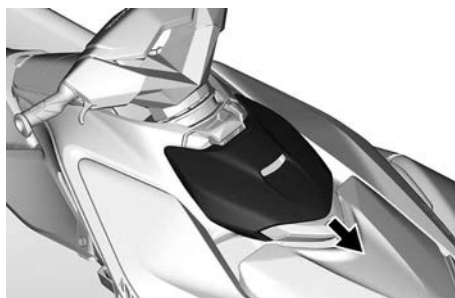
2. Appuyez doucement sur le centre du couvercle.



3. Soulevez les languettes latérales.



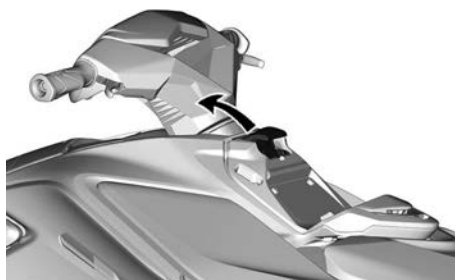
4. Faites glisser le couvercle vers le bas (vers l'avant de l'embarcation).



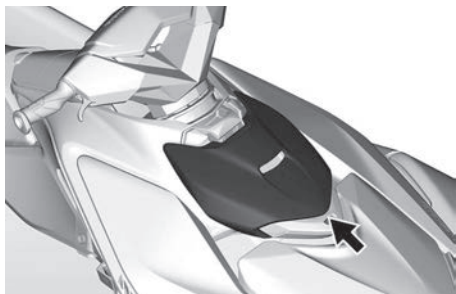
Installez le couvercle du correcteur d'assiette

Avant d'installer le couvercle, assurez-vous que le point de fixation avant du LinQ est vide et que le capot est ouvert.

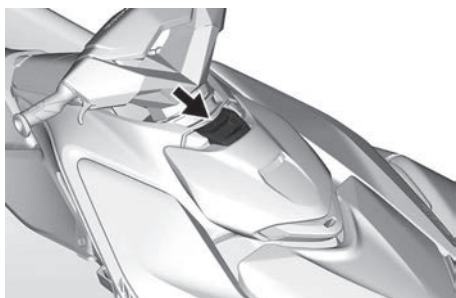
1. Levez le levier du verrou.



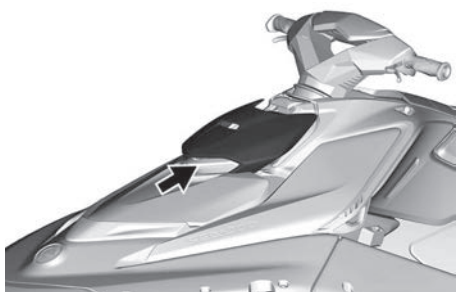
2. Faites glisser le couvercle vers le haut en direction du levier du verrou. Il doit s'enclencher dans sa position.



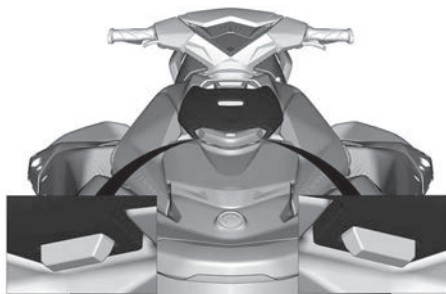
3. Abaissez le levier du verrou pour bloquer le couvercle en position.



4. Assurez-vous que la languette avant est ancrée dans la fente de la console avant.



5. Enclenchez les languettes des côtés gauche et droit.



⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous que le couvercle est correctement installé et fixé à l'aide de ses 4 points de fixation :

- Levier de verrouillage
- Languette avant
- Languette gauche
- Languette droite

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant la période de rodage

Il est recommandé d'assurer une période de rodage de 5 heures avant d'utiliser la motomarine à plein régime de manière continue.

Pendant cette période, l'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus de 1/2 à 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

AVIS

Pendant la période de rodage, les accélérations intenses, le fonctionnement prolongé et le fait de rouler à la même vitesse sur de longues périodes peuvent avoir des effets néfastes.

CONSIGNES D'UTILISATION

Embarquement

Comme c'est la cas avec n'importe quelle embarcation, toujours faire attention en montant à bord.

Vous devez vous entraîner à utiliser chaque méthode d'embarquement jusqu'à ce que vous soyez capable de monter à bord dans n'importe quelle condition potentielle.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne touchez pas la commande des gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de l'embarcation. Arrêtez le moteur.

embarcation avec système iBR

⚠ AVERTISSEMENT

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique de la barrière peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation. N'utilisez jamais la porte iBR comme point d'appui pour monter à bord.

Embarquement à partir d'un quai

1. Placez lentement un pied sur le marchepied de la motomarine le plus près du quai tout en tenant le guidon, et transférer simultanément le poids du corps de l'autre côté afin de préserver l'équilibre de la motomarine.
2. Passer ensuite l'autre pied au-dessus du siège et le placer de l'autre côté du marchepied.
3. Éloigner ensuite la motomarine du quai.



Embarquement en eau peu profonde

⚠ AVERTISSEMENT

Tenir les bras et les jambes éloignés du système de propulsion ou de la grille d'admission. N'utilisez jamais le système de propulsion comme point d'appui pour monter à bord de l'embarcation.

1. Embarquez sur la motomarine par le côté ou par l'arrière.
2. Assurez-vous qu'il y a au moins 90 cm (3 ft) d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque.

REMARQUE :

Avant de démarrer le moteur et lorsque le moteur est déjà en marche, tenez compte du fait que la coque sera plus basse dans l'eau lorsque tous les passagers seront à bord. S'assurer que l'eau est assez profonde pour éviter que du sable et des cailloux soient aspirés par la turbine.



A. Maintenir au moins 90 cm/3 ft sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord.

AVIS

Le démarrage du moteur ou la conduite de la motomarine dans des eaux insuffisamment profondes peut endommager l'hélice ou d'autres composants de la turbine. Restez au centre de l'échelle. Jamais plus d'une personne à la fois ne doit monter sur l'échelle.

Embarquement en eau profonde

⚠ AVERTISSEMENT

Tenir les bras et les jambes éloignés du système de propulsion ou de la grille d'admission. N'utilisez jamais le système de propulsion comme point d'appui pour monter à bord de l'embarcation.

⚠ AVERTISSEMENT

Les personnes inexpérimentées doivent s'exercer à embarquer près du rivage (en utilisant les méthodes décrites dans cette section) avant de naviguer en eau profonde, en particulier lorsque du chargement est installé à bord sur la plate-forme arrière.

Opérateur seul sans une marche d'embarquement

1. D'une main, saisir la poignée arrière.
2. REMARQUE : Si le chargement est correctement attaché à la plate-forme d'embarquement, il peut être utilisé comme une poignée ou il peut être retiré et mis de côté dans l'espace pour les pieds pour accéder à la poignée. Attachez toujours bien la cargaison avant de conduire.
3. Avec l'autre main sur la plateforme d'embarquement, se soulever jusqu'à ce que l'on puisse mettre un genou sur la plateforme.



4. Placer l'autre genou sur la plate-forme d'embarquement.



5. Agripper la courroie du siège pour maintenir son équilibre et avancer jusqu'aux repose-pieds de chaque côté du siège.



6. Chevaucher le siège.

Opérateur seul avec une marche d'embarquement

1. Nager à l'arrière de l'embarcation.
2. Abaisser la marche d'embarquement d'une main.

AVIS

Ne jamais utiliser les composants du système de propulsion pour monter sur la motomarine. Monter sur la marche avec le genou seulement, pas avec le pied.



TYPIQUE

3. Avec l'autre main, saisir le rebord de la plateforme d'embarquement, puis se soulever afin de mettre ses genoux sur la marche d'embarquement.
4. Se pencher vers l'avant et agripper d'une main la poignée moulée sur le côté du dossier, ou la poignée arrière, puis se lever sur la marche d'embarquement.



5. REMARQUE : Si le chargement est correctement attaché à la plateforme d'embarquement, il peut être utilisé comme une poignée ou il peut être retiré et mis de côté dans l'espace pour les pieds pour accéder à la poignée. Attachez toujours bien la cargaison avant de conduire.

6. Tout en tenant la poignée de maintien à l'arrière du siège, monter sur la plateforme d'embarquement.



7. Agripper la courroie du siège pour maintenir son équilibre et avancer jusqu'aux repose-pieds de chaque côté du siège.



8. Chevaucher le siège.

Conducteur avec passager

1. Le conducteur prend place de la façon indiquée précédemment.

En eau agitée, le passager se trouvant dans l'eau peut retenir la motomarine pour aider le conducteur à monter.



2. Le passager monte ensuite sur la motomarine alors que le conducteur la maintient en équilibre et s'assoit le plus près possible de la console.





3. Le passager doit s'asseoir à cheval sur le siège et tenir fermement une poignée, ou la taille de la personne qui se trouve devant lui.

Démarrage du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas démarrer l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Ouvrez le siège (ou, pour le SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de démarrer le moteur, le conducteur et les passagers doivent toujours :

- Être assis sur le siège de la motomarine.
- Avoir une bonne prise ou tenir la personne assise devant eux par la taille.
- Porter des vêtements de protection appropriés, y compris un vêtement de flottaison individuel, approuvé par les autorités locales, ainsi que la partie inférieure d'une combinaison isothermique.

AVIS

Avant de démarrer le moteur, vérifiez qu'il y a au moins 90 cm³ ft d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

1. Fixez le cordon de sécurité à son VFI ou au poignet (au moyen d'une dragonne).

⚠ AVERTISSEMENT

Garder le cordon d'attache fixé au VFI du conducteur ou au poignet (au moyen d'une dragonne) lorsqu'on démarre le moteur ou pendant une randonnée.

2. Tenir fermement le guidon avec la main gauche et placer les deux pieds sur le marchepied.
3. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur pour mettre le système électrique sous tension.
4. Pendant que l'indicateur multifonctionnel fait son autovérification, branchez le cordon de sécurité à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
5. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt pour lancer le moteur.

AVIS

Si le moteur ne démarre pas immédiatement, ne maintenez pas le bouton de démarrage/ arrêt enfoncé pendant plus de 10 secondes pour éviter la surchauffe du démarreur. Laissez refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Reportez-vous à la section *Diagnostic des pannes*.

6. Relâcher le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur après le démarrage.

Comment arrêter le moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Afin de garder le contrôle de la direction de l'embarcation, laissez le moteur fonctionner jusqu'à ce que l'embarcation soit au ralenti.

Pour arrêter le moteur :

- Appuyez sur le bouton de démarrage/arrêt, ou
- Tirez sur le cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur quand l'embarcation n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.

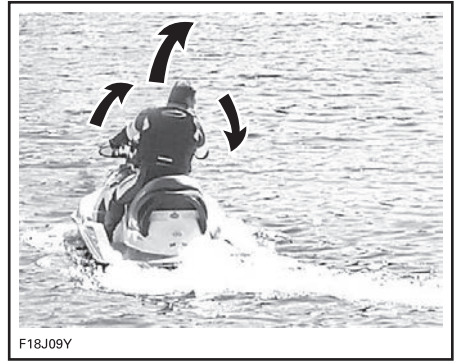
Si on arrête le moteur au moyen du bouton de démarrage/d'arrêt et que la corde d'attache est toujours sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur, l'alimentation électrique s'éteindra après environ 60 minutes pour éviter que la batterie se décharge complètement.

Modèles sans iBR

⚠ AVERTISSEMENT

Le moteur doit être éteint pour que la motomarine puisse s'arrêter complètement.

Direction de l'embarcation



F18J09Y

Lorsqu'on tourne le guidon, on fait pivoter la tuyère de la turbine, ce qui dirige l'embarcation. Si on tourne le guidon vers la droite, l'embarcation tourne à droite, et vice versa. Vous ne pouvez pas changer de direction si vous n'accélérez pas un minimum.

⚠ AVERTISSEMENT

Appuyez sur l'accélérateur et tournez le guidon pour donner à l'embarcation une nouvelle direction. L'efficacité de la direction varie selon la pression exercée sur l'accélérateur, le nombre de passagers, la charge et l'état de l'eau ainsi que d'autres facteurs ambiants comme le vent.

À la différence d'une voiture, il faut appuyer sur l'accélérateur pour pouvoir tourner. Dans un endroit approprié, s'exercer à tourner tout en mettant les gaz et en s'éloignant d'un objet fictif. Il s'agit là d'une bonne technique pour éviter les collisions.

⚠ AVERTISSEMENT

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur, et carrément impossibles lorsque le moteur est arrêté.

La maniabilité de l'embarcation varie et nécessite plus de dextérité lorsqu'on a un passager. Les passagers doivent toujours tenir la courroie du siège ou la poignée moulée, ou s'agripper à la personne assise devant eux par la taille. Il est important de réduire la vitesse et d'éviter les virages accentués. Éviter les eaux agitées avec un passager.

Virages serrés et autres manœuvres spéciales

Quand on effectue des virages serrés ou des manœuvres spéciales qui font en sorte que les ouvertures d'admission d'air sont submergées pendant un certain temps, de l'eau pénètre dans la cale.

Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre motomarine ne peut donc pas être complètement étanche.

AVIS

Quand les ouvertures sont submergées, ce qui peut arriver quand on fait des manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer la motomarine, l'eau peut pénétrer dans la cale et peut occasionner de sérieux dommages aux composants internes du moteur. Reportez-vous à la section *Garantie* contenue dans ce guide.

Comment passer au point mort (modèles avec iBR)

⚠ AVERTISSEMENT

L'arbre de transmission et la turbine tournent encore lorsque le moteur est en marche, même lorsque le déflecteur iBR est au point mort. Se tenir à l'écart du système de propulsion de l'embarcation.

Au démarrage de la motomarine, le système iBR engage automatiquement le déflecteur iBR au point mort.

Si le déflecteur est en marche avant, appuyer un coup sur le levier iBR. Le déflecteur passera au point mort.

Si le frein ou la marche arrière est utilisé(e), le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on relâche le levier iBR si le levier d'accélérateur n'est pas activé.

REMARQUE :

Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR passe au point mort lorsque le levier iBR est relâché.

Si le moteur est arrêté alors qu'on est en marche avant ou arrière, le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on arrêtera le moteur.

Pour revenir au point mort depuis la marche avant, appuyer un coup sur le levier iBR.

Pour revenir au point mort depuis la marche arrière, relâcher le levier iBR et le levier d'accélérateur.

Comment passer en marche avant

Pour passer en marche avant depuis le point mort, appuyer un coup sur le levier d'accélérateur.

Le déflecteur passera en marche avant et l'embarcation accélérera.

Pour passer de la marche arrière à la marche avant, relâcher le levier iBR en appuyant légèrement sur le levier d'accélérateur.

Pour revenir en marche avant après avoir freiné, actionner le levier d'accélérateur tout en relâchant le levier iBR. Après un court délai, l'embarcation avancera en accélérant.

Comment passer en marche arrière

La marche arrière ne peut être engagée qu'entre le ralenti et la vitesse limite de 10 km/h (6 MPH) en marche avant.

1. Ramenez au minimum le levier iBR sur 25% de son déplacement.
2. Relâcher le levier iBR pour ne plus reculer.
3. Accélérez juste assez pour arrêter le recul de l'embarcation.

⚠ AVERTISSEMENT

Le frein ne fonctionne pas à reculons.

Lorsqu'on actionne le levier iBR en marche arrière, le levier d'accélérateur peut servir à contrôler le régime, et par conséquent la poussée arrière est produite.

Lorsqu'on déplace les leviers iBR et d'accélérateur simultanément, la poussée arrière se contrôle avec plus de précision. Un régime excessif entraînera une turbulence dans l'eau et réduira l'efficacité en marche arrière.

REMARQUE :

La puissance du moteur est réduite chaque fois que la position du levier iBR est modifiée.

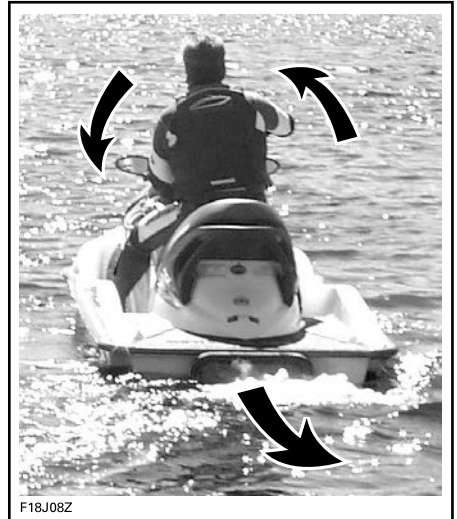
La puissance du moteur disponible est restreinte en marche arrière, ce qui limite la vitesse. Toutefois, des vitesses supérieures à 10 km/h (6 MPH) peuvent être obtenues en marche arrière selon les conditions.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne reculer qu'à basse vitesse et le moins longtemps possible.
Lorsqu'on fait marche arrière en eau peu profonde, toujours s'assurer qu'il n'y a aucun objet, aucun obstacle ni aucune personne derrière l'embarcation .

En marche arrière, tournez le guidon dans la direction opposée à celle où vous voulez déplacer l'arrière de l'embarcation.

Par exemple, pour que l'arrière de l'embarcation aille à bâbord (gauche), tournez le guidon à tribord (droite).



F18J08Z

TYPIQUE - INVERSION DE LA DIRECTION EN MARCHÉ ARRIÈRE

⚠ ATTENTION

La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant.
Pour diriger la poupe à bâbord (gauche) en marche arrière, tourner le guidon à tribord (droite).
Pour diriger la poupe à tribord (droite), tourner le guidon à bâbord (gauche). On devrait s'exercer à reculer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de l'embarcation avant de reculer dans un endroit restreint.

Activation et utilisation du frein

⚠ AVERTISSEMENT

Le moteur doit être en marche pour que le frein fonctionne. Le frein ne fonctionne qu'en marche avant, il n'a aucun effet sur la vitesse en marche arrière. Le frein ne peut pas empêcher votre embarcation de dériver sous l'effet du courant ou du vent.

La fonction de freinage peut uniquement être engagée en marche avant lorsque la vitesse est égale ou supérieure à 10 km/h (6 MPH).

Le frein est actionné lorsqu'on tire le levier iBR sur la gauche du guidon à au moins 25% de sa course.

⚠ AVERTISSEMENT

Il serait bon de s'exercer à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, à une vitesse grandissante afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de l'embarcation.

Lorsque le levier iBR est actionné, la commande de l'accélérateur est remplacée par le module iBR pour contrôler le taux de décélération.

⚠ ATTENTION

Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération. Le conducteur doit toujours avoir les deux mains sur le guidon et les passagers doivent s'agripper à une poignée de maintien ou tenir la taille de la personne devant eux.

⚠ AVERTISSEMENT

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent et des conditions de navigation. La puissance de freinage sollicitée par l'utilisateur au moyen du levier de commande iBR a également un effet sur la distance d'arrêt. Toujours régler son style de conduite en conséquence.

Lorsque l'embarcation ralentit à moins de 10 km/h (6 MPH), le mode de freinage est désactivé et le mode de marche arrière est engagé. Relâchez le levier iBR une fois que l'embarcation s'est immobilisée. Sinon, l'embarcation se mettra à reculer.

⚠ ATTENTION

Lorsque l'embarcation s'immobilise, le sillage qu'elle crée la rattrapera et peut la pousser vers l'avant. S'assurer qu'il n'y a aucun obstacle ni baigneur à l'avant.

Si le levier d'accélérateur est encore actionné lorsqu'on relâche le levier iBR, l'embarcation avance en accélérant après un court délai. L'accélération est proportionnelle à la position du levier d'accélérateur.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on ne veut pas avancer lorsqu'on relâche le levier de frein, relâcher le levier d'accélérateur.

Lorsqu'on circule rapidement et qu'on freine, un jet d'eau se soulèvera derrière l'embarcation, lequel pourrait momentanément empêcher la personne qui suit de voir la motomarine.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque vous vous déplacez en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre motomarine, des indications fournies par le jet d'eau et l'importance de garder une distance de sécurité maximale.

Freinage dans un virage

Le levier d'accélérateur doit être actionné pour qu'on puisse diriger l'embarcation. Cependant, on peut freiner dans un virage en se servant du levier iBR de la façon décrite précédemment. Préparez-vous à maintenir votre équilibre lorsque l'embarcation traverse un sillage.

⚠ ATTENTION

Lorsque l'embarcation ralentit pour s'arrêter dans un virage, son propre sillage la rattrapera et la poussera latéralement. Se préparer à maintenir son équilibre lorsque le sillage rattrape l'embarcation.

Système correcteur d'assiette (VTS)

Le correcteur d'assiette, un système rapide et efficace, permet de varier la position verticale de la tuyère de turbine selon la charge, la poussée, la position de conduite et les conditions de l'eau. Lorsque le correcteur est bien réglé, il peut améliorer la maniabilité, réduire le marsouinage et permettre à l'embarcation d'adopter le meilleur angle possible de façon à obtenir une performance maximale.

Aux premières utilisations, le conducteur devrait utiliser le correcteur d'assiette à différentes vitesses et dans différentes conditions nautiques pour se familiariser avec ce dispositif. Les

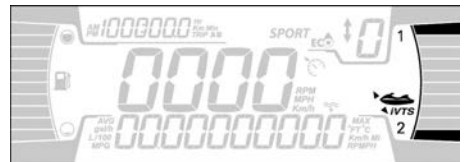
utilisateurs préfèrent habituellement régler le correcteur au centre de sa course lors d'une randonnée. Ce n'est qu'avec l'expérience que le conducteur apprendra à utiliser le correcteur en fonction des différentes conditions. Il serait bon de se familiariser avec le correcteur d'assiette pendant la période de rodage (moment où on recommande de circuler à basse vitesse).

Lorsque la tuyère est orientée vers le haut, le jet d'eau dirige la proue de l'embarcation dans cette direction. On utilise cette position pour obtenir une meilleure vitesse de pointe.

Lorsque la tuyère est orientée vers le bas, la proue redescend et accroît la maniabilité de l'embarcation. La vitesse, la position de conduite du conducteur et le transfert de poids sont tous des facteurs qui influencent l'efficacité d'une embarcation lorsqu'elle aborde un virage. Il est possible de réduire ou d'éliminer l'effet de marsouinage lorsque la tuyère est orientée vers le bas et que la vitesse est réglée proportionnellement.

REMARQUE :

La position du correcteur d'assiette est affichée par un indicateur à barres sur la partie droite de l'indicateur multifonctionnel.



1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

Méthodes de correction de l'assiette

| Méthodes de correction de l'assiette disponibles | | | |
|--|----------------|----------------|-------------|
| | Spark sans VTS | Spark avec VTS | Spark Trixx |
| Bouton de correcteur d'assiette | - | X | X |
| Correction de l'assiette par double-clic | - | X | X |
| Préréglages du correcteur d'assiette | - | X | X |

X = Caractéristique de série
 - = Voir un concessionnaire Sea-Doo pour connaître la disponibilité.

Réglage du correcteur d'assiette

Il y a neuf positions du correcteur d'assiette.

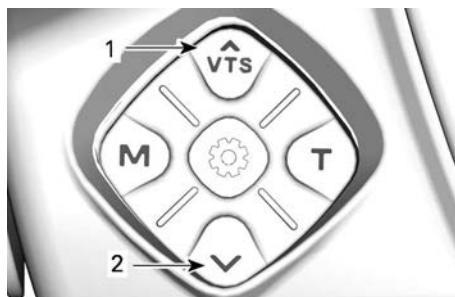
L'embarcation étant en marche avant, procédez comme suit.

REMARQUE :

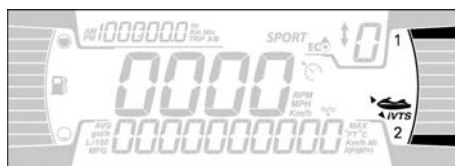
Appuyer sur le bouton de correcteur d'assiette lorsque le moteur n'effectue pas une poussée vers l'avant ne modifiera que l'indication. La tuyère se déplace à la position choisie du correcteur d'assiette lorsque la poussée avant est activée.

1. Appuyez une fois sur le bouton VTS HAUT pour relever la proue d'un cran.

2. Appuyez sur le bouton VTS BAS afin d'abaisser la proue d'un cran.



1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue



1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

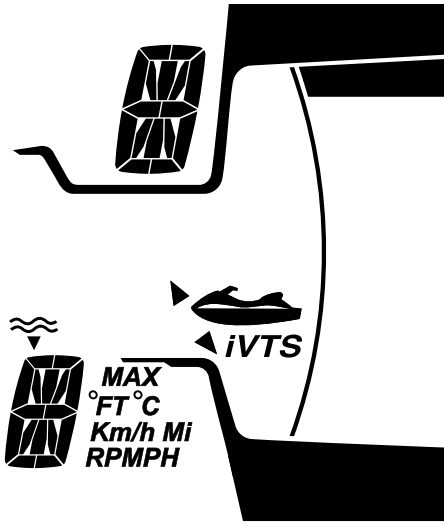
REMARQUE :

Si on appuie sur le bouton HAUT OU BAS VTS et qu'on le maintient ainsi jusqu'à ce que l'assiette soit à la position voulue, la tuyère se déplacera jusqu'à ce que le bouton soit relâché ou que la position maximale (vers le haut ou le bas) soit atteinte.

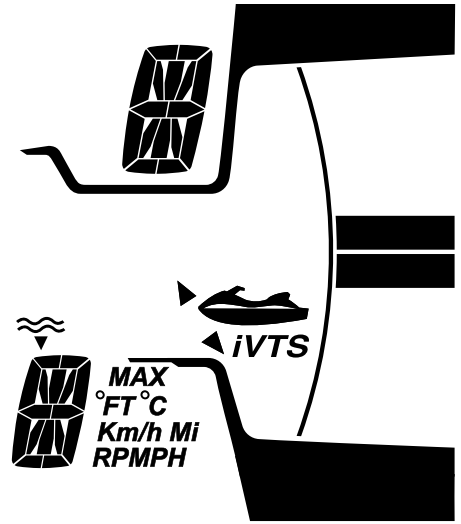
Utilisation des préréglages du correcteur

Trois préréglages du correcteur peuvent être sélectionnés.

Pour sélectionner la position la plus élevée, double-cliquer sur la flèche du haut du bouton du correcteur (proue relevée).



Pour sélectionner la position la moins élevée, double-cliquer sur la flèche du bas sur le bouton (proue abaissée).

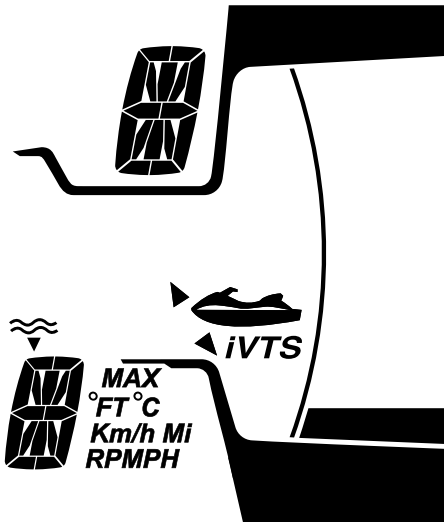


REMARQUE :
Les positions d'assiette préprogrammées ne sont pas modifiables.

Recommandations générales

AVIS

Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre embarcation ne peut donc pas être complètement étanche. Les manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer l'embarcation et qui submergent les ouvertures d'admission d'air peuvent causer l'infiltration d'eau dans le moteur, ce qui pourrait sérieusement l'endommager. Reportez-vous à la section *Comment diriger l'embarcation* dans la section *Instructions d'utilisation* et la section *Garantie* dans ce guide de l'utilisateur.



La position d'assiette intermédiaire doit être sélectionnée en fonction de la position d'assiette réelle. Double-cliquez sur le bouton HAUT VTS si la position est en dessous de l'assiette intermédiaire ou double-cliquez sur le bouton BAS VTS si la position est au dessus de l'assiette intermédiaire.

Conduite en eau agitée ou avec visibilité réduite

Éviter d'utiliser l'embarcation dans de telles conditions. Si c'est

indispensable, naviguer avec prudence et à une vitesse minimale.

Traverser des vagues ou des sillages

1. Le conducteur doit agripper fermement le guidon et garder les deux pieds sur les marchepieds.
2. Le passager doit tenir les poignées de maintien avec les deux mains et garder les deux pieds sur les marchepieds.
3. Réduire la vitesse de la motomarine.
4. Toujours être prêt à diriger la motomarine et à maintenir son équilibre au besoin.
5. Lorsque la motomarine franchit une vague, soulevez-vous légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.
6. Lorsque la motomarine aborde le sillage d'une embarcation, toujours maintenir une bonne distance avec cette dernière.

⚠ AVERTISSEMENT

Ralentir lorsqu'on aborde une vague ou le sillage d'une embarcation. L'opérateur et le passager doivent se préparer et adopter une position semi-debout pour mieux absorber les chocs. Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

Arrêt ou accostage au quai

Lorsque le levier d'accélérateur est relâché, la résistance de l'eau sur la coque a pour effet de ralentir l'embarcation. La distance d'arrêt varie en fonction de la taille de l'embarcation, de sa vitesse, du poids qu'elle transporte, des conditions de l'eau, du vent et du courant.

Le système iBR peut également être utilisé pour freiner ou arrêter plus rapidement ainsi que pour accroître la

manœuvrabilité, surtout lors d'un accostage.

Le conducteur devrait s'exercer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, apprendre à connaître les distances d'arrêt dans diverses conditions et à différentes vitesses. S'exercer à arrêter au moyen du système iBR en ligne droite et dans des virages afin de se familiariser avec les caractéristiques de maniabilité de l'embarcation lorsqu'on freine partiellement ou complètement.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours s'exercer à freiner dans un endroit sûr où il y a peu d'embarcations, surtout à l'arrière. D'autres utilisateurs du plan d'eau peuvent ne pas pouvoir manœuvrer ou freiner à temps pour vous éviter si vous vous immobilisez devant eux.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque vous vous déplacez en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre embarcation, et l'importance de garder une distance de sécurité maximale.

Le conducteur devrait également s'exercer à accoster à un quai imaginaire en se servant des commandes (leviers iBR et d'accélérateur).

Relâcher la manette d'accélérateur à une distance suffisante du lieu d'accostage.

Ralentir jusqu'à la vitesse de ralenti.

Pour manœuvrer, se servir du levier iBR, du levier d'accélérateur, du levier sélecteur au point mort, en marche arrière ou en marche avant selon le cas.

Se souvenir qu'en marche arrière par contre, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction. Tourner le guidon à gauche fait tourner l'arrière à droite, et vice versa.

⚠ AVERTISSEMENT

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur, et carrément impossibles lorsque le moteur est arrêté. La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant.

Accostage sur une plage**AVIS**

Il n'est pas recommandé de conduire l'embarcation jusqu'au rivage.

Avancez lentement vers la plage et arrêtez le moteur avant que la profondeur d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque soit inférieure à 90 cm (3 pi). Débarquez ensuite de l'embarcation et tirez-la jusqu'à la plage.

AVIS

Circuler là où l'eau n'est pas assez profonde pourrait endommager l'hélice, les composants iBR ou d'autres composants de la turbine. Arrêtez toujours le moteur avant que la profondeur soit inférieure à 90 cm (3 pi) et n'utilisez jamais la marche arrière ou le freinage.

MODES DE FONCTIONNEMENT

| Modes de fonctionnement disponibles | Spark 60 | Spark 90 | Spark Trixx |
|--|----------|----------|-------------|
| Mode Randonnée (mode par défaut) | X | X | X |
| Mode Sport | N/A | X | X |
| Mode Trixx | N/A | N/A | X |
| Mode ECO | X | X | X |
| X = Indique une fonction standard N/A = non disponible | | | |

Pour changer le mode de fonctionnement avec Spark 60

Clavier Spark 60



- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.
- En appuyant à nouveau sur le bouton MODE, le mode ECO est désactivé et le mode de conduite par défaut est rétabli.

Pour changer le mode de fonctionnement avec Spark 90 et Spark Trixx

Clavier Spark 90 et Spark Trixx



- Appuyez sur le bouton MODE pour sélectionner le mode SPORT. Pour activer ou désactiver le mode SPORT, suivez les instructions ci-dessous.
- Appuyez sur le bouton MODE à nouveau pour sélectionner le mode TRIXX. Pour activer ou désactiver le mode SPORT, suivez les instructions ci-dessous. (Modèles Spark Trixx uniquement),
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.

- En appuyant à nouveau sur le bouton MODE, le mode ECO est désactivé et le mode de conduite par défaut est rétabli.

Mode de conduite par défaut

Au démarrage, l'embarcation se règle automatiquement en mode PAR DÉFAUT.

Mode Sport



Le mode SPORT permet une réponse instantanée de l'accélérateur et des accélérations plus promptes qu'en mode RANDONNÉE.

L'indicateur multifonctionnel affiche un indicateur de mode SPORT pour confirmer l'activation de ce mode.

Lorsque le mode SPORT est activé, il le demeurera tant que le conducteur ne l'aura pas désactivé ou que le moteur est éteint. Le mode RANDONNÉE s'activera alors de nouveau automatiquement.

Activation du mode sport

Pour activer le mode sport, faites comme suit:

⚠ AVERTISSEMENT

Portez attention aux autres embarcations, aux obstacles et aux baigneurs lorsque vous vous apprêtez à activer le mode sport.

1. Démarrez le moteur.
2. Appuyez sur le bouton MODE pour sélectionner le mode Sport.

Deux bips se feront entendre et le message suivant défilera à l'écran de l'indicateur multifonctionnel:

MESSAGE AFFICHÉ

**MODE SPORT -
ACCÉLÉRATION ACCRUE -
DEMANDEZ AUX PASSAGERS
DE BIEN S'ACCROCHER -
MAINTENEZ LE BOUTON
MODE POUR CONFIRMER**

⚠ AVERTISSEMENT

Informez les passagers que le mode sport offre une accélération accrue et qu'ils doivent se cramponner.

3. Appuyez sur la touche MODE et maintenez-la enfoncée pendant au moins 3/4 de seconde pour activer le mode Sport.

Un bip se fait entendre et l'icône Sport cesse de clignoter pour confirmer que le mode Sport a été activé.

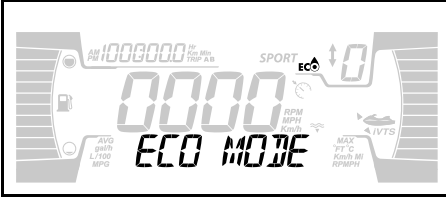
Le témoin du mode SPORT cesse de clignoter.

REMARQUE :
L'indicateur revient à son affichage normal après quelques secondes.

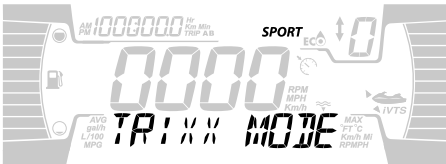
4. Vérifier que l'indicateur de mode sport est allumé.

Désactivation du mode sport

| | |
|--------------------|--|
| Spark 90 | Une pression unique sur le bouton MODE active le mode ECO. |
| Spark Trixx | Deux pressions sur le bouton MODE active le mode ECO. |



Mode Trixx (modèles Trixx uniquement)



Le mode SPORT offre une réponse instantanée de l'accélérateur et des accélérations plus vives que le mode PAR DÉFAUT . Le Mode Trixx augmente la réactivité de l'IBR. La vitesse en marche arrière est augmentée et le comportement au freinage est également différent.

Une fois activé, le mode Trixx reste actif jusqu'à ce qu'il soit désactivé par l'opérateur ou que le moteur soit coupé, ce qui le ramène par défaut au mode de conduite Randonnée.

Activation du mode Trixx

Pour activer le mode Trixx, procédez comme suit :

| |
|--|
| ⚠ AVERTISSEMENT |
| Lorsque vous activez le mode Trixx, suivez les mouvements des autres embarcations, détectez les obstacles ou surveillez les personnes dans l'eau. |

1. Démarrez le moteur.
2. Appuyez deux fois sur le bouton MODE pour sélectionner le mode Trixx.

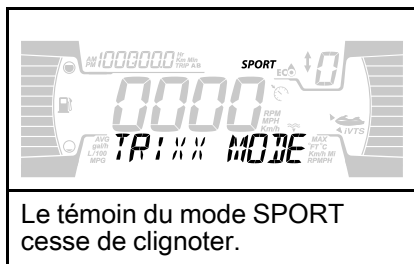
Deux bips se feront entendre et le message suivant défilera à l'écran de l'indicateur multifonctionnel:

| |
|--|
| MESSAGE AFFICHÉ |
| MODE TRIXX - ACCÉLÉRATION ACCRUE - DEMANDER AUX PASSAGERS D'ATTENDRE - MAINTENIR LE BOUTON DE MODE POUR CONFIRMER |

| |
|---|
| ⚠ AVERTISSEMENT |
| Informez les passagers que le mode Trixx permet des accélérations accrues et qu'ils doivent s'accrocher fermement. |

3. Appuyez sur la touche MODE pendant au moins 3/4 de seconde pour activer le mode Trixx.

Un bip est émis et l'icône MODE SPORT cesse de clignoter pour confirmer que le mode Sport a été activé.



Le témoin du mode SPORT cesse de clignoter.

REMARQUE :

L'indicateur revient à son affichage normal après quelques secondes.

4. Vérifier que l'indicateur de mode sport est allumé.

REMARQUE :

L'indicateur du mode SPORT s'allume et reste allumé tant que le mode Trixx est actif. Si l'accélérateur n'est pas complètement relâché et que le moteur n'est pas au ralenti, le mode Trixx ne peut pas être activé. Le message suivant apparaîtra alors.

Désactivation du mode Trixx (modèles Trixx uniquement)

| | |
|--------------------|---|
| <p>Spark Trixx</p> | <p>Une pression unique sur le bouton MODE active le mode ECO.</p> |
|--------------------|---|



Mode ECO (mode d'économie de carburant)

Le mode ECO offre une accélération plus douce et une meilleure économie de carburant.

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Nettoyage de l'admission d'eau de la turbine et de l'hélice

AVERTISSEMENT

Se tenir à l'écart de la grille d'admission lorsque le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de votre vêtement de flottaison individuel, par exemple, peuvent s'emmêler dans les pièces mobiles.

Les algues, coquillages et autres débris peuvent s'accumuler sur la grille d'admission, l'arbre de transmission ou l'hélice. Certains problèmes peuvent survenir lorsque l'admission d'eau est obstruée. Par exemple:

- **Cavitation:** Le moteur tourne rapidement, mais la motomarine se déplace lentement à cause d'une poussée réduite du jet. Il se peut que les composants de la turbine soient endommagés.
- **Surchauffe:** Comme la turbine commande le débit d'eau servant à refroidir le système d'échappement, une admission obstruée entraînera la surchauffe du moteur et endommagera ses composants internes.

On peut nettoyer la partie obstruée par des algues de la façon suivante:

AVERTISSEMENT

S'il faut retirer un objet coincé du système de propulsion, RETIRER le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Nettoyage sur l'eau

AVIS

Avant de démarrer le moteur, vérifiez qu'il y a au moins 90 cm/3 ft d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

1. Balancez l'embarcation plusieurs fois. La plupart du temps, cela permettra de dégager la partie obstruée.
2. Démarrer le moteur, puis s'assurer que l'embarcation fonctionne normalement.

Si la méthode ci-dessus ne fonctionne pas:

3. Lorsque le moteur est en marche et avant de mettre les gaz, tirez sur le levier iBR pour sélectionner la marche arrière.
4. Donnez quelques accélérations très courtes.
5. Répéter l'opération au besoin.

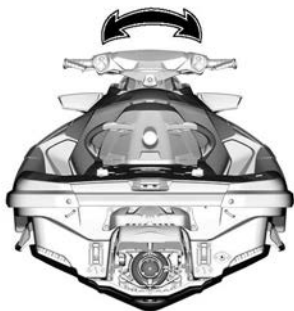
Si le système est toujours obstrué, sortir l'embarcation de l'eau pour la nettoyer. Reportez-vous à la section *Nettoyage à l'eau sur la plage*.

Nettoyage à l'eau sur la plage

AVERTISSEMENT

Avant de nettoyer la turbine, RETIRER le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur pour empêcher le démarrage accidentel du moteur.

1. Placer un carton ou un tapis près de la motomarine afin d'éviter de l'égratigner en la retournant pour la nettoyer.
2. Retourner la motomarine sur un côté pour la nettoyer.

**TYPIQUE**

3. Mettez le levier iBR sur la position avant (si équipé). Voir les instructions détaillées de la fonction *Neutralisation iBR*.
4. Nettoyer l'admission d'eau.

En cas de difficulté, confier cette tâche à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS

Vérifier si la grille d'admission d'eau est endommagée. S'il y a lieu, voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo pour la réparation.

Fonction de contournement de l'iBR

Lorsque la fonction de contournement de l'iBR est activée, l'utilisateur peut déplacer électroniquement le déflecteur iBR et la tuyère sur toute leur course au moyen du bouton de commande VTS.

REMARQUE :

La fonction de contournement de l'iBR n'est disponible que le moteur étant arrêté.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on déplace le déflecteur iBR en se servant de la fonction de contournement de l'iBR, assurez-vous qu'il n'y ait personne derrière l'embarcation. On peut se faire coincer les doigts par le déflecteur en mouvement.

AVIS

Si un objet ou un outil reste coincé dans le système iBR lorsqu'on utilise la fonction de contournement, les composants iBR risquent d'être endommagés. Retirer tout objet rigide qui pourrait nuire au mouvement du déflecteur iBR avant de déplacer ce dernier.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes:

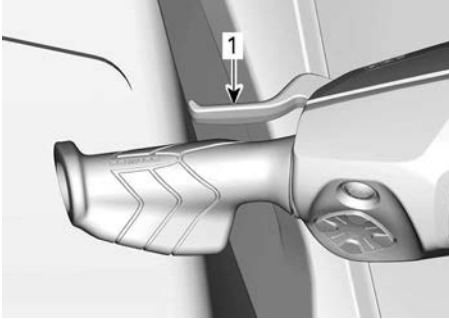
- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, attendez encore 5 minutes.

Activation de la fonction de contournement de l'iBR

1. Mettre le système électrique sous tension en appuyant sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
2. Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

REMARQUE : Le cordon d'attache doit être installé pour éviter que l'indicateur multifonctionnel s'éteigne après son autovérification. L'alimentation électrique demeurera sous tension pendant environ 1 heure.

- Appuyer sur le levier iBR et le tenir pendant toute la procédure.



1. Levier iBR actionné et tenu

- Lorsque le message **NEUTRALISATION iBR - APPUYEZ SUR MODE** apparaît dans l'indicateur multifonctionnel, appuyez sur le bouton MODE.

Une fois la fonction activée, le message ON (activé) s'affiche.

- Tout en retenant toujours le levier iBR, appuyez sur le bouton HAUT/BAS du correcteur d'assiette pour déplacer le déflecteur iBR. S'assurer que l'indication du VTS dans l'indicateur multifonctionnel change à mesure que le déflecteur iBR se déplace. Si le déflecteur monte, l'indication monte aussi.
- Relâchez le levier iBR.
- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes:

- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, attendez encore 5 minutes.

Chavirement de la motomarine

AVIS

Si une motomarine reste chavirée plus de 5 minutes, ne pas tenter de démarrer le moteur pour que l'eau n'y pénètre et endommage le moteur. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS

Si le moteur refuse de tourner, cesser immédiatement toute tentative. Sinon, le moteur pourrait être endommagé. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque la motomarine est chavirée, ne pas essayer de redémarrer le moteur. Le conducteur et les passagers doivent toujours porter des vêtements de flottaison individuels approuvés.

⚠ ATTENTION

L'échangeur de chaleur dans la coque peut devenir brûlant. Évitez de toucher à l'échangeur puisque vous pourriez vous brûler.

REMARQUE :

On recommande de conduire le véhicule pendant environ 5 minutes à un régime inférieur à 5000 tr/min afin d'évacuer toute eau qui aurait pu s'accumuler dans la cale. Ne dépassez jamais les 5000 tr/min. Sinon, de l'eau pourrait entrer dans le moteur.

Motomarine submergée

Pour limiter les dommages au moteur, faire ce qui suit dès que possible.

1. Vider la cale.
2. Si la motomarine était submergée dans de l'eau salée, vaporiser de l'eau douce sur la cale et les composants avec un boyau d'arrosage pour contrer l'effet corrosif du sel.

AVIS

Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.

3. Confier dès que possible la motomarine à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS

Sans entretien approprié, le moteur pourrait subir de graves dommages.

Moteur noyé d'eau**AVIS**

Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.

Confiez dès que possible l'embarcation à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

AVIS

Sans entretien approprié, le moteur pourrait subir de graves dommages.

Remorquage de l'embarcation sur l'eau

Des mesures de précaution spéciales doivent être prises lors du remorquage d'une embarcation Sea-Doo sur l'eau.

La vitesse de remorquage maximale recommandée est de 8 km/h (5 MPH).

Cette opération empêchera le système d'échappement et, éventuellement, le moteur de se remplir d'eau. En effet, lorsque le moteur est arrêté, il n'y a aucune pression dans le système d'échappement; l'eau ne peut donc pas s'évacuer.

AVIS

À défaut de suivre ces recommandations, le moteur pourrait être endommagé. Si vous devez remorquer une embarcation en panne, ne dépassez pas la vitesse de remorquage maximale de 8 km/h (5 MPH).

AVIS

Ne remorquez jamais une embarcation tournée vers l'arrière, car cela favorise une intrusion d'eau.

⚠ ATTENTION

Un câble de remorquage doit toujours être fixé de manière à pouvoir être libéré lorsqu'il est sous charge.

Cette page est intentionnellement
vide

ENTRETIEN

CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est indispensable pour maintenir l'embarcation en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au programme d'entretien.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien. **L'entretien périodique ne dispense pas d'effectuer la vérification de préutilisation.**

AVERTISSEMENT

Si l'embarcation n'est pas entretenue conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

Réglementation de l'EPA – embarcation canadiennes et américaines (É.-U.)

Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Les opérations ci-dessous ne requièrent pas de composants ou d'entretien de la part de BRP ou d'un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Bien qu'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie sur les systèmes antipollution n'est pas conditionnée par l'utilisation d'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les réclamations de garantie liées aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces liées aux émissions aux concessionnaires autorisés Sea-Doo. Pour plus d'informations, reportez-vous à la **GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE L'EPA DES É.-U.** de la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10% vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

Calendrier d'entretien

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux.

Le tableau d'entretien indique les éléments qui doivent être traités en fonction de 2 critères, selon la première éventualité :

- Durée du calendrier
- Heures d'utilisation du embarcation.

Vos habitudes de conduite déterminent les critères d'entretien que vous devez respecter. Par exemple :

- Une personne qui utilise son embarcation tous les week-ends suivra le **relevé des heures** pour déterminer la fréquence de son entretien.
- Une personne qui n'utilise son embarcation que rarement au cours de l'année, ou à quelques occasions seulement, suivra **la durée du calendrier** pour déterminer la fréquence de son entretien.

IMPORTANT: Les tableaux suivants indiquent l'application d'entretien appropriée pendant les 3 premières années. Pour les années suivantes, répétez le même schéma alternativement.

| Présentation de l'entretien | | |
|-----------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Durée Calendrier | Compteur des heures | Entretien normal/ Sel/ Eau sale |
| Chaque mois | | A+ |
| 1 an | 100 heures | A |
| Chaque mois | | A+ |
| 2 ans | 200 heures | A et B |
| Chaque mois | | A+ |
| 3 ans | 300 heures | A |

Moteurs 900 ACE

| Régulier | A | B |
|---|--------------------------------------|-------------------------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Chaque année ou aux 100 heures | Aux 2 ans ou 200 heures |
| Alimentation en carburant et air | | |
| Composants et fonction de l'alimentation en air (conduits, tuyaux, colliers) | I, C | |

| Régulier | A | B |
|--|--------------------------------------|-------------------------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Chaque année ou aux 100 heures | Aux 2 ans ou 200 heures |
| Composants et fonction du carburant (bouchon du réservoir, fixation du réservoir, état du tuyau, fuites)*. | I | |
| Pare-flammes | | I |
| Pont et coque | | |
| Anodes sacrificielles | I | |
| Panneaux et équipements | I, T | |
| Coque | I | |
| Moteur et refroidissement | | |
| Composants du refroidissement du moteur (concentration du liquide de refroidissement, niveau du liquide de refroidissement, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites). | I, A | |
| Huile à moteur et filtre à huile | R | |
| Fonction et composants de l'allumage | I | |
| Supports en caoutchouc du moteur | | I |
| Bougies | | R |
| Liquide de refroidissement | R Tous les 5 ans ou 300 heures | |
| Échappement et émissions | | |
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux)* | I | |
| Échappement | F | |
| Freins | | |
| Composants et fonctions Freinage* | I, | |
| Propulsion | | |
| Composants et fonctions de propulsion* | I | I, L |
| Système électrique | | |
| État et connexions de la batterie | I | |
| Acheminement du harnais électrique | I | |

| Régulier | A | B |
|---|---|--|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Chaque année ou aux 100 heures | Aux 2 ans ou 200 heures |
| Modules et mises à jour logicielles applicables | I | |
| Fonctionnement des commutateurs de commande et de l'éclairage | I | |
| Direction et commandes | | |
| Composants et fonctions Direction* | I | |
| Fonctionnement de l'accélérateur | I | |

*Pour une liste exhaustive des procédures d'entretien à effectuer, consultez la liste de contrôle de l'entretien.

| EAU SALÉE/SALE | A+ | A | B |
|--|--|---------------------------------------|--------------------------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales | Chaque année ou aux 100 heures | Aux 2 ans ou 200 heures |
| Alimentation en carburant et air | | | |
| Composants et fonction de l'alimentation en air (conduits, tuyaux, colliers) | | I, C | |
| Composants et fonction du carburant (bouchon du réservoir, fixation du réservoir, état du tuyau, fuites)*. | | I | |
| Pare-flammes | | | I |
| Pont et coque | | | |
| Anodes sacrificielles | I Chaque mois | I | |
| Panneaux et équipements | | I, T | |
| Coque | | I | |
| Moteur et refroidissement | | | |
| Compartiment moteur | F Après chaque utilisation | | |
| Composants métalliques du compartiment moteur | L Chaque mois | | |
| Composants du refroidissement du moteur (concentration du liquide de refroidissement, niveau du liquide de refroidissement, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites). | | I, A | |
| Huile à moteur et filtre à huile | | R | |
| Fonction et composants de l'allumage | | I | |

| EAU SALÉE/SALE | A+ | A | B |
|---|---|-----------------------------------|-------------------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales | Chaque année ou aux 100 heures | Aux 2 ans ou 200 heures |
| Supports en caoutchouc du moteur | | | I |
| Bougies | | | R |
| Liquide de refroidissement | | R Tous les 5 ans ou 300 heures | |
| Échappement et émissions | | | |
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux)* | | I | |
| Échappement | F Après chaque utilisation | F | |
| Freins | | | |
| Composants et fonctions Freinage* | | I, | |
| Propulsion | | | |
| Composants et fonctions de propulsion* | | I | I, L |
| Système électrique | | | |
| État et connexions de la batterie | | I | |
| Acheminement du harnais électrique | | I | |
| Modules et mises à jour logicielles applicables | | I | |
| Fonctionnement des commutateurs de commande et de l'éclairage | | I | |
| Direction et commandes | | | |

| EAU SALÉE/SALE | A+ | A | B |
|---|--|---------------------------------------|--------------------------------|
| <p>A = Ajuster C = Nettoyer I = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple</p> | <p>Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales</p> | <p>Chaque année ou aux 100 heures</p> | <p>Aux 2 ans ou 200 heures</p> |
| Composants et fonctions Direction* | | I | |
| Fonctionnement de l'accélérateur | | I | |

*Pour une liste exhaustive des procédures d'entretien à effectuer, consultez la liste de contrôle de l'entretien.

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

S'il faut remplacer un dispositif de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.), toujours le remplacer par un neuf.

AVIS

Ne jamais laisser d'objets, de chiffons, d'outils, etc., dans le compartiment moteur ni dans la cale.

Huile à moteur

Huile moteur recommandée

Les moteurs Rotax® ont été développés et validés avec de l'huile XPS®.

BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS ou d'une huile équivalente.

Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

Huile de moteur recommandée XPS

Huile moteur 0W40 / 5W40 SM
Reach

Moteur sans compresseur volumétrique

Utilisez de **l'huile moteur SAE 4 temps synthétique** respectant ou dépassant les spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants :

Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus.

- **Classification de service API SN, ou**
- **JASO-MA2**

Moteur avec compresseur volumétrique

Utilisez de **l'huile à moteur de moto SAE 4 temps compatible avec les embrayages à bain d'huile** respectant ou dépassant les deux spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants :

Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus.

- **Classification de service API SN, ou**
- **JASO-MA2**

Niveau d'huile moteur

AVIS

Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur.

⚠ ATTENTION

Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

AVIS

Le véhicule doit être sur une surface de niveau.

⚠ ATTENTION

Lorsque le moteur fonctionne l'embarcation étant hors de l'eau, l'échangeur de chaleur dans la plaque de promenade peut devenir brûlant. Éviter de toucher à la plaque de promenade puisqu'on pourrait se brûler.

1. Soulever la languette de la remorque et l'immobiliser de façon que le rail du pare-chocs soit de niveau.
2. Branchez un boyau d'arrosage au raccord de rinçage du système d'échappement. Reportez-vous à *Système d'échappement* dans cette section et suivez la procédure.

AVIS

Ne jamais faire fonctionner le moteur sans alimenter le système d'échappement en eau. Le système d'échappement peut être gravement endommagé s'il n'est pas refroidi. Ne laissez jamais tourner le moteur plus de 2 minutes. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.

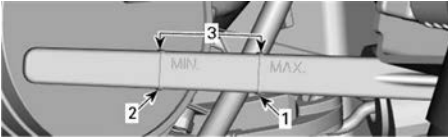
3. Le moteur étant en état de fonctionnement normal, laissez-le tourner au **ralenti pendant 30 secondes**, puis arrêtez-le.
4. Attendez au moins 30 secondes pour que l'huile se dépose dans le moteur.
5. Pour vérifier le niveau d'huile, retirez le couvercle d'accès qui se trouve à l'arrière de l'embarcation du côté droit; pour ce faire, le tourner dans le sens anti-horaire.



TYPIQUE

1. Couvercle d'accès droit

6. Dévisser la jauge, la sortir et l'essuyer.
7. Réinsérez la jauge et poussez-la à fond.
8. Sortez de nouveau la jauge et lisez le niveau d'huile. Il doit se situer entre les marques MAX et MIN.



1. Maximum
2. Minimum
3. Plage de fonctionnement

9. Sinon, ajoutez de l'huile jusqu'à ce que le niveau se situe entre les marques.

AVIS

Évitez tout remplissage excessif.

Pour ajouter de l'huile :

- Placez un entonnoir dans l'ouverture du goulot d'huile.
- Ajouter la quantité d'huile recommandée pour atteindre le bon niveau.

REMARQUE :

Chaque fois qu'on ajoute de l'huile dans le moteur, il faut suivre de nouveau toutes les étapes décrites précédemment. Sinon, le niveau d'huile lu sera erroné.

10. Bien replacer la jauge et le couvercle d'accès droit.

AVIS

Assurez-vous que le bouchon de remplissage d'huile soit bien serré. Sinon, l'huile du moteur peut s'échapper.

Vidange d'huile moteur et remplacement du filtre à huile

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement recommandé

Liquide de refroidissement XPS recommandé

Liquide de refroidissement prémélangé à durée de vie prolongée

Si le liquide de refroidissement XPS recommandé n'est pas disponible

Utilisez un liquide de refroidissement pré-mélangé (50 %, 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium.

AVIS

Utilisez un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Pour éviter que l'antigel se détériore, toujours utiliser la même marque et le même grade. Ne jamais mélanger différents grades ou marques à moins de purger complètement le système de refroidissement avant de le remplir.

Niveau de liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. N'ajoutez jamais de liquide de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

⚠ ATTENTION

Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

Pour accéder au réservoir d'expansion, tournez le bouton du couvercle d'accès gauche d'un quart de tour dans le sens anti-horaire pour le déverrouiller, puis tirez vers l'extérieur pour déclipser la partie arrière et faites-la glisser vers l'arrière pour l'enlever.



COUVERCLE D'ACCÈS GAUCHE

1. Pour déverrouiller, tournez le bouton d'un quart de tour dans le sens anti-horaire.

Repérer le bouchon du réservoir d'expansion du système de refroidissement.



1. Bouchon de réservoir d'expansion

Lorsque l'embarcation se trouve sur une surface horizontale et que le moteur est froid, ajouter du liquide de refroidissement jusqu'à ce qu'on puisse le voir mais sans dépasser la marque de niveau FROID du réservoir.



1. Marque de niveau froid

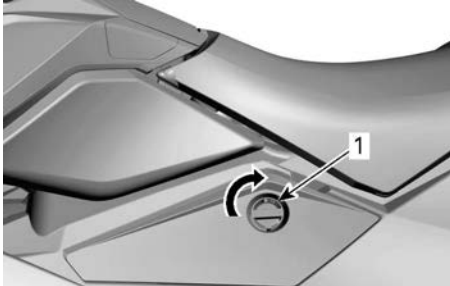
REMARQUE :

L'embarcation est de niveau lorsqu'elle est dans l'eau. Sur une remorque, soulevez le timon de la remorque et immobilisez-le sur cette position lorsque la partie inférieure de la coque est au même niveau.

Ajouter du liquide de refroidissement (voir le liquide recommandé dans la section *Liquide de refroidissement du moteur*, pour ajuster le niveau entre les marques au besoin. Utilisez un entonnoir pour éviter de renverser du

liquide. Évitez tout remplissage excessif.

Réinstallez et serrez correctement le bouchon du réservoir d'expansion. Ensuite, réinstallez le couvercle d'accès gauche en procédant à l'inverse de la procédure de dépose. Verrouillez le bouton en le tournant d'un quart de tour dans le sens horaire.



COUVERCLE D'ACCÈS GAUCHE

1. Pour verrouiller, tournez le bouton d'un quart de tour dans le sens horaire.

REMARQUE :

Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide de refroidissement, cela est l'indication d'une fuite ou d'une anomalie du moteur. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

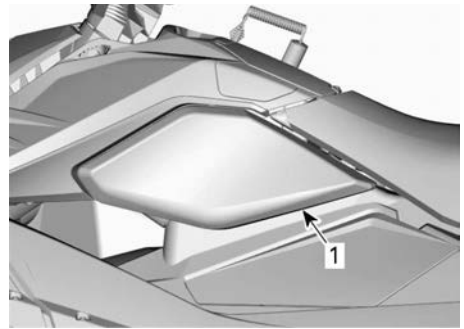
Le remplacement du liquide de refroidissement devrait être effectué par un concessionnaire autorisé de motomachines Sea-Doo.

Alignement de la direction

1. Libérer à la main et retirer le protège-genoux gauche.

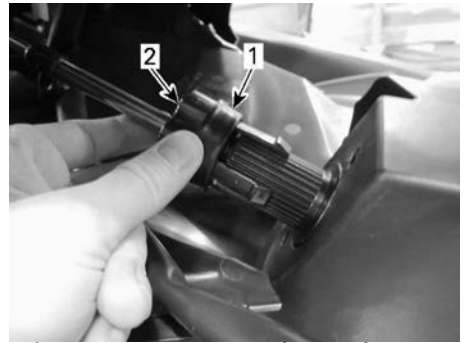
REMARQUE :

Cette ouverture ne sert qu'à accéder au câble de direction. Ne pas utiliser comme compartiment de rangement.



1. Protège-genoux gauche

2. Détacher le câble de direction en poussant l'anneau vers le haut en direction de l'écrou.



CÂBLE DE DIRECTION DÉCLIPPÉ

1. Anneau
2. Ecrou
3. Mettre la tuyère de turbine en position bien droite.
4. Dévisser l'écrou pour tourner le guidon vers la droite.
5. Visser l'écrou pour tourner le guidon vers la gauche.
6. Une fois l'alignement de la direction terminé, attacher le câble de direction en poussant l'anneau vers le bas, puis réinstaller le protège-genoux gauche.

Carrosserie centrale

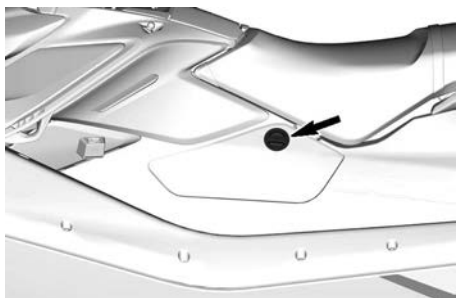
Dépose de la carrosserie centrale

Lorsque c'est nécessaire, retirer la carrosserie centrale de la façon suivante :

⚠ AVERTISSEMENT

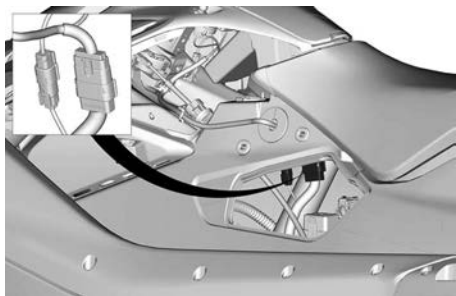
Ne jamais tenter de soulever seul la carrosserie centrale. La soulever uniquement avec de l'aide ou avec un dispositif de levage approprié. Si on la soulève seul, on peut gravement se blesser.

1. Tournez le bouton du couvercle d'accès gauche d'un quart de tour dans le sens anti-horaire pour le déverrouiller. Ensuite, tirez vers l'extérieur pour déclipser la partie arrière et la faire glisser vers l'arrière pour la retirer.



COUVERCLE D'ACCÈS GAUCHE

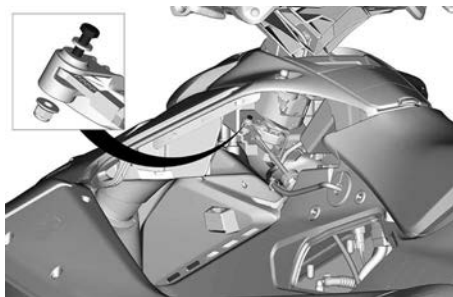
2. Débranchez les connecteurs de direction.



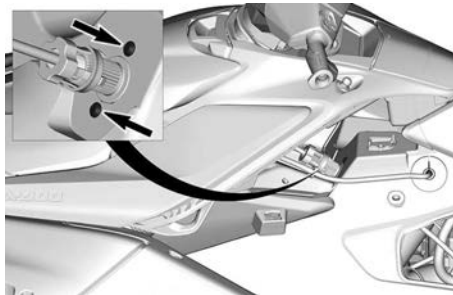
3. Retirez le panneau Protège-genou gauche.



4. Retirez l'écrou, le boulon et la rondelle pour désolidariser la tige de la colonne de direction.

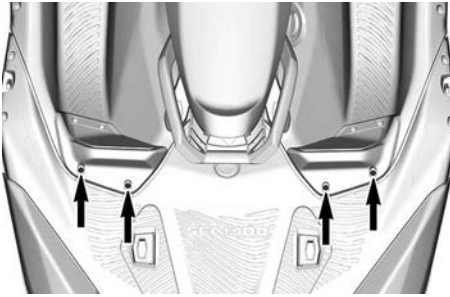


5. Retirez les vis de l'assemblage du câble.



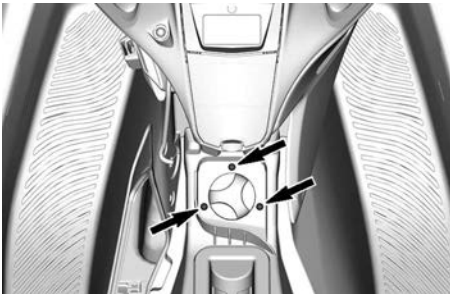
Modèles Trixx seulement

6. Retirez les deux vis autotaraudeuses des capteurs sur chaque repose-pied arrière.

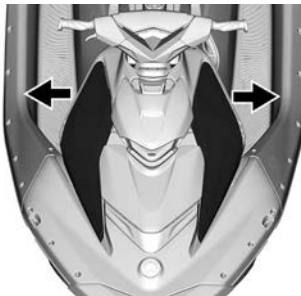


Tous les modèles

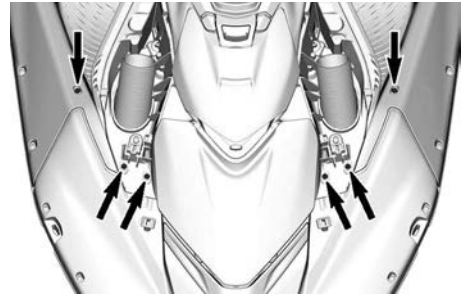
7. Retirez le siège. Reportez-vous à *Sièges, sous Équipement*.
8. Retirez les trois vis autotaraudeuses autour du bouchon de carburant.



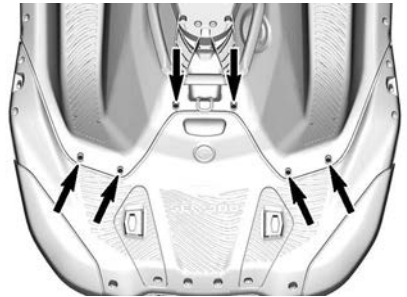
9. Retirez les deux panneaux avant de la carrosserie.



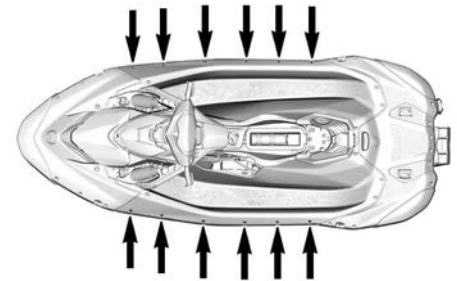
10. Retirez les vis autotaraudeuses à l'avant du corps central comme indiqué.



11. Retirez les six vis autotaraudeuses à l'arrière du corps central.



12. Retirez les dix écrous et vis M6 des deux côtés du corps central.



13. Soulevez avec précaution le corps central de la coque à l'aide d'une sangle de levage appropriée.

REMARQUE :

Lorsque vous soulevez le corps central, enroulez la sangle autour du guidon. Si vous l'enroulez ailleurs sur le corps central pour le soulever, cela peut causer des dommages.

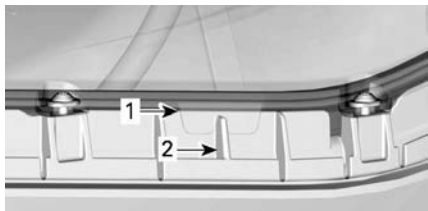
Installation de la carrosserie centrale

1. Utilisez une sangle de levage appropriée pour abaisser en toute sécurité le corps central sur sa position.

⚠ AVERTISSEMENT

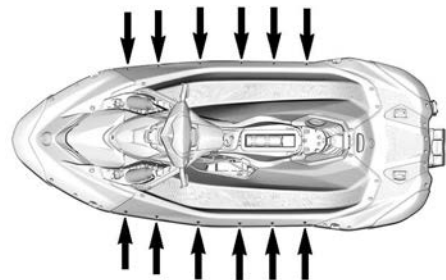
Ne jamais tenter de soulever seul la carrosserie centrale. La soulever uniquement avec de l'aide ou avec un dispositif de levage approprié. Si on la soulève seul, on peut gravement se blesser.

2. Positionnez correctement le corps central sur les languettes d'alignement sur la coque.



CARROSSERIE CENTRALE - VUE DU CÔTÉ TRIBORD

1. Patte d'alignement cannelée sur la carrosserie centrale
 2. Nervure dans la coque
3. Installez les vis et les nouveaux écrous élastiques des deux côtés du corps central.



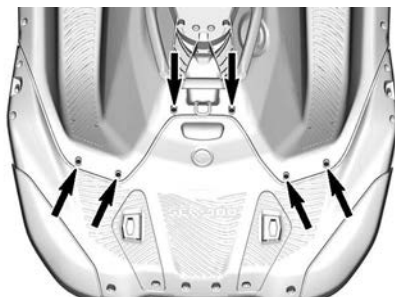
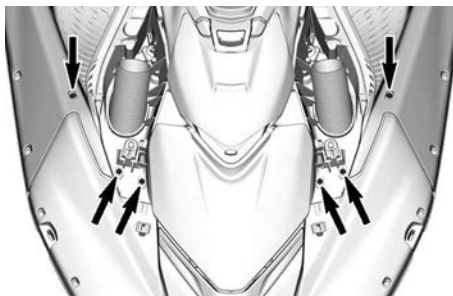
4. Serrez au couple recommandé.

Couple de serrage

Écrous M6

$3.5 \pm 0.5 \text{ Nm}$
($31 \pm 4 \text{ lbf-po}$)

5. Installez les vis autotaraudeuses à l'avant et à l'arrière du corps central.



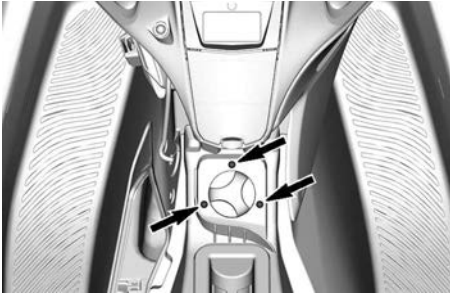
6. Serrez au couple recommandé.

Couple de serrage

Vis autotaraudeuses

$5.5 \pm 0.5 \text{ Nm}$
($49 \pm 4 \text{ lbf-po}$)

7. Installez les vis autotaraudeuses autour du bouchon de carburant.



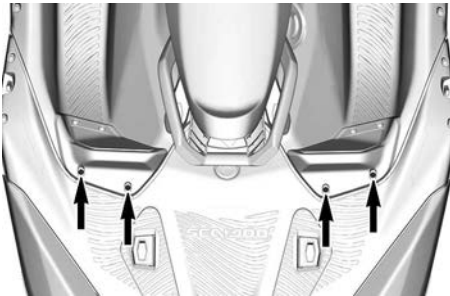
8. Serrez au couple recommandé.

| Couple de serrage | |
|---------------------|---|
| Vis autotaraudeuses | $5.5 \pm 0.5 \text{ Nm}$ ($49 \pm 4 \text{ lbf-po}$) |

9. Réinstallez le siège. Reportez-vous à *Sièges*, sous *Équipement*.

Modèles Trixx

10. Installez les repose-pieds arrière.

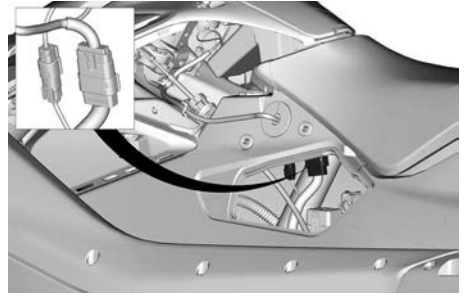


11. Serrez au couple recommandé.

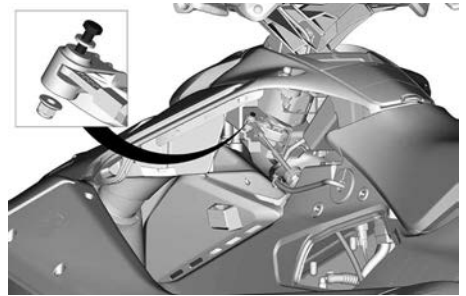
| Couple de serrage | |
|---------------------|---|
| Vis autotaraudeuses | $5.5 \pm 0.5 \text{ Nm}$ ($49 \pm 4 \text{ lbf-po}$) |

Tous les modèles

12. Branchez les connecteurs du volant.



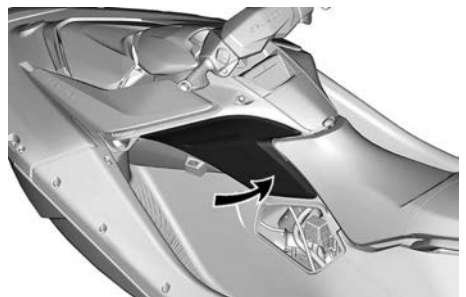
13. Installez la tige sur la colonne de direction avec l'écrou, la vis et la rondelle.



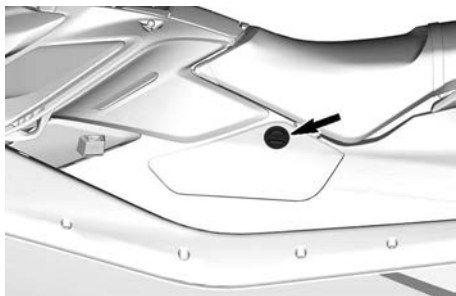
14. Serrez au couple recommandé.

| Couple de serrage | |
|-----------------------------|---|
| Vis de colonne de direction | $3.5 \pm 0.5 \text{ Nm}$ ($31 \pm 4 \text{ lbf-po}$) |

15. Installez le panneau Protège-genou gauche.

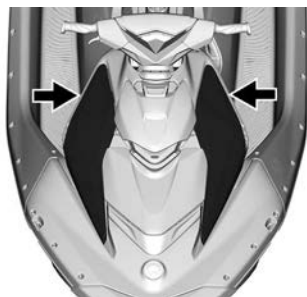


16. Fermez le couvercle d'accès gauche et verrouillez le bouton en le tournant d'un quart de tour dans le sens horaire.



COUVERCLE D'ACCÈS GAUCHE

17. Installez les deux panneaux avant de la carrosserie.



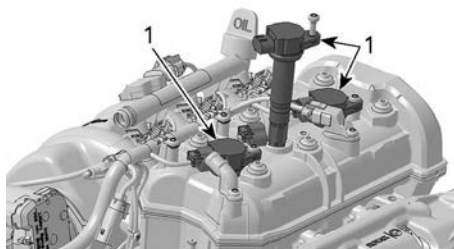
Bobines d'allumage

Dépose de la bobine d'allumage

1. Pour accéder aux bobines d'allumage, enlevez la carrosserie centrale. Voir la section *Dépose de la carrosserie centrale*.

| AVIS |
|---|
| <p>N'enlevez pas la bobine d'allumage avant de débrancher le connecteur d'entrée, sinon les fils pourraient subir des dommages. Ne pas utiliser d'outil pour dégager la bobine d'allumage.</p> |

2. Débrancher le connecteur de la bobine d'allumage.
3. Enlevez la vis de fixation de la bobine d'allumage.
4. Enlevez la bobine de la bougie en tournant la bobine d'un côté à l'autre tout en la tirant vers le haut.



1. Bobines d'allumage

Installation de la bobine d'allumage

1. Alignez l'orifice de la vis de fixation de la bobine avec l'orifice fileté sur le couvercle de soupape.
2. Installez la bobine sur la bougie et l'enfoncer jusqu'à ce qu'elle repose contre le couvercle de soupape.
3. Installez la vis de fixation et la serrer au couple spécifié.

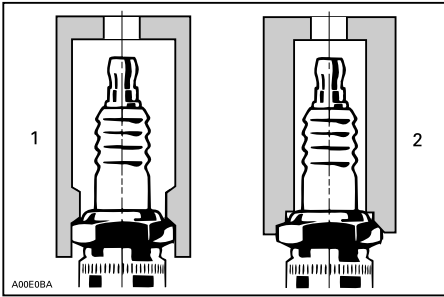
| Couple de serrage | |
|---|---|
| Vis de fixation de la bobine d'allumage | $9 \pm 1 \text{ Nm}$ $80 \pm 9 \text{ lbf-po}$ |

4. Branchez le connecteur de bobine d'allumage.

Bougies

Retrait de la bougie

1. Enlevez la carrosserie centrale. Voir la section *Carrosserie centrale*.
2. Retirez les bobines d'allumage. Voir la section *Dépose de la bobine d'allumage*.
3. Nettoyez les bougies et la culasse avec de l'air comprimé.
4. Desserrez la bougie d'allumage complètement à l'aide d'une douille à bougie.



1. Douille approuvée
2. Douille inadéquate

5. Utilisez la bobine d'allumage pour retirer les bougies de leur trou.

Installez la bougie

Avant d'installer les bougies, assurez-vous que la surface de contact de la culasse et des bougies n'est pas sale.

1. À l'aide d'une jauge d'épaisseur, vérifiez l'écartement des électrodes comme indiqué dans les *Spécifications techniques*. Remplacez la bougie si elle n'est pas dans les tolérances.

AVIS

Ne réglez pas l'écartement des électrodes de ce type de bougie. Les électrodes négatives pourraient en être affaiblies, ce qui pourrait mener à un bris des électrodes et à de graves dommages au moteur.

2. Appliquez un lubrifiant anti-grippant sur les filets de la bougie pour éviter tout risque de grippage.
3. Serrez les bougies à la main dans la culasse. Ensuite, serrez les bougies dans le sens horaire au couple spécifié à l'aide d'une douille à bougie approuvée.

Couple de serrage

| | |
|--------|-----------------------------|
| Bougie | 13 ± 1 Nm 115 ± 9 lbf-po |
|--------|-----------------------------|

4. Installez la bobine d'allumage. Voir la section *Bobine d'allumage*.
5. Réinstallez la carrosserie centrale. Voir la section *Carrosserie centrale*.

Système d'échappement

DANGER

NE PAS faire tourner le moteur à l'intérieur ni sans une ventilation suffisante, ni laisser les gaz d'échappement s'accumuler dans des endroits sans aération. L'échappement des moteurs contient du monoxyde de carbone (CO) qui, s'il est inhalé, peut causer des lésions cérébrales graves, voire la mort.

Rinçage du système d'échappement

Il est essentiel de rincer le système d'échappement à l'eau douce afin de neutraliser les effets corrosifs du sel ou des autres produits chimiques contenus dans l'eau. Le rinçage sert à dégager le sable, le sel, les coquilles et les autres particules des enveloppes de circulation d'eau ou des tuyaux.

Rincer le système d'échappement à chaque fin de journée d'utilisation ou

chaque fois que l'embarcation est remise à l'eau pendant une longue période.

AVIS

Si on ne rince pas le système lorsque nécessaire, de graves dommages seront causés au système d'échappement. Voir à ce que le moteur tourne pendant toute l'opération.

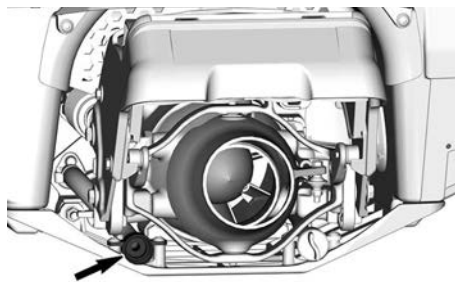
⚠ AVERTISSEMENT

Effectuer ces opérations dans un endroit bien aéré. Certains composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures. Ne toucher à aucune pièce électrique ou à la turbine lorsque le moteur tourne.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que l'embarcation est hors de l'eau, l'échangeur de chaleur peut devenir très chaud. Éviter tout contact avec l'échangeur afin de prévenir les brûlures.

1. Branchez un tuyau au raccord de rinçage situé à l'arrière de l'embarcation. Ne pas ouvrir le robinet d'eau pour l'instant.

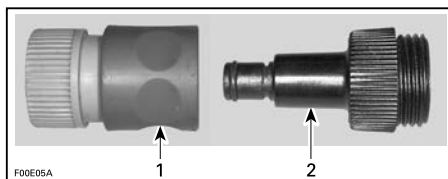


REMARQUE :

On conseille de servir de l'outil recommandé lorsqu'on utilise un adaptateur à branchement rapide pour faciliter l'utilisation d'un boyau d'arrosage.

Outil recommandé

Adaptateur du
raccord de rinçage
(N/P 295500473)



1. Adaptateur à branchement rapide
2. Adaptateur du raccord de rinçage

2. Pour rincer le système d'échappement, démarrer le moteur puis ouvrir immédiatement le robinet d'eau.

AVIS

Toujours démarrer le moteur avant d'ouvrir le robinet. Ouvrir le robinet immédiatement après le démarrage du moteur pour empêcher la surchauffe. Lorsque l'embarcation est hors de l'eau, ne jamais faire fonctionner le moteur sans alimenter le système d'échappement en eau.

3. Laisser tourner le moteur environ 20 secondes à un ralenti accéléré de 4000 à 5000 tr/min.

AVIS

Ne jamais faire tourner le moteur plus de 2 minutes. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.

4. S'assurer que l'eau s'écoule par la turbine lors du rinçage.
5. Fermer le robinet du boyau d'arrosage, faire tourner le moteur à 5000 tr/min pendant 5 secondes et puis arrêter le moteur.

AVIS

Toujours fermer le robinet du boyau d'arrosage avant d'arrêter le moteur.

6. Débrancher le tuyau d'arrosage.

AVIS

Retirer l'adaptateur de raccord de rinçage (si on en a utilisé un) une fois le rinçage terminé.

Échangeur de chaleur et grille d'admission d'eau

Inspection de l'échangeur de chaleur et de la grille d'admission d'eau

Inspectez l'échangeur de chaleur et la grille d'admission d'eau de la pompe à jet pour vérifier qu'ils ne sont pas endommagés. Rendez-vous chez votre concessionnaire Sea-Doo pour faire

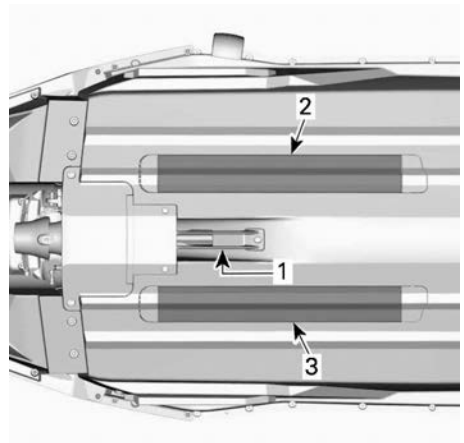
réparer ou remplacer toute pièce endommagée.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant d'inspecter la grille d'admission d'eau, toujours enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

REMARQUE :

Une plaque de renfort du côté gauche de la coque sert à maintenir la symétrie de façon que l'hydrodynamique de la motomarine ne soit pas altérée.

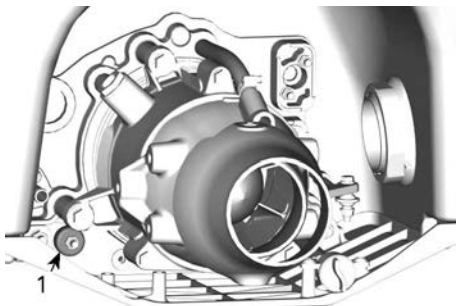


1. Admission d'eau
2. Échangeur de chaleur
3. Plaque de renfort

Anode sacrificielle

Inspection de l'anode sacrificielle

L'anode sacrificielle est situé sur la pompe.



1. Emplacement de l'anode sacrificielle

Vérifiez-la pour détecter des marques d'usure. Si l'usure est supérieure à 50 %, remplacer l'anode.

Dépose de l'anode sacrificielle

Dévisser l'écrou de fixation de l'anode sacrificielle puis retirer l'anode.

Installation des anodes sacrificielles

L'installation s'effectue dans l'ordre inverse de la dépose.

| |
|--|
| Couple de serrage |
| $9 \pm 1 \text{ Nm} / 80 \pm 9 \text{ lbf-po}$ |

Fusibles

Emplacement des fusibles

Les fusibles sont regroupés dans une seule boîte à fusibles.

Pour accéder à la boîte des fusibles, tournez le bouton d'un quart de tour dans le sens anti-horaire. Ensuite, tirez pour déclipser la partie arrière et faites-la glisser vers l'arrière pour l'enlever.

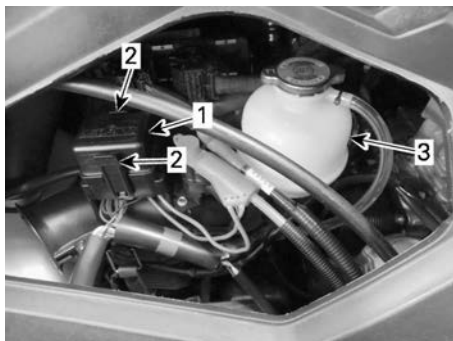


COUVERCLE D'ACCÈS GAUCHE

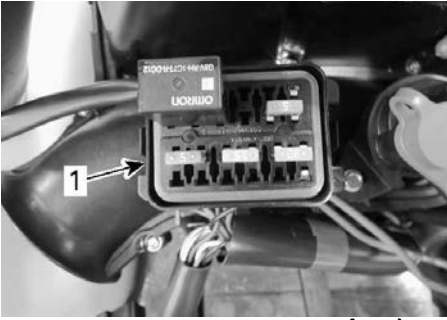
1. Pour déverrouiller, tournez le bouton d'un quart de tour dans le sens anti-horaire.

La boîte à fusibles se trouve à gauche du réservoir d'expansion.

Pour retirer le couvercle de la boîte à fusibles, écrasez ensemble et tenez les languettes de chaque côté de la boîte. Retenez le couvercle de la boîte pour l'ouvrir.



1. Couvercle de boîte à fusibles
2. Pattes de verrouillage
3. Réservoir d'expansion



TYPIQUE - COUVERCLE DE BOÎTE À FUSIBLES ENLEVÉ

1. Boîte à fusibles

REMARQUE :

Le calibre des fusibles et leur position sont illustrés sur le couvercle de la boîte à fusibles.

Pour réinstaller le couvercle de la boîte à fusibles et le couvercle d'accès gauche, procédez à l'inverse de la procédure de dépose. Verrouillez le bouton en le tournant d'un quart de tour dans le sens horaire.



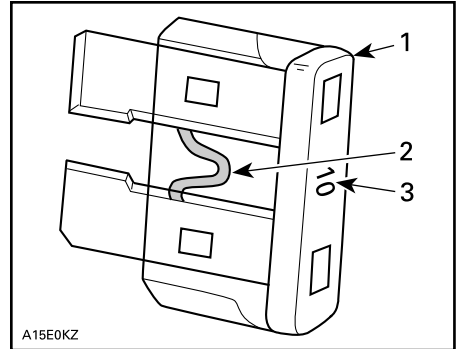
COUVERCLE D'ACCÈS GAUCHE

1. Pour verrouiller, tournez le bouton d'un quart de tour dans le sens horaire.

Contrôle d'un fusible

Vérifiez l'état des fusibles et remplacez-les si nécessaire.

Tirez sur le fusible pour l'extraire du porte-fusible. Vérifiez si le filament est fondu.



TYPIQUE

1. Fusible
2. Vérifiez s'il est fondu
3. Calibre Ne pas utiliser de fusible de calibre supérieur, car cela pourrait causer de graves dommages.

⚠ AVERTISSEMENT

Si un fusible saute plus d'une fois, la source du dysfonctionnement doit être identifiée et corrigée avant le redémarrage. Contactez un concessionnaire agréé Ski--Doo pour vos révisions.

Description des fusibles

Reportez-vous à la *Spécifications techniques* pour connaître le calibre et la description des fusibles.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais utiliser un fusible dont le calibre est supérieur aux spécifications.

ENTRETIEN DE L'EMBARCATION

Sortir l'embarcation de l'eau tous les jours.

Soins d'après-utilisation

Rinçage du système d'échappement

Le rinçage du système d'échappement doit être fait quotidiennement si l'embarcation est utilisée en eau salée ou sale.

Voir les *Procédures d'entretien*.

Entretien supplémentaire à la suite d'une utilisation en eau sale ou salée

Lorsque l'embarcation est utilisée en eau sale, et surtout en eau salée, on recommande d'y apporter des soins supplémentaires pour la protéger, tout comme ses composants.

Rincez la cale de l'embarcation à l'eau douce.

N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer la cale. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRES-SION SEULEMENT (avec un tuyau d'arrosage par exemple).**

Une pression élevée pourrait causer des dommages aux systèmes électriques ou mécaniques.

ATTENTION

Laisser le moteur refroidir avant d'effectuer toute opération d'entretien.

AVIS

Si le rinçage de l'embarcation, le rinçage du système d'échappement et le traitement anticorrosion ne sont pas faits lorsque l'embarcation est utilisée en eau salée, cette dernière sera endommagée ainsi que ses composants. Ne jamais la remiser de façon qu'elle soit exposée aux rayons du soleil.

Nettoyage des sièges

Avant d'appliquer un produit de nettoyage sur le siège, essayez d'effacer les marques avec une gomme blanche.

De nombreuses marques, comme celles des chaussures, peuvent être enlevées facilement avec cette méthode.

Carrosserie et coque

Réparer

Dans le cas où toute réparation de composants de la carrosserie ou de la coque serait nécessaire, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Nettoyage

À l'occasion, lavez la carrosserie à l'eau savonneuse (utilisez toujours un détergent doux). Rincez à fond à l'eau douce.

Enliminez les organismes marins à l'intérieur et à l'extérieur de la coque.

AVIS

Ne jamais utiliser avec un des produits suivants :

- Nettoyant intensif XPS S4
- Détergent agressif
- Nettoyant dégraissant
- Ammoniaque
- Acétone ou autres cétones
- Alcool
- Toluène ou autres solvants aromatiques
- Solvants chlorés
- Essences minérales
- Diluants de peinture
- Produit à base pétrole.

AVIS

Ne jamais laisser l'embarcation dans l'eau pendant la période de remisage. Ne jamais la remiser de façon qu'elle soit exposée aux rayons du soleil. Ne jamais la remiser dans un emballage de plastique.

On peut éliminer les taches sur le siège et les surfaces de fibre de verre au moyen du Nettoyant tout usage XPS ou l'équivalent.

Pour nettoyer les tapis, utilisez le nettoyant de base aux agrumes 3M^{MC} (bombe aérosol de 24 oz) ou un équivalent.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais appliquer de protecteur à plastique ou à vinyle sur le tapis ou le siège, car cela les rendrait glissants et les occupants pourraient tomber de la motomarine.

Respecter l'environnement; veiller à ne déverser aucune quantité de carburant, d'huile ou de solution nettoyante dans les cours d'eau.

Protection

Appliquer une cire marine de qualité sur la carrosserie.

Si la motomarine est remise à l'extérieur, la couvrir d'une bâche pour empêcher que les rayons du soleil et l'accumulation de saleté abîment les composants de plastique et le fini ainsi que pour prévenir l'accumulation de poussière.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Rangement

AVERTISSEMENT

Comme le carburant et l'huile sont inflammables, demander à un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix de vérifier l'intégrité du système d'alimentation tel qu'il est spécifié dans le tableau d'entretien périodique.

Dans le cas du remisage, on recommande que l'embarcation soit révisée par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Les opérations qui suivent peuvent être néanmoins effectuées par le propriétaire avec un minimum d'outils.

REMARQUE :

Effectuer les opérations dans l'ordre indiqué dans cette section.

AVIS

Ne pas démarrer le moteur pendant la période de remisage.

Système de propulsion

Nettoyage de la turbine

AVERTISSEMENT

Toujours enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de nettoyer la turbine pour empêcher le démarrage accidentel du moteur. Le moteur doit être arrêté lors de cette opération.

Rincez la turbine en projetant de l'eau dans ses ouvertures d'entrée et de sortie.

Vaporisez un produit anticorrosion sur les pièces du système de propulsion.

Produit d'entretien

Lubrifiant anti-corrosion XPS ou équivalent

Inspection de la turbine

Adressez-vous à un concessionnaire Sea-Doo autorisé.

Système d'alimentation

Protection du système d'alimentation en carburant

On peut ajouter du Stabilisateur d'essence XPS dans le réservoir pour éviter la détérioration du carburant et l'encrassement du système d'alimentation. Conformez-vous aux indications du fabricant du stabilisateur pour bien utiliser ce produit.

Remplissez complètement le réservoir de carburant. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'eau dans le réservoir.

AVIS

Si de l'eau est piégée dans le réservoir de carburant, le système d'injection peut subir de graves dommages internes.

Moteur et système d'échappement

Rinçage du système d'échappement

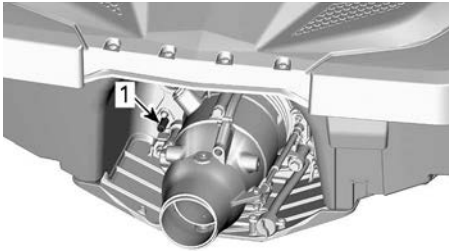
Suivez la méthode indiquée dans la section *Procédures d'entretien*.

Remplacement de l'huile à moteur et du filtre à huile

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Vidange du système d'échappement

1. Le système d'échappement est auto-vidangeable, mais le collecteur d'échappement doit être vidangé pour éviter tout dommage si l'embarcation est entreposée dans un endroit où la température atteint le point de congélation de l'eau.
2. À l'aide du connecteur de support de la pompe à jet ou de la trousse de rinçage 295 100 555 située à l'arrière du véhicule, injectez de l'air sous pression (à 380 kPa (55 lbf/in²)) dans le système jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau qui s'écoule de la pompe à jet.

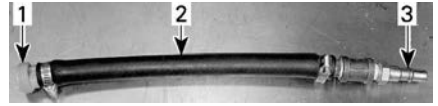


1. Connecteur de support de la pompe à jet



AVEC KIT DE PURGE INSTALLÉ

3. Il est possible de fabriquer le boyau ci-dessous pour faciliter la vidange.



TYPIQUE

1. Adaptateur de rinçage 295 500 473, à utiliser avec le kit de purge
2. Tuyau 13 mm (1/2 po)
3. Adaptateur mâle de boyau d'air

AVIS

Si le collecteur d'échappement n'est pas vidangé, divers composants peuvent être sérieusement endommagés.

Lubrification des cylindres du moteur

1. Retirez les bougies. Voir la section *Procédures d'entretien*.
2. Vaporisez du lubrifiant dans chaque cylindre par les trous de bougie.

Produit d'entretien

Lubrifiant anti-corrosif XPS ou équivalent

3. Appuyez à fond sur le levier de l'accélérateur. Lorsque vous appuyez sur le levier de l'accélérateur, l'injection de carburant est interrompue, et l'allumage est désactivé pendant le démarrage du moteur.
4. Pour lancer le moteur de quelques tours, enfoncez le bouton de démarrage/d'arrêt. L'huile sera ainsi étalée sur la paroi des cylindres.
5. Appliquez le lubrifiant antigrippage sur les filets des bougies, puis remettez les bougies dans le moteur. Voir la section *Procédures d'entretien*.
6. Installez les bobines d'allumage. Voir la section *Procédures d'entretien*.

Test de la densité du liquide de refroidissement du moteur

Si le liquide de refroidissement n'est pas remplacé, en vérifier la densité.

Le remplacement de l'antigel et un test de densité doivent être effectués par un concessionnaire Sea-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Se reporter au *Programme d'entretien*.

AVIS

Lorsque la densité de l'antigel est inadéquate, le mélange peut geler dans le système de refroidissement si on remise l'embarcation là où le point de congélation est atteint. Le moteur risque de graves dommages.

Système électrique

Batterie

Entretien de la batterie

Lors du remisage de l'embarcation, la batterie doit toujours être rangée dans un endroit chaud et sec.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas charger ni survolter la batterie lorsqu'elle est installée dans l'embarcation.

Cette embarcation est équipée d'une batterie sans entretien. Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

AVIS

Ne retirez jamais la sangle sur les bouchons de la batterie et n'ajoutez jamais d'électrolyte pendant la durée de vie de la batterie.

Accès à la batterie

Tournez le bouton du couvercle d'accès gauche d'un quart de tour dans le

sens anti-horaire pour le déverrouiller. Ensuite, tirez vers l'extérieur pour déclipser la partie arrière et la faire glisser vers l'arrière pour la retirer.



COUVERCLE D'ACCÈS GAUCHE

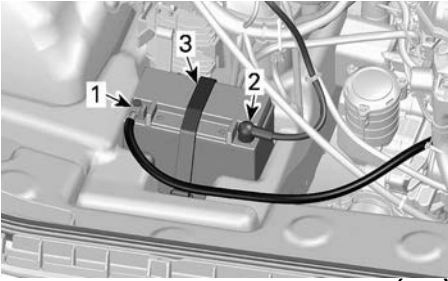
1. Pour déverrouiller, tournez le bouton d'un quart de tour dans le sens anti-horaire.

Enlèvement de la batterie

AVIS

Débranchez toujours le câble de batterie NOIR (-) en premier et rebranchez-le en dernier.

1. Débrancher le câble NOIR (-) de la batterie.
2. Glisser le protecteur ROUGE en caoutchouc pour l'enlever du raccord de câble ROUGE (+) et débrancher ce dernier de la borne de la batterie.
3. Réinstaller les boulons pour retenir les écrous de fixation lors de la dépose.
4. Détacher la sangle de retenue.



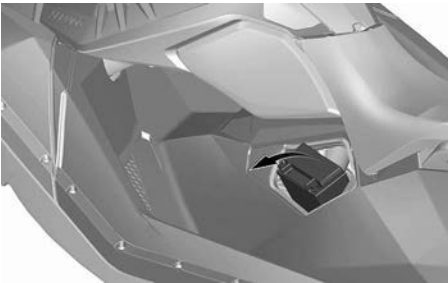
CARROSSERIE CENTRALE RETIRÉE À DES FINS DE CLARTÉ

1. Câble NOIR (-)
2. Câble ROUGE (+)
3. Sangle de retenue

5. Retirez la batterie du véhicule.

AVIS

Nettoyer immédiatement tout électrolyte renversé avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau, puis rincer à grande eau.



Nettoyage de la batterie

Nettoyez la batterie, son boîtier et ses bornes avec une brosse souple, et un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie.

Rincer le tout à l'eau et bien sécher.

Inspection de la batterie

Vérifier si le boîtier de la batterie est fissuré, présente des fuites ou est autrement endommagé.

Une décoloration, un gauchissement ou un couvercle surélevé indiquent une surcharge ou une surchauffe de la batterie.

Si le boîtier est endommagé, remplacer la batterie et nettoyer à fond le support de batterie et les environs avec un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.

⚠ ATTENTION

Si le boîtier de la batterie est endommagé, portez des gants non absorbants lors de la dépose de la batterie.

Vérifier si les bornes de la batterie sont solidement fixées.

Remisage de la batterie

AVIS

Bien remiser la batterie est important si on veut qu'elle dure longtemps. Le fait de charger régulièrement la batterie pendant qu'elle est remisée prévient la sulfatation de l'élément. Le fait de garder la batterie dans le véhicule pendant le remisage peut entraîner la dégradation et/ou la corrosion des contacts et causer des dommages s'il gèle. Une batterie déchargée gèlera et se fissurera dans les régions froides où le point de congélation est atteint. Les fuites d'électrolyte endommagent les parties avoisinantes. Pour un résultat optimal, toujours extraire la batterie du véhicule en vue du remisage et la charger régulièrement.

Nettoyez la batterie. Voir la section *Nettoyage de la batterie*.

Appliquer sur les bornes une mince couche de graisse diélectrique.

Conservez la batterie dans un endroit frais et sec. Ces conditions réduisent

l'autodécharge et l'évaporation de liquide. N'exposez pas la batterie à la rosée, à l'humidité et aux rayons directs du soleil.

La fréquence des recharges dépend de l'état de la batterie et de la température de remisage. Maintenir la batterie conformément au tableau suivant.

REMARQUE :

Toujours remiser la batterie alors qu'elle est complètement chargée.

| Température ambiante | Fréquence de charge |
|----------------------------|--------------------------|
| Inférieure à 16 °C (60 °F) | Tous les mois |
| Supérieure à 16 °C (60 °F) | Toutes les deux semaines |

Recharge de la batterie

Utilisez n'importe quel chargeur de batterie de type automobile. Consultez toujours les instructions du fabricant du chargeur de batterie.

Installation de la batterie

1. Installer la batterie dans l'embarcation et la retenir à l'aide de la sangle de retenue.

AVIS

Débranchez toujours le câble de batterie NOIR (-) en premier et rebranchez-le en dernier.

2. Brancher le câble positif (+) ROUGE.
3. Brancher le câble négatif (-) NOIR.
4. Enduisez les bornes de la batterie de graisse diélectrique.
5. Vérifiez le trajet des câbles et les fixations.
6. Réinstallez les pièces enlevées.

Compartment moteur

Nettoyage du compartiment moteur

1. Nettoyer la cale avec de l'eau chaude et un détergent ou un produit de nettoyage prévu à cet effet.
2. Rincez à fond.
3. Soulever l'avant de l'embarcation pour vider complètement la cale par les bouchons de vidange de la cale.

Traitement contre la corrosion

Essuyez toute eau restée dans le compartiment moteur.

Lubrifiez tous les composants métalliques dans le compartiment moteur.

| Produit d'entretien |
|--|
| Lubrifiant et anti-corrosif ou un équivalent |

REMARQUE :

Le panneau d'accès gauche et le couvercle d'accès droit doivent être partiellement soulevés pendant le remisage. Cette précaution vise à éviter la condensation et la possibilité de corrosion dans le compartiment moteur.

Carrosserie et coque

Réparez, nettoyez et protégez la motomarine en suivant les procédures de la section *Entretien de la motomarine*.

Préparation présaisonnière

La préparation de la pré-saison doit être effectuée conformément au *Programme d'entretien*.

Veillez à effectuer toutes les tâches figurant dans le tableau **Chaque année ou 100 heures**.

La préparation de la pré-saison peut être réalisée par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de

réparation ou une personne de votre choix.

DOSSIERS DE MAINTENANCE

Envoyez une copie du dossier d'entretien à BRP si nécessaire.

Prélivraison

Numéro de
série :

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
concession
naire :

Remarques :

Signature :

Référez-vous au bulletin de prélivraison du véhicule pour les procédures d'installation détaillées

Première inspection

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

| Service | |
|--|-------------------|
| Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur | |

| Service | |
|--|-------------------|
| Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur | |

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

| Service | |
|--|-------------------|
| Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur | |

| Service | |
|--|-------------------|
| Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur | |

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
cession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

| Service | |
|--|-------------------|
| Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur | |

| Service | |
|--|-------------------|
| Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur | |

Cette page est intentionnellement
vide

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DE L'EMBARCATION

Les principaux composants de la motomarine (moteur et coque) sont identifiés par des numéros de série. Il pourrait être nécessaire de connaître l'emplacement de ces numéros pour une réclamation de garantie ou pour retracer la motomarine en cas de vol.

Numéro d'identification de la coque

Le numéro d'identification de la coque (NIC) est gravé sur la droite de la coque à l'arrière de la motomarine, au-dessus de la partie avant du stabilisateur.



TYPIQUE

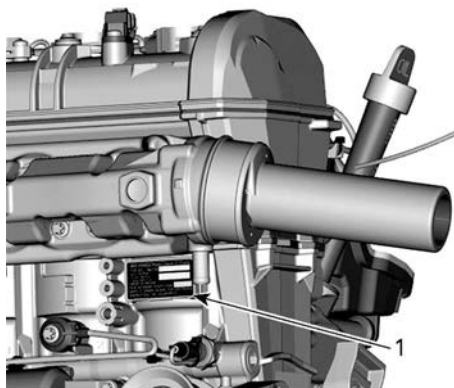
1. Numéro d'identification de la coque (NIC)

Le numéro d'identification de la coque comprend 12 caractères:

| | | | | |
|-----|-------|---|---|---|
| YDV | 12345 | L | 8 | 09 |
| | | | | Année |
| | | | | Année de production |
| | | | | Mois de production |
| | | | | Numéro de série (des lettres peuvent également être utilisées) |
| | | | | Fabricant |

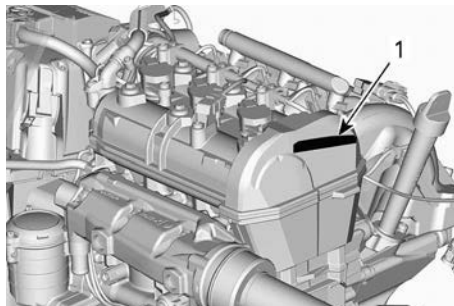
Numéro d'identification du moteur

Le numéro d'identification du moteur (NIM) se trouve sous le collecteur d'échappement, près du cylindre numéro 1.



1. Numéro d'identification du moteur (NIM)

Numéro d'identification du fabricant du moteur



1. Numéro d'identification du fabricant du moteur



ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DU FABRICANT DU MOTEUR

CONFORMITÉ

Étiquette mobile du contrôle d'émissions – 3 étoiles



Une étoile – Émissions faibles

L'étiquette à une étoile identifie les moteurs conformes aux normes d'émission de gaz d'échappement de 2001 du Conseil des ressources atmosphériques pour les motomarines et les moteurs marins hors-bord. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA américaine pour les moteurs marins.



Deux étoiles – Émissions très faibles

L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs conformes aux normes d'émission de gaz d'échappement de 2004 du Conseil des ressources atmosphériques pour les motomarines et les moteurs marins hors-bord. Les moteurs répondant à ces normes produisent 20% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.



Trois étoiles – Émissions ultrafaibles

L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs de motomarines et hors-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2008 de l'Air Resources Board ou les moteurs de poupe ou en-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2003 de l'Air Resources Board. Les moteurs répondant à ces normes produisent 65% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.



Quatre étoiles – Émissions super ultrafaibles

L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs mixtes ou en-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 de l'Air Resources Board. Il est possible que les moteurs hors-bord et de motomarines respectent également ces normes. Les moteurs répondant à ces normes produisent 90% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.

Bombardier Produits Récréatifs Inc.

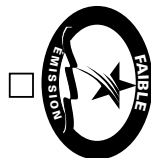
VALCOURT, QUÉBEC, CANADA

Motomarines plus propres – Les faits

1-800-END-SMOG

www.arb.ca.gov

2199066580_FR



L'étiquette Étoile permet de reconnaître des moteurs marins plus propres
Ce moteur est certifié :

Le symbole des moteurs marins plus propres :

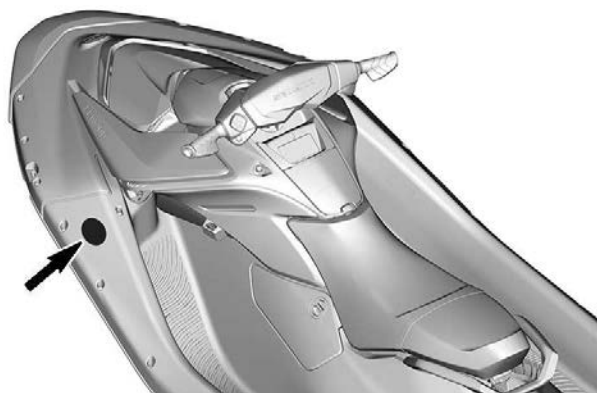
Propreté de l'air et de l'eau pour - un mode de vie et un environnement plus sains.

Meilleure économie de carburant - consommation jusqu'à 30 à 40 % moins de gaz et d'huile que les moteurs deux temps conventionnels à carburateurs, économisant l'argent et les ressources.

La garantie plus longue sur les émissions - protège le consommateur et assure un fonctionnement sans souci.

Étiquette du contrôle d'émissions 3 étoiles

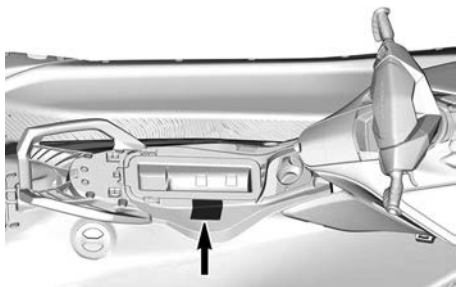
Étiquette du contrôle d'émissions – 3 étoiles



Étiquette de conformité de l'EPA

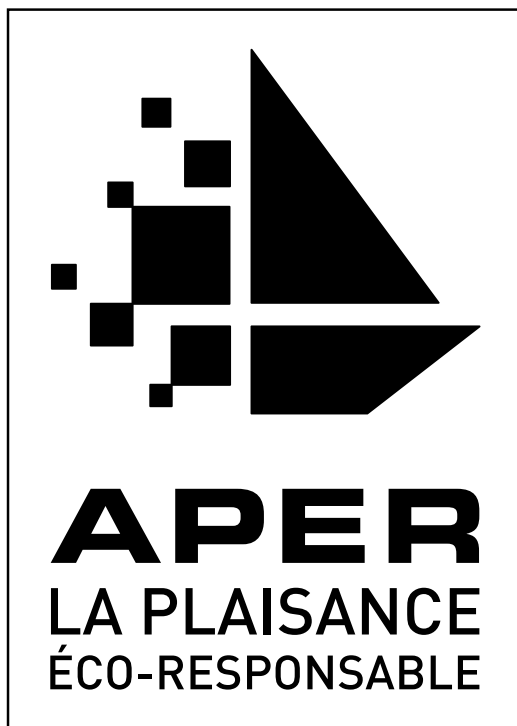
| EMISSION CONTROL SYSTEM INFORMATION | |
|--|-----------------------------------|
| BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC. | |
| THIS ENGINE CONFORMS TO | U.S. EPA & CALIFORNIA |
| EMISSIONS REGULATIONS FOR MARINE SI ENGINES. | |
| RENSEIGNEMENT SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION | |
| CE MOTEUR EST CONFORME AUX NORMES DE L'EPA | |
| DES E.-U. POUR LES MOTEURS MARINS À ALLUMAGE COMMANDÉ. | |
| (EPA) | ENGINE FAMILY / FAMILLE DE MOTEUR |
| (FEL) | CERTIFICATION STANDARDS |
| (CA) | NORMES DE CERTIFICATION |
| (FEL) | EMISSION CONTROL SYSTEM |
| | SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS |
| MEETS CALIFORNIA EVAP EMISSIONS REGULATIONS FOR SPARK | |
| IGNITION MARINE WATERCRAFT. EVAP FAMILY | |
| EVAPORATIVE EMISSION CONTROL SYSTEM: SO | |
| SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SCHEDULE AND FUEL, | |
| OIL AND SPARK PLUG SPECIFICATIONS. VOIR LE CALENDRIER | |
| D'ENTRETIEN ET LES SPÉCIFICATIONS D'ESSENCE, D'HUILE ET DE | |
| BOUGIE D'ALLUMAGE DANS LE GUIDE DE L'OPÉRATEUR. | |
| 219905703 | |

ÉTIQUETTE DE CONFORMITÉ DE L'EPA (TYPIQUE)



Association pour la Plaisance Eco-Responsable

BRP est adhérent de l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable, dédiée à la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et des motomarines en fin de vie. L'Identifiant Unique de Producteur de BRP European Distribution SA est : FR219503_18XCIB



REP France - Signalétique
TRIMAN
Pour la France uniquement



**En fin de vie,
votre bateau de plaisance
doit être confié à
l'éco-organisme dédié**

Plus d'infos sur www.quefairedemesdechets.fr

Les bateaux de plaisance hors d'usage ne doivent pas être abandonnés, ni apportés en déchetterie ou lieu de vente. Ils doivent être confiés à l'éco-organisme dédié, qui procédera gratuitement à leur déconstruction et leur recyclage. Les demandes de déconstruction sont à effectuer sur www.recyclermonbateau.fr

CLÉ RF D.E.S.S.

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada.

Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférence et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles d'entraîner un fonctionnement indésirable.

Les changements ou modifications effectués sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peuvent annuler le droit d'usage de l'équipement.

Numéro d'enregistrement CI : 12006A-1001317030

ID FCC : 2ACER-1001317030

Nous, la partie responsable de la conformité, déclarons sous notre responsabilité exclusive que l'appareil est en conformité avec les dispositions de la directive du Conseil suivante : 2014/53/EU. L'appareil concerné par la présente déclaration est en conformité avec les exigences essentielles et toute autre exigence pertinente. Le produit est en conformité avec les directives, normes harmonisées et réglementations suivantes :

Directive sur les équipements radio (RED) 2014/53/EU et normes harmonisées :
EN 300 330-2, EN 60950-1

Cet appareil est conforme à la section 15 de la réglementation de la FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférence et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles d'entraîner un fonctionnement indésirable.

Tout changement ou modification effectuée sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peut annuler le droit d'usage de l'équipement.

Cet appareil contient un ou des émetteurs/récepteurs exempts de licence qui sont conformes au(x) RSS exempts de licence d'Innovation, Science et Développement économique Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

(1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences.

(2) Cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

(1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage;

(2) l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

| | |
|---|--|
| Directive sur les équipements radio (DER) | 2014/53/UE |
| Article 3.1a | Safety and health IEC 62368-1:2014 |
| Article 3.1b | EMC CISPR 25:(2016); émission conduite CISPR 25:(2016); émission rayonnée ISO 11452-2 (2004); immunité aux champs électromagnétiques rayonnés |
| Article 3,2 | Efficacité de l'utilisation du spectre ETSI EN 300 330 V2.1.1 (2017-2) |

SYSTÈME AUDIO BRP

États-Unis et Canada :

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC / au(x) RSS (s) exempt(s) de licence du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada :

1. ce dispositif ne doit pas provoquer d'interférences, et
2. cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 de la réglementation de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio. S'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur peut essayer de corriger les interférences avec une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception;
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- Brancher l'appareil sur une prise de courant appartenant à un circuit où le récepteur n'est pas branché.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Le dispositif a été évalué pour satisfaire l'exigence générale de l'exposition aux radiofréquences.

L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

1. l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
2. l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Les changements ou modifications effectués sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peuvent annuler le droit d'usage de l'équipement.

IC : 22793-278003465

ID FCC : 2AAOY-278003465

Mexique :

IFETEL

Marca: Mitek Corporation

Número : RCPMT2718-1330

Modelo : 278003465

NOM-208-SCFI-2016 (Disposición Técnica IFT-008-2015)

La operación de este equipo está sujeta a las siguientes dos condiciones:

1. es posible que este equipo o dispositivo no cause interferencia perjudicial y
2. este equipo o dispositivo debe aceptar cualquier interferencia, incluyendo la que pueda causar su operación no deseada.

Brésil :



Numero : 01649-23-11270

Este equipamento não tem direito à proteção contra interferência prejudicial e não pode causar interferência em sistemas devidamente autorizados. Para maiores informações, consulte o site da ANATEL.

Japon

Ce dispositif est autorisé conformément à la loi japonaise sur la radio (電波法) et à la loi japonaise sur le commerce des télécommunications (電気通信事業法). Ce dispositif ne doit pas être modifié (sinon le numéro de désignation attribué deviendra invalide).

Europe :

Déclaration de conformité

Déclaration de conformité simplifiée de l'UE selon la directive relative aux équipements hertziens 2014/53/EU



DE

Hiermit erklärt Mitek Corporation, dass der Funkanlagentyp 278003465 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.operatorsguides.brp.com>

FR

Le soussigné, Mitek Corporation, déclare que l'équipement radioélectrique du type 278003465 est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante: <https://www.operatorsguides.brp.com>

BG

С настоящото Mitek Corporation декларира, че този тип радиосъоръжение 278003465 е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС. Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес: <https://www.operatorsguides.brp.com/>

EL

Με την παρούσα ο/η Mitek Corporation, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός 278003465 πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ. Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο: <https://www.operatorsguides.brp.com/>

CS

Tímto Mitek Corporation prohlašuje, že typ rádiového zařízení 278003465 je v souladu se směrnicí 2014/53/EU. Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese: <https://www.operatorsguides.brp.com>

DA

Hermed erklærer Mitek Corporation, at radioudstyrstypen 278003465 er i

overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse: <https://www.operatorsguides.brp.com>

ET

Käesolevaga deklareerib Mitek Corporation, et käesolev raadioseadme tüüp 278003465 vastab direktiivi 2014/53/EL nõuetele.

ELi vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil: <https://www.operatorsguides.brp.com>

ES

Por la presente, Mitek Corporation declara que el tipo de equipo radioeléctrico 278003465 es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente: <https://www.operatorsguides.brp.com>

FI

Mitek Corporation vakuuttaa, että radiolaitetyypin 278003465 on direktiivin 2014/53/EU mukainen. EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa: <https://www.operatorsguides.brp.com>

EN

Hereby, Mitek Corporation declares that the radio equipment type 278003465 is in compliance with Directive 2014/53/EU. The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address: [HTTPS://OPERATORSGUIDES.BRP.COM/](https://operatorsguides.brp.com/)

HR

Mitek Corporation ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa 278003465 u skladu s Direktivom 2014/53/EU. Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi: <https://www.operatorsguides.brp.com>

HU

Mitek Corporation igazolja, hogy a 278003465 típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek. Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen: <https://www.operatorsguides.brp.com>

IT

Il fabbricante, Mitek Corporation, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio 278003465 è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet: <https://www.operatorsguides.brp.com>

LT

Aš, Mitek Corporation, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas 278003465 atitinka Direktyvą 2014/53/ES. Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu: <https://www.operatorsguides.brp.com>

LV

Ar šo Mitek Corporation deklarē, ka radioiekārta 278003465 atbilst Direktīvai 2014/53/ES. Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē: <https://www.operatorsguides.brp.com>

MT

B'dan, Mitek Corporation, niddikjara li dan it-tip ta' tagħmir tar-radju 278003465 huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/UE. It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta' konformità tal-UE huwa

disponibbli f'dan l-indirizz tal-Internet li ġejj: <https://www.operatorsguides.brp.com>

NL

Hierbij verklaar ik, Mitek Corporation, dat het type radioapparatuur 278003465 conform is met Richtlijn 2014/53/EU.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres: <https://www.operatorsguides.brp.com>

PL

Mitek Corporation niniejszym oświadcza, że typ urządzenia radiowego 278003465 jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE. Pełny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym: <https://www.operatorsguides.brp.com>

PT

O(a) abaixo assinado(a) Mitek Corporation declara que o presente tipo de equipamento de rádio 278003465 está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet: <https://www.operatorsguides.brp.com>

RO

Prin prezenta, Mitek Corporation declară că tipul de echipamente radio 278003465 este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE. Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet: <https://www.operatorsguides.brp.com>

SV

Härmed försäkrar Mitek Corporation att denna typ av radioutrustning 278003465 överensstämmer med direktiv 2014/53/EU. Den fullständiga

texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress: <https://www.operatorsguides.brp.com>

SL

Mitek Corporation potrjuje, da je tip radijske opreme 278003465 skladen z Direktivo 2014/53/EU. Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu: <https://www.operatorsguides.brp.com>

SK

Mitek Corporation týmto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu 278003465 je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ. Úplné EÚ vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese: <https://www.operatorsguides.brp.com>

IS

Mitek Corporation lýsir því hér með yfir að þráðlausí fjarskiptabúnaðurinn 278003465 er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB. Óstytta texta ESB-samræmisýfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu: <https://www.operatorsguides.brp.com>

Liechtenstein

Hiermit erklärt Mitek Corporation, dass der Funkanlagentyp 278003465 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.operatorsguides.brp.com>

NO

Hermed erklærer Mitek Corporation at radioutstyretypen 278003465 er i samsvar med direktiv 2014/53/EU. Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internetadresse: <https://www.operatorsguides.brp.com>

RU

Компания Mitek Corporation настоящим заявляет, что радиотехническое оборудование категории 278003465 отвечает требованиям Директивы 2014/53/EU. Полный текст декларации соответствия ЕС доступен на сайте <https://www.operatorsguides.brp.com/>

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR

Responsabilité du fabricant

Les fabricants de moteurs marins doivent déterminer les niveaux d'émissions de gaz d'échappement pour chaque catégorie de puissance et certifier ces moteurs auprès de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique (EPA). Une étiquette d'information sur le contrôle des émissions, indiquant les niveaux d'émission et les spécifications du moteur, doit être placée sur chaque moteur marin à propulsion à allumage commandé (SIPME) au moment de la fabrication.

Responsabilité du concessionnaire

Durant toute intervention sur une embarcation Sea-Doo SIPME qui comporte une étiquette de contrôle d'émissions, les réglages doivent respecter dans les spécifications d'usine communiquées.

Le remplacement ou la réparation de tout organe lié aux émissions doit être effectué d'une manière qui maintient les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Les exceptions comprennent les modifications prescrites par le fabricant, notamment les réglages relatifs à l'altitude.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/opérateur doit faire entretenir le moteur pour maintenir les niveaux d'émissions dans les limites

définies par les normes d'agrément prescrites.

Le propriétaire ou le conducteur ne doit pas, et ne doit laisser personne, modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)

Tous les modèles SIPME Sea-Doo fabriqués par BRP sont certifiés par l'EPA comme étant conformes aux exigences des réglementations de lutte contre la pollution atmosphérique des nouveaux SIPME. Cette certification dépend du respect des normes établies par l'usine lorsque certains réglages sont effectués. C'est la raison pour laquelle la méthode d'entretien du produit établie par l'usine doit être appliquée à la lettre et, lorsque c'est possible, le produit ramené à sa conception d'origine.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général et ne constituent en aucun cas une liste complète des règles et règlements relatifs aux spécifications d'émissions d'échappement établies par l'EPA pour les produits marins. Pour obtenir plus d'informations sur le sujet, contacter:

U. S. Environmental Protection Agency
Certification Division
Gasoline Engine Compliance Center
2000 Traverwood Drive
Ann Arbor MI 48105
USA

SITE INTERNET DE L'EPA :
www.epa.gov/otaq

Système de contrôle des émissions par évaporation

Les embarcations à moteur à combustion interne (SIMW) vendues dans l'État de la Californie sont certifiées aux normes d'émissions du California Air Resources Board (13 CCR 2850-2869 pour les SIMW). Ces modèles sont équipés d'un système de contrôle des émissions par évaporation comprenant un réservoir d'essence hautement hermétique, des canalisations d'essence hautement hermétiques et une soupape de décharge de pression.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE



ADVENTURE BY DESIGN

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Déclaration de conformité des motomarines Sea-Doo aux exigences de la directive 2013/53/UE

Fabricant : Bombardier Produits Récréatifs Inc.
Adresse : 565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, Canada

Représentant autorisé : BRP-Rotax GmbH Co. KG
Adresse : Rotaxstrasse 1, Gunskirchen, A-4623, AT

Organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :
International Marine Certification Institute
Adresse : rue Abbé Cuyppers 3, Bruxelles, B-1040, Belgique.
N° d'identification : 0609

Organisme notifié pour l'évaluation des émissions polluantes :
International Marine Certification Institute
Adresse : rue Abbé Cuyppers 3, Bruxelles, B-1040, Belgique.
N° d'identification : 0609

Évaluation du module de construction : , des émissions de bruit : Aa/A1 , des émissions d'échappement : B+C

Autres directives communautaires appliquées :

RED 2014/53/EU (EN 300 330-2, EN 60950-1) ;
EMC 2014/30/EU (EN 55012:2007/A1:2009, EN 61000-6-1:2007) ;
Directive 2006/66/CE concernant les batteries telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/849

| | | |
|---|----------------------------|--|
| Cycle de combustion du moteur : 2 temps <input type="checkbox"/> , 4 temps <input checked="" type="checkbox"/> | Conception et construction | EN ISO 13590:2003/AC:2004, EN ISO 13590:2022 EN ISO 10087:2019 |
| Type de carburant : Essence : <input checked="" type="checkbox"/> , Diesel : <input type="checkbox"/> | Émissions polluantes | EN ISO 18854:2015 |
| Catégorie de conception : C <input checked="" type="checkbox"/> , D <input type="checkbox"/> | Émissions sonores | EN ISO 14509-1:2018 |
| Marque déposée Craft : Sea-Doo | | |

| Modèle de motomarine Sea-Doo | Moteur Propulsion | Certification d'émissions polluantes | Cylindrée du moteur (cm ³) | Puissance nominale (kW) | Certification d'émissions sonores | Nombre de personnes | Longueur de la coque (m) | Largeur de la coque (m) |
|------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--|-------------------------|-----------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------|
| EXPLORER PRO 170 | Rotax 1630 ACE-170 | EXBORP012 | 1 630,5 | 125,03 | SDBORP013 | 3 | 3,35 | 1,25 |
| EXPLORER PRO 230 | Rotax 1630 ACE-230 | EXBORP010 | 1 630,5 | 169,16 | SDBORP013 | 3 | 3,64 | 1,25 |
| FishPro SCOUT 130 | Rotax 1630 ACE-130 | EXBORP012 | 1 630,5 | 100 | SDBORP014 | 3 | 3,27 | 1,23 |
| FishPro SPORT 170 | Rotax 1630 ACE-170 | EXBORP012 | 1 630,5 | 125,03 | SDBORP013 | 3 | 3,64 | 1,25 |
| FishPro TROPHY 170 | Rotax 1630 ACE-170 | EXBORP012 | 1 630,5 | 125,03 | SDBORP013 | 3 | 3,64 | 1,25 |
| GTI 130 | Rotax 1630 ACE-130 | EXBORP012 | 1 630,5 | 100 | SDBORP014 | 3 | 3,27 | 1,23 |
| GTI SE 130 | Rotax 1630 ACE-130 | EXBORP012 | 1 630,5 | 100 | SDBORP014 | 3 | 3,27 | 1,23 |
| GTI SE 170 | Rotax 1630 ACE-170 | EXBORP012 | 1 630,5 | 125,03 | SDBORP014 | 3 | 3,27 | 1,23 |
| GTR 230 | Rotax 1630 ACE-230 | EXBORP010 | 1 630,5 | 169,16 | SDBORP014 | 3 | 3,27 | 1,23 |
| GTR-X RS 300 | Rotax 1630 ACE-300 | EXBORP006 | 1 630,5 | 217 | SDBORP014 | 3 | 3,27 | 1,23 |
| GTX 170 | Rotax 1630 ACE-170 | EXBORP012 | 1 630,5 | 125,03 | SDBORP013 | 3 | 3,35 | 1,25 |
| GTX 230 | Rotax 1630 ACE-230 | EXBORP010 | 1 630,5 | 169,16 | SDBORP013 | 3 | 3,35 | 1,25 |
| GTX PRO 130 | Rotax 1630 ACE-130 | EXBORP012 | 1 630,5 | 100 | SDBORP013 | 3 | 3,35 | 1,25 |
| RXP-X RS 325 | Rotax 1630 ACE-325 | EXBORP011 | 1 630,5 | 239 | SDBORP015 | 2 | 3,27 | 1,23 |
| RXT-X RS 325 | Rotax 1630 ACE-325 | EXBORP011 | 1 630,5 | 239 | SDBORP013 | 3 | 3,35 | 1,25 |
| Spark pour 2 - 60 | Rotax 900 ACE-60 | EXBORP004 | 899,3 | 44,13 | SDBORP018 | 2 | 2,78 | 1,17 |
| Spark pour 3 - 90 | Rotax 900 ACE-90 | EXBORP004 | 899,3 | 66,19 | SDBORP018 | 3 | 3,02 | 1,17 |
| Spark pour 2 Conv. - 90 | Rotax 900 ACE-90 | EXBORP004 | 899,3 | 66,19 | SDBORP018 | 2 | 2,78 | 1,17 |
| Spark pour 3 Conv. - 90 | Rotax 900 ACE-90 | EXBORP004 | 899,3 | 66,19 | SDBORP018 | 3 | 3,02 | 1,17 |
| Spark Triax pour 1 - 90 | Rotax 900 ACE-90 | EXBORP004 | 899,3 | 66,19 | SDBORP018 | 2 | 2,78 | 1,17 |
| Spark Triax pour 3 - 90 | Rotax 900 ACE-90 | EXBORP004 | 899,3 | 66,19 | SDBORP018 | 3 | 3,02 | 1,17 |
| WAKE 170 | Rotax 1630 ACE-170 | EXBORP012 | 1 630,5 | 125,03 | SDBORP014 | 3 | 3,27 | 1,23 |
| Wake PRO 230 | Rotax 1630 ACE-230 | EXBORP010 | 1 630,5 | 169,16 | SDBORP013 | 3 | 3,35 | 1,25 |
| GTX LIMITED 325 | Rotax 1630 ACE-325 | EXBORP011 | 1 630,5 | 239 | SDBORP013 | 3 | 3,35 | 1,25 |
| FishPro Apex 300 | Rotax 1630 ACE-300 | EXBORP006 | 1 630,5 | 217 | SDBORP013 | 3 | 3,64 | 1,25 |

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant des motomarines. Au nom du fabricant des motomarines susmentionné, je déclare que les modèles et les moteurs de l'année modèle 2025 mentionnés ci-dessus portant la marque **CE** sont conformes à toutes les exigences applicables et de la manière spécifiée, étant aussi conformes au type pour lequel le ou les certificats d'examen des types UE susmentionnés ont été délivrés.

Nom et fonction : Kim Ross

Signature et rôle : Directeur, Ingénierie des véhicules Sea-Doo

Date (an/mois/jour) : 2024-07-08 , Valcourt, QC, Canada

ski-doo LYNX SEA-DOO Evinrude ROTAX can-am

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI



565 de la Montagne Street
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Declaration of Conformity for Sea-Doo Personal Watercraft with the requirements of S.I. 2017/737 as amended up to and including S.I. 2021/1273

Manufacturer: Bombardier Recreational Products Inc.
Address: 565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, Canada

Authorised Representative: BRP Recreational Products UK Ltd.,
Address: Castle Chambers, 43 Castle Street, Liverpool, L2 9SH

Notified Body for noise emission assessment: International Marine Certification Society
Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England.
ID Number: 22120

Notified Body for exhaust emission assessment: International Marine Certification Society
Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England.
ID Number: 22120

Assessment Module of construction: A , of noise emission: Aa/A1 , of exhaust emission: B+C

Other Community Directives applied:

Radio Equipment Regulations 2017, UK SI 2017/1206 as amended up to and including SI 2021/1273 (EN 300 330-2, EN 60950-1);

Electromagnetic Compatibility Regulations 2016, UK SI 2016/1091 as amended up to and including SI 2021/1273 (EN 55012:2007/A1:2009, EN 61000-6-1:2007);

Batteries and Accumulators (Placing on the Market) Regulations 2008, UK SI 2008/2164 as amended up to and including UK SI 2020/904;

| | | |
|--|-------------------------|--|
| Engine combustion cycle: 2 stroke <input type="checkbox"/> , 4 stroke <input checked="" type="checkbox"/> | Design and construction | EN ISO 13590:2018 EN ISO 10087:2019 |
| Engine fuel type: Petrol: <input checked="" type="checkbox"/> Diesel: <input type="checkbox"/> | Exhaust emission | EN ISO 18854:2015 |
| Craft Design Category: C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> | Noise emission | EN ISO 14509-1:2018 |
| Craft Trademark : Sea-Doo | | |

| Sea-Doo PWC model | Propulsion engine | Exhaust emission certificate | Engine displ. (cm ³) | Rated Power (kW) | Noise emission certificate | # of persons | Length of hull (m) | Width of hull (m) |
|------------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------|--------------|--------------------|-------------------|
| EXPLORER PRO 170 | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 125.03 | UKSDBORP002 | 3 | 3.35 | 1.25 |
| EXPLORER PRO 230 | Rotax 1630 ACE-230 | | 1630.5 | 169.16 | UKSDBORP002 | 3 | 3.64 | 1.25 |
| FishPro SCOUT 130 | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 100 | UKSDBORP003 | 3 | 3.27 | 1.23 |
| FishPro SPORT 170 | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 125.03 | UKSDBORP002 | 3 | 3.64 | 1.25 |
| FishPro TROPHY 170 | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 125.03 | UKSDBORP002 | 3 | 3.64 | 1.25 |
| GTI 130 | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 100 | UKSDBORP003 | 3 | 3.27 | 1.23 |
| GTI SE 130 | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 100 | UKSDBORP003 | 3 | 3.27 | 1.23 |
| GTI SE 170 | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 125.03 | UKSDBORP003 | 3 | 3.27 | 1.23 |
| GTR 230 | Rotax 1630 ACE-230 | | 1630.5 | 169.16 | UKSDBORP003 | 3 | 3.27 | 1.23 |
| GTR-X RS 300 | Rotax 1630 ACE-300 | | 1630.5 | 217 | UKSDBORP003 | 3 | 3.27 | 1.23 |
| GTX 170 | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 125.03 | UKSDBORP002 | 3 | 3.35 | 1.25 |
| GTX 230 | Rotax 1630 ACE-230 | | 1630.5 | 169.16 | UKSDBORP002 | 3 | 3.35 | 1.25 |
| GTX PRO 130 | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 100 | UKSDBORP002 | 3 | 3.35 | 1.25 |
| RXP-X RS 325 | Rotax 1630 ACE-325 | UKEXBORP001 | 1630.5 | 239 | UKSDBORP004 | 2 | 3.27 | 1.23 |
| RXT-X RS 325 | Rotax 1630 ACE-325 | UKEXBORP001 | 1630.5 | 239 | UKSDBORP002 | 3 | 3.35 | 1.25 |
| Spark for 2 - 60 | Rotax 900 ACE-60 | | 899.3 | 44.13 | UKSDBORP001 | 2 | 2.78 | 1.17 |
| Spark for 2 - 90 | Rotax 900 ACE-90 | | 899.3 | 66.19 | UKSDBORP001 | 3 | 3.02 | 1.17 |
| Spark for 2 Conv. - 90 | Rotax 900 ACE-90 | | 899.3 | 66.19 | UKSDBORP001 | 2 | 2.78 | 1.17 |
| Spark for 3 Conv. - 90 | Rotax 900 ACE-90 | | 899.3 | 66.19 | UKSDBORP001 | 3 | 3.02 | 1.17 |
| Spark Trixx for 1 - 90 | Rotax 900 ACE-90 | | 899.3 | 66.19 | UKSDBORP001 | 2 | 2.78 | 1.17 |
| Spark Trixx for 3 - 90 | Rotax 900 ACE-90 | | 899.3 | 66.19 | UKSDBORP001 | 3 | 3.02 | 1.17 |
| WAKE 170 | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002 | 1630.5 | 125.03 | UKSDBORP003 | 3 | 3.27 | 1.23 |
| Wake PRO 230 | Rotax 1630 ACE-230 | | 1630.5 | 169.16 | UKSDBORP002 | 3 | 3.35 | 1.25 |
| GTX LIMITED 325 | Rotax 1630 ACE-325 | UKEXBORP001 | 1630.5 | 239 | UKSDBORP002 | 3 | 3.35 | 1.25 |
| FishPro Apex 300 | Rotax 1630 ACE-300 | | 1630.5 | 217 | UKSDBORP002 | 3 | 3.64 | 1.25 |

This declaration of conformity is issued under the sole responsibility of the personal watercraft manufacturer. I declare on behalf of the above **model year 2025** personal watercraft manufacturer that the watercraft model(s) and engine(s) mentioned above which are **UK** marked comply with all applicable requirements in the way specified and are in conformity with the type for which above mentioned EU type-examination certificate(s) has(have) been issued.

Name & function : Kim Ross

Signature and title:  Director, Vehicles Engineering Sea-Doo

Date (yr/month/day) 2024-07-08, Valcourt, QC, Canada

ski-doo LYNX SEA-DOO Evinrude ROTAX can-am

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE**

Laisser vide pour la marquage de
conformité eurasiatique le cas échéant

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

MOTEUR

MOTEUR ROTAX 900 ACE

| Moteur | | |
|------------------------|--|-----------------------|
| Type | Moteur Rotax 903 | |
| MODÈLE | Rotax 900 ACE – 60 Rotax 900 ACE – 90 | |
| | 4-temps, double arbre à cames en tête (DACT), carter sec, refroidi par liquide | |
| Puissance déclarée (1) | Rotax 900 ACE - 60 | 44,13 kW @ 7000 tr/mn |
| | Rotax 900 ACE - 90 | 66,19 kW @ 8000 tr/mn |
| Induction | À aspiration naturelle | |
| Nombre de cylindres | 3 | |
| Nombre de soupapes | 12 soupapes (poussoirs de soupape hydrauliques à réglage automatique) | |
| Alésage | 74 mm (2,9 po) | |
| Course | 69,7 mm (2,7 po) | |
| Cylindrée | 899,31 cm ³ (54,88 po ³) | |
| Taux de compression | 11,0:1 | |

Circuit de carburant

| | |
|-----------------------------|---|
| Type Injection de carburant | Injection multipoint à iTC (commande d'accélérateur intelligente). Carter de papillon simple (46 mm) (60 mm) à actionneur |
|-----------------------------|---|

Système de lubrification

| | | |
|--------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Huile moteur | Huile XPS recommandée | Huile moteur 0W40 / 5W40 SM Reach |
|--------------|-----------------------|-----------------------------------|

| | | |
|--|---|--|
| | Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles | Utilisez une huile synthétique SAE pour moteur 4 temps, compatible avec les embrayages à bain d'huile , qui répond ou excède les spécifications suivantes de l'industrie. Vérifiez toujours l'étiquette de certification API du conteneur d'huile, qui doit présenter au moins une des normes indiquées. Classification de service API SN or JASO-MA2. |
| | Contenance | 1,8 l (2,12 quarts (liq., US)) Vidange d'huile et changement de filtre ⁽²⁾ |

Système électrique

| | | |
|------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| Allumage | | Allumage à décharge inductive (ADI) |
| Bougies ⁽³⁾ | Marque et type | NGK CR8EB ou équivalent |
| | Écartement des électrodes | 0,70 à 0,80 mm (0,028 à 0,031 po) |

- (1) Puissance déclarée conformément à la norme ISO 8665, à l'arbre de transmission.
- (2) Quantité requise lorsqu'on change l'huile moteur. La quantité totale pour un moteur sec est de 3,4 l (3,6 quarts [liq., US]).
- (3) **AVIS** Ne tentez pas de régler l'entrefer de cette bougie.

VÉHICULE

Série Spark

| Circuit de refroidissement | | |
|----------------------------|---|---|
| Type | | Système de refroidissement en circuit fermé (CLSC) |
| Fluide de refroidissement | Recommandée | Liquide de refroidissement prémélangé XPS à durée de vie prolongée |
| | Produit de remplacement, ou si non disponible | Utilisez un liquide de refroidissement pré-mélangé (50 % - 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium. |
| | Contenance | 3,0 l (3,2 quart (liquide É.-U.)) |

| Circuit de carburant | | |
|----------------------|--|--|
| Pompe à essence | | Électrique, interne dans le réservoir |
| Carburant | Type | Ordinaire sans plomb Référez-vous aux <i>Exigences relatives au carburant</i> |
| | Indice d'octane | 87 AKI (RON+MON)/2 ou 91 RON indiqué à la pompe |
| Réservoir | Capacité totale | 30 l (7,9 gal (liq.,US)) |
| | Capacité de la réserve (à partir du signal Faible – environ) | 12 l (3,2 gal (liq.,US)) |

| Système électrique | | | |
|--------------------|----|---------------|-------------|
| Batterie | | | 12 V, 18 Ah |
| Fusibles | F2 | ECM | 7,5 A |
| | F3 | Marche/ Arrêt | 3A |

| | | | |
|--------|-----|----------------------|-------|
| | F4 | Batterie | 15 A |
| | F5 | Charge | 30 A |
| | F6 | Conn. Acc 12 V perm. | 7,5 A |
| | F7 | Conn. Acc 12 V perm. | 7,5 A |
| | F8 | iBR (si équipé) | 30 A |
| Relais | RY1 | Devise | — |

| Propulsion | | |
|-----------------------|----------|--|
| Système de propulsion | | Turbine Sea-Doo® |
| Turbine | Type | Flux axial en une seule étape. Grand moyeu avec roulements à billes à double rangée |
| | Matériau | Aluminium |
| Hélice | | Acier inoxydable |
| Transmission | Type | Prise directe |

| Dimensions | | |
|------------|---|----------------------|
| Longueur | Spark pour 1 et 2 | 283 cm (111 po) |
| | Spark pour 3 | 306 cm (120,6 po) |
| Largeur | | 117 cm (46 po) |
| Hauteur | Tous les modèles sauf les modèles Trixx | 106 cm (41,6 po) |
| | Modèles Trixx | 107 cm (42,2 po) |

| Poids et capacité de charge | | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Poids (à sec) | Spark 900 ACE – 60 | Spark pour 2 | 194 kg (428 lb) |

| | | | |
|------------------------------|---|--|--------------------|
| | Spark 900 ACE – 90 | Spark pour 2 (avec module Commodité) | 196 kg (432 lb) |
| | | Spark pour 2 (avec module Commodité et audio) | 200 kg (442 lb) |
| | | Spark pour 3 | 201 kg (443 lb) |
| | | Spark pour 3 (avec ensemble Commodité) | 203 kg (448 lb) |
| | | Spark pour 3 (avec ensemble Commodité et audio) | 207 kg (457 lb) |
| | Spark Trixx | Spark pour 1 | 193 kg (425 lb) |
| | | Spark pour 1 (avec audio) | 197 kg (435 lb) |
| | | Spark pour 3 | 203 kg (448 lb) |
| Spark pour 3 (avec audio) | | 197 kg (457 lb) | |
| Nombre de places | Spark pour 1 | 1, 2* (reportez-vous à la limite de charge) *avec un siège passager approprié vendu en tant qu'accessoire. | |
| | Spark pour 2 | 2 (voir la limite de charge) | |
| | Spark pour 3 | 3 (voir la limite de charge) | |
| Capacité de rangement | Bac avant (ensemble Commodité pour 2 et en option pour les autres modèles) | 42 l (11 gal(liq.,US)) | |
| | Boîte à gants | 1,8 l (0,48 gal(liq.,US)) | |

| | | |
|---|-------------------|--------------------|
| Limite de charge (occupants et bagages, Accessoires inclus) | Spark pour 1 et 2 | 160 kg (352 lb) |
| | Spark pour 3 | 225 kg (495 lb) |

REMARQUE :

BRP se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses motomarines, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les motomarines déjà fabriquées.

Cette page est intentionnellement
vide

DÉPANNAGE

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES

LE MOTEUR NE DÉMARRE PAS

1. **Commutateur principal activé.**
 - Fermez le commutateur principal.
2. **Cordon d'attache enlevé.**
 - Appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
 - Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur au plus 5 secondes avant d'appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
 - Appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
3. **L'ECM ne reconnaît pas la clé D.E.S.S.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
4. **Fusible grillé : principal, démarreur électrique ou ECM.**
 - Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).
5. **Batterie déchargée.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

AVERTISSEMENT

Ne pas charger ni survolter la batterie si elle se trouve dans le compartiment moteur. L'électrolyte est une substance toxique et dangereuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6. **Raccords de la batterie corrodés ou faux contact. Mauvaise mise à la masse.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
7. **Moteur noyé d'eau.**
 - Reportez-vous à Moteur inondé par l'eau dans Procédures spéciales.
8. **Sonde ou ECM défectueux.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
9. **Turbine grippée.**
 - Essayer de la nettoyer. Sinon, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

LE MOTEUR TOURNE LENTEMENT

1. **Raccords de câbles de batterie desserrés.**
 - *Vérifier/nettoyer/resserrer.*
2. **Batterie déchargée ou faible.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*
3. **Démarrateur usé.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*

LE MOTEUR TOURNE NORMALEMENT MAIS NE DÉMARRE PAS

1. **Réservoir d'essence vide ou contaminé d'eau.**
 - *Remplir. Vider et remplir d'essence neuve.*
2. **Bougies encrassées ou défectueuses.**
 - *Remplacer.*
3. **Fusible brûlé.**
 - *Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).*
4. **Moteur noyé d'eau.**
 - *Reportez-vous à Moteur inondé par l'eau dans Procédures spéciales.*
5. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
6. **Système d'alimentation en carburant défectueux.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE, TOURNE IRRÉGULIÈREMENT

1. **Bougies encrassées, défectueuses ou usées.**
 - *Remplacer.*
2. **Carburant : niveau trop bas, vicié ou contaminé d'eau.**
 - *Vider ou remplir.*
3. **Bobine(s) d'allumage défectueuse(s).**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
4. **Injecteurs bouchés.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
5. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - *Reportez-vous à Système de suivi.*

DE LA FUMÉE SORT DU MOTEUR

1. Niveau d'huile trop élevé.

- *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

2. Infiltration d'eau, fuite de liquide de refroidissement ou joint de culasse endommagé.

- *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

3. Dommages internes au moteur.

- *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

LE MOTEUR SURCHAUFFE

1. Système de refroidissement de l'échappement obstrué.

- *Rincez le système de refroidissement de l'échappement.*

2. Niveau de liquide de refroidissement trop bas.

- *Voir les Procédures d'entretien.*

3. Adaptateur de tuyau à branchement rapide laissé dans le raccord de rinçage.

- *Retirer l'adaptateur du raccord de rinçage et essayer l'embarcation. Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION

1. **Utilisation d'une clé d'apprentissage.**
 - *Utilisez une clé normale.*
2. **Mode SPORT inactif.**
 - *Sélectionner le mode SPORT.*
3. **Admission d'eau de la turbine bouchée.**
 - *Nettoyer. Reportez-vous à Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine dans la section Procédures spéciales.*
4. **Hélice ou bague d'usure endommagée.**
 - *Remplacer. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*
5. **Niveau d'huile du moteur trop élevé.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
6. **Étincelle faible.**
 - *Voir LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE.*
7. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - *Reportez-vous à Système de suivi.*
8. **Injecteurs bouchés.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
9. **Faible pression d'essence.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
10. **Présence d'eau dans l'essence.**
 - *Vider et remplir.*
11. **Moteur endommagé par une ingestion d'eau.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*

L'EMBARCATION N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. **Admission d'eau de la turbine bouchée.**
 - Nettoyer. Reportez-vous à *Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine dans la section Procédures spéciales.*
2. **Hélice ou bague d'usure endommagée.**
 - Remplacer. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - Reportez-vous à *Système de suivi.*

L'EMBARCATION RESTE AU POINT MORT APRÈS AVOIR ACTIONNÉ LE LEVIER iBR.

1. **Le déflecteur iBR reste au point mort.**
 - Relâcher le levier d'accélérateur pour revenir au ralenti.

L'iBR NE REVIENDRA PAS À LA POSITION NEUTRE (VOYANT iBR ALLUMÉ).

1. **Des débris obstruent l'iBR.**
 - Nettoyer et vérifier s'il y a des dommages près du déflecteur iBR et de la tuyère.
2. **Défaillance du système iBR.**
 - Enlever le cordon d'attache, attendre quatre minutes, rebrancher la clé et vérifier le voyant iBR pour s'assurer que la panne est disparue.
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo si la panne persiste ou revient fréquemment.

L'iBR NE REVIENDRA PAS À LA POSITION NEUTRE (VOYANT iBR ÉTEINT).

1. **Le levier d'accélérateur n'a pas été complètement relâché.**
 - Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR revienne au point mort.
2. **Le levier d'accélérateur ne revient pas complètement en position initiale lorsqu'on le relâche.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

BRUITS ANORMAUX PROVENANT DU SYSTÈME DE PROPULSION

1. **Algues ou débris pris autour de l'hélice.**
 - Nettoyer. Reportez-vous à *Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine dans la section Procédures spéciales.*
 - Vérifier s'il y a des bris.
2. **Arbre d'hélice ou de transmission endommagé.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Infiltration d'eau dans la turbine, ce qui provoque le grippage des roulements.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

EAU DANS LA CALE

1. **Mauvais fonctionnement du système de pompe de cale.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
2. **Fuite au système d'échappement.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Anneau de carbone de l'arbre de transmission endommagé.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
4. **Joint de coque et/ou de pont déplacé ou fixations desserrées.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

SYSTÈME DE CONTRÔLE

Un système contrôle les composants de l'EMS (système de gestion du moteur), de l'iBR et certaines pièces du système électrique. Lorsqu'un problème survient, ce système envoie des messages visuels grâce à l'indicateur multifonctionnel ou des messages sonores grâce à un avertisseur, afin d'informer le conducteur d'une situation particulière.

Un code de panne peut également être sauvegardé.

Lorsque des pannes mineures se produisent, le message de panne et le timbre sonore s'éteignent automatiquement dès que la condition en cause n'existe plus.

Pour rétablir le fonctionnement normal du véhicule, essayer de relâcher l'accélérateur et de laisser le moteur revenir au ralenti. Si cela ne fonctionne pas, essayer d'enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur puis de le rebrancher.

Le système électronique réagira différemment selon le type de panne. Dans un cas de panne grave, le moteur pourrait ne pas démarrer. Dans d'autres cas, le moteur fonctionnera en mode d'urgence.

En cas de panne, reportez-vous à la *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

Codes d'erreur

Lorsqu'une panne survient, un code de panne numérique est sauvegardé selon le type de panne et le système.

Ces codes de panne permettent aux concessionnaires autorisés Sea-Doo de diagnostiquer les systèmes de l'embarcation en les comparant à la liste de codes.

Les codes de panne sont visibles sur l'indicateur multifonctionnel; cependant cette fonction n'est disponible que si une panne est active.

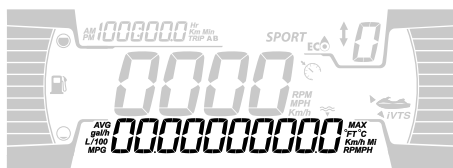
Si un code de panne est actif, le conducteur peut le voir sur l'indicateur multifonctionnel. Le conducteur peut choisir de consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo pour lui faire part du code de panne. Le concessionnaire peut alors lui expliquer les étapes à effectuer pour résoudre la situation, ou l'aviser de cesser d'utiliser l'embarcation et de l'apporter à la concession pour la faire réparer.

Affichage des codes de panne

Sélectionnez **CODES**. Si un code de panne est apparu pendant le fonctionnement, un menu CODES apparaît dans le menu Réglages. Appuyer sur OK pour afficher la liste des pannes.

REMARQUE :

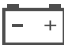




Dans des conditions de fonctionnement normales, certains codes de panne peuvent apparaître. Avant de prendre contact avec votre concessionnaire local, retirez la clé, patientez 2 bonnes minutes jusqu'à la mise hors tension du système électrique, puis appuyez sur le bouton de démarrage pour activer le système électrique. Ceci permet la suppression du code de panne et seuls les codes actifs demeurent visibles dans le menu CODES.



Description des témoins lumineux (écran numérique 4,5 po)

Les témoins qui s'allument et les messages qui s'affichent sur l'indicateur multifonctionnel fournissent de l'information au conducteur concernant une condition particulière ou une anomalie.

Pour plus d'informations sur les témoins lumineux habituels, reportez-vous à l'affichage numérique approprié.

| Témoin/ Icône (allumés) | Message | Description |
|---|---|---|
|  | TENSION ÉLEVÉE OU FAIBLE DE BATTERIE | Tension élevée ou faible de la batterie |
|  | TEMPÉRATURE ÉLEVÉE | Surchauffe du moteur ou du système d'échappement |
|  | ANOMALIE MOTEUR ou MODE PRÉSERVATION | Vérification du moteur (défaillance mineure, requiert entretien) ou MODE PRÉSERVATION (défaillance majeure du moteur) |
|  | BASSE PRESSION D'HUILE | Basse pression d'huile |
|  | ERREUR MODULE iBR | - Le témoin reste allumé avec un signal sonore et le témoin du moteur est allumé : panne du système iBR (consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo) |
| | – | Le témoin clignote : panne du système iBR (consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo) |
| | – | Le témoin reste allumé sans un signal sonore : l'iBR est toujours fonctionnel mais doit être inspecté par un concessionnaire autorisé Sea-Doo. |

| Message | Description |
|--------------------------------|--|
| TEMPÉRATURE ÉCHAPPEMENT ÉLEVÉE | Température élevée d'échappement décelée |
| TEMPÉRATURE MOTEUR ÉLEVÉE | Température élevée du moteur décelée |

| Message | Description |
|--------------------------------------|--|
| ANOMALIE MOTEUR | Dysfonctionnement du système moteur et/ou nécessitant une procédure d'entretien |
| MODE PRÉSERVATION | Panne majeure décelée, puissance réduite du moteur |
| PANNE DE LA SONDÉ D'ESSENCE | Panne de la sonde de niveau d'essence |
| CAPTEUR TEMPÉRATURE D'EAU DÉFECTUEUX | Problème avec le capteur de la température de l'eau, n'envoie pas l'information concernant la température de l'eau |
| ERREUR MODULE iBR | Défaillance du système iBR |
| ENTRETIEN REQUIS | Une procédure d'entretien est obligatoire. |

AVIS

Le moteur peut subir de graves dommages s'il fonctionne lorsque la pression d'huile est basse.

Codes de l'avertisseur sonore

| Codes des signaux sonores | Description |
|---|--|
| 1 long bip (lorsqu'on branche le cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur de l'embarcation) | Mauvaise connexion système D.E.S.S. Enlever le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit et le réinstaller. |
| | Clé D.E.S.S. erronée. Utilisez un cordon d'attache programmé pour l'embarcation. |
| | Clé D.E.S.S. défectueuse. Utilisez une autre corde d'attache avec une clé D.E.S.S. programmée. |
| | Interrupteur coupe-circuit du moteur défectueux. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo. Mauvais fonctionnement de l'ECM ou harnais de câblage défectueux. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document. |
| Bip de 2 secondes toutes les 15 minutes | Défectuosité du système de gestion du moteur. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document. |
| | Panne du système iBR. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo. |
| Bip de 2 secondes toutes les 10 minutes | Bas niveau de carburant. Remplir le réservoir de carburant. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo. |
| Bips de deux secondes | Température élevée du liquide de refroidissement du moteur. Voir <i>Surchauffe du moteur.</i> |

| Codes des signaux sonores | Description |
|--|---|
| | <p>Pression d'huile à moteur faible. Arrêter le moteur dès que possible. Vérifier le niveau d'huile et rectifier. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p> |
| <p>Bip constant (s'arrête lorsque le moteur s'arrête)</p> | <p>Température élevée des gaz d'échappement. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p> |

AVIS

Si l'avertisseur retentit continuellement, arrêter le moteur dès que possible.

Cette page est intentionnellement
vide

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET AU CANADA : MOTOMARINE SEA-DOO 2025

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** ») garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (le « **Produit** ») vendus par les concessionnaires BRP autorisés aux États-Unis (**USA**) et au Canada (un « **Concessionnaire BRP** ») contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – hors garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;

- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages causés par l'obstruction de la turbine ou du circuit de refroidissement par un corps étranger;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage privé.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial.

Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

1. **Pour les composants appartenant à un système d'émissions**, veuillez vous reporter à la garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.).
2. **Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP pour la vente dans l'État de la Californie ou de New York** et initialement vendues à des résidents de l'État de Californie ou de New York, veuillez également vous référer

à la Déclaration de garantie de contrôle des émissions en Californie et dans l'État de New York ci-énoncée.

3. **Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP et destinées à être vendues dans l'État de Californie**, qui ont été vendues à l'origine à un résident ou qui ont été ultérieurement enregistrées sous garantie pour un résident de ce même État, veuillez vous reporter à la déclaration de garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de Californie contenue dans le présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur BRP autorisé à distribuer des Produits BRP dans le pays où la vente a été conclue;
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.
3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/Concessionnaire BRP autorisé;
4. Le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès la découverte d'une anomalie. Il doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les trois (3) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

L'utilisateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire agréé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à sa seule discrétion, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice ou anomalie, ou soit à remplacer ces pièces sans frais pour les pièces et la main d'œuvre par tout concessionnaire BRP autorisés pendant la période de garantie et les conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le propriétaire, ou gérant du service du concessionnaire/distributeur BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

De plus, Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, incluant toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, satisfait deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.
2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie liée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés Sea-Doo, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez-vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

Période de garantie liée aux émissions

La garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

| | Nombre d'heures | Mois |
|---|-----------------|------|
| Composants liés aux émissions d'échappement | 175 | 30 |
| Composants liés aux émissions par évaporation | S. O. | 24 |

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation en carburant
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :
 - Réservoir de carburant
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation du carburant
 - Colliers*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Filtre à charbon actif
 - Supports de montage du réservoir à charbon actif
 - Port de connexion de purge du carburateur

REMARQUE :

* En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation.

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de l'applicabilité de la garantie

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur, ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée lorsque des défaillances sont directement causées par une utilisation abusive du moteur/équipement ou d'une façon contraire à leur conception, et qui ne peut pas être imputée au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur le site **www.brp.com**, ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce Guide, ou appelez le 1-888-272-9222.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE

Vos obligations et droits de garantie

Le California Air Resources Board est heureux d'expliquer la garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne 2025. En Californie, les nouveaux moteurs à combustion interne des embarcations doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de l'État. Bombardier Produits Récréatifs inc. doit garantir le système de contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne pendant les périodes indiquées ci-dessous dans la mesure où il n'y a aucun abus, négligence, entretien inapproprié ou modification non approuvée de votre embarcation à moteur à combustion interne.

Votre système de contrôle des émissions par évaporation peut inclure des pièces telles que : filtres à charbon actif, carburateurs, colliers de serrage, connecteurs, filtres, bouchons d'essence, conduites de carburant, réservoirs de carburant, valves, tuyaux pour les gaz et autres composants associés au système de contrôle des émissions par évaporation.

Protection de la garantie du fabricant

Ce système de contrôle des émissions par évaporation est garanti pendant deux ans. Si une pièce liée au contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne est défectueuse, cette pièce sera réparée ou remplacée par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Pièces couvertes:

1. Collier(s)*
2. Bouchon du réservoir d'essence
3. Canalisation(s) d'essence
4. Raccord(s) de canalisation d'essence
5. Réservoir d'essence
6. Soupape(s) de surpression*
7. Tuyau(x) de vapeur
8. Les autres pièces ne figurant pas sur cette liste qui ont une incidence sur le système de contrôle des émissions par évaporation.

REMARQUE :

* En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation.

Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

En tant que propriétaire d'une embarcation à allumage commandé, vous êtes responsable de l'exécution des travaux d'entretien obligatoires indiqués dans votre manuel du propriétaire. Bombardier Produits Récréatifs Inc. vous recommande de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien de votre embarcation, mais Bombardier Produits Récréatifs Inc. ne peut pas refuser la garantie uniquement en raison de l'absence de reçus.

En tant que propriétaire d'une embarcation à allumage commandé, vous devez cependant savoir que Bombardier Produits Récréatifs Inc. peut vous refuser la couverture de la garantie si votre embarcation à allumage commandé ou une pièce s'est avérée défectueuse en raison d'un abus, d'une négligence, d'un entretien inadéquat ou de modifications non approuvées.

Il vous incombe de présenter votre embarcation à allumage commandé à un centre de distribution ou de service de Bombardier Produits Récréatifs Inc. dès que le problème se présente. Les réparations sous garantie doivent être complétées dans un délai raisonnable qui ne dépasse pas les 30 jours. Si vous avez des questions concernant la couverture de votre garantie, vous devez contacter Bombardier Produits Récréatifs Inc. au 1-888-272-9222.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE LA MOTOMARINE SEA-DOO® DE L'ANNÉE MODÈLE 2025 POUR LES ÉTATS DE CALIFORNIE ET DE NEW YORK.

Vos obligations et droits de garantie

Le CARB (« California Air Resources Board »), le New York State Department of Environmental Conservation et Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP ») sont heureux de vous expliquer la garantie du système de contrôle d'émissions pour votre motomarine Sea-Doo 2025. En Californie et dans l'État de New York, les nouveaux moteurs des motomarines doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de ces États. BRP doit garantir le système de contrôle d'émissions du moteur de votre motomarine pour la période indiquée ci-dessous, à condition qu'il n'y ait pas eu d'utilisation abusive, de négligence, ni de défaut dans les opérations d'entretien requises sur le moteur de votre embarcation.

Votre système de contrôle d'émissions peut inclure des pièces tel que le système d'injection de carburant, le système d'allumage et le convertisseur catalytique. Il peut également comprendre des boyaux, courroies, connecteurs et autres assemblages reliés aux émissions.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera le moteur de votre motomarine sans frais y compris le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre, pourvu que ce travail soit effectué par un concessionnaire BRP autorisé.

Protection de la garantie limitée du fabricant

Cette garantie de contrôle d'émissions limitée couvre les motomarines Sea-Doo 2025 certifiées et produites par BRP pour la vente en Californie ou dans l'État de New York, qui sont originalement vendues en Californie ou dans l'État de New York à un résident californien ou new-yorkais, ou par la suite enregistrées sous cette garantie par un résident californien ou new-yorkais. Les conditions de la garantie limitée de BRP pour les motomarines Sea-Doo s'appliquent toujours à ces modèles, avec les modifications nécessaires. Certaines pièces de contrôle d'émissions sur votre motomarine Sea-Doo 2025 sont garanties à partir de la date de livraison au premier acheteur pour une période de 4 ans, ou 250 heures d'utilisation, selon la première éventualité. Toutefois, la couverture de garantie fondée sur le nombre d'heures est seulement permise pour les motomarines munies d'un compteur d'heures approprié, ou l'équivalent. Si une pièce quelconque du moteur liée aux émissions est défectueuse pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP.

Pièces couvertes pour une motomarine Sea-Doo de l'année modèle 2025

| | |
|---|---------------------------|
| Compresseur volumétrique | Raccord d'admission d'air |
| Capteur de position d'accélérateur | Bougies |
| Sonde de pression d'air de tubulure d'admission | Bobines d'allumage |

| | |
|--|---|
| Sonde de température d'air de tubulure d'admission | Boîtier de filtre à air |
| Capteur de température du moteur | Soupapes d'admission et d'échappement et anneaux d'étanchéité |
| Détecteur de détonation | Tubulure d'admission |
| Module de commande du moteur (ECM) | Soupape de ventilation de demi-carter |
| Corps de papillon | Anneau d'étanchéité du carter de papillon |
| Rampe d'injection | Anneau d'étanchéité de tubulure d'admission |
| Injecteurs d'essence | Faisceau de fils et connecteurs |
| Régulateur de pression d'essence | Filtre à carburant |
| Pompe à essence | - |

La garantie relative aux émissions couvre les dommages subis par d'autres composants du moteur provoqués par la défaillance d'une pièce prise en charge par la garantie. Le Guide du conducteur BRP fourni contient les instructions pour l'entretien approprié et l'utilisation de votre motomarine. Toutes les pièces reliées à la garantie d'émissions sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de votre motomarine, à moins que la pièce doive être remplacée en vertu de l'entretien requis décrit dans le Guide du conducteur.

Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont le remplacement est prévu dans le cadre de l'entretien obligatoire est garantie par BRP pendant la période précédant le premier remplacement prévu de ladite pièce. Les pièces relatives à la garantie d'émissions qui doivent subir une inspection régulière, mais non un remplacement régulier, sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de votre motomarine. Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions réparée ou remplacée dans le strict respect de celle-ci est garantie par BRP pour la période de garantie restante de la pièce originale. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Les reçus et relevés d'entretien devraient être transférés à chaque propriétaire subséquent de votre motomarine.

Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo 2025, vous êtes responsable de l'entretien requis indiqué dans votre Guide du conducteur. BRP recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur de votre embarcation ; toutefois, BRP ne peut refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou l'incapacité du propriétaire à s'assurer que toutes les mesures d'entretien planifiées ont été exécutées.

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo, n'oubliez pas que BRP est susceptible de réfuter la couverture de la garantie si la défaillance du moteur ou d'une pièce est due à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Il vous incombe de présenter votre moteur à un concessionnaire BRP Sea-Doo autorisé dès qu'un problème survient. Les réparations effectuées sous garantie doivent l'être en un temps raisonnable qui ne doit pas excéder trente (30) jours.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP Sea-Doo autorisé le plus près, veuillez contacter le centre d'assistance client au 1-888-272-9222.

Système de classification par étoiles

Pour la Californie et New York, votre embarcation Sea-Doo (SIMW) 2025 a une étiquette environnementale spéciale exigée par le California Air Resources Board. Cette étiquette porte 3 étoiles. Une étiquette mobile, fournie avec le produit, décrit la signification du système d'attribution d'étoiles.

L'étiquette avec des étoiles désigne des moteurs marins plus propres

Le symbole des moteurs marins plus propres :



F18L3CQ

Préservation de la pureté de l'air et l'eau

Pour un environnement et un mode de vie plus sains.

Économie de carburant moyen régime

Brûle jusqu'à 30 - 40% moins d'essence et d'huile que les moteurs conventionnels deux-temps, permettant une économie d'argent et de ressources.

Garantie prolongée sur les émissions

Protège l'utilisateur et lui assure une utilisation sans problème.

Une étoile – Émissions faibles

L'étiquette à une étoile identifie les moteurs hors-bord, en-bord, de poupe, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2001 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA pour les moteurs marins.

Deux étoiles – Émissions très faibles

L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs hors-bord, en-bord, de poupe, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2004 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les moteurs répondant à ces normes produisent 20% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.

Trois étoiles – Émissions ultra-faibles

L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2008 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines ou aux normes 2003 des émissions d'échappement des moteurs en-bord et de poupe. Les moteurs répondant à ces normes produisent 65 % moins d'émissions que les moteurs avec Une étoile – Faibles émissions.

Quatre étoiles – Émissions super ultra-faibles

L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2012 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs en-bord et mixtes. Des moteurs hors-bord et de motomarines peuvent aussi être conformes à ces normes. Les moteurs répondant à ces normes produisent 90 % moins d'émissions que les moteurs avec Une étoile – Faibles émissions.

| | |
|-------------------------------|--|
| Pour plus d'informations : | Embarcations plus propres – Les faits 1 800 END-SMOG www.arb.ca.gov |
|-------------------------------|--|

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (le « **Produit** ») vendues par des Distributeurs ou des Concessionnaires autorisés par BRP à distribuer les Produits à l'extérieur des États-Unis 'Amérique (« **États-Unis** »), du Canada, des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** »), (ce qui inclut les États membres de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Norvège, Islande et Liechtenstein), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un **Distributeur/concessionnaire BRP**) contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en Australie, voir la section spécifique à la Australie ci-dessous.

Ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du Produit, qui sont autres que celles stipulées par la

présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage privé. Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande uniquement, VINGT-QUATRE (24) mois consécutifs pour un usage privé et récréatif.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial. Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs.

Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible.

Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur BRP autorisé à distribuer des Produits BRP dans le pays où la vente a été conclue;
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.

3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
4. Le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou défaut. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou défaut. Il doit également lui donner un accès raisonnable au Produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire BRP. Il est recommandé de parler du problème avec un distributeur/concessionnaire BRP agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** »)* garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (les "**Produits**") vendues par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer les Produits dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« **EEA** »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI**») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un **distributeur/concessionnaire BRP**) contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en France, voir la section spécifique à la France ci-dessous.

Ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des

conditions garanties à propos du Produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – hors garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les incon vénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS**, pour des utilisations récréatives et privées.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial. Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) POUR LES PRODUITS VENDUS EN FRANCE UNIQUEMENT

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou conformes à tout usage spécial recherché par l'acheteur, présentées à la connaissance du vendeur et acceptées par lui.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le Produit dans le pays ou l'union de pays où la vente a été conclue (« **distributeur/concessionnaire** »);
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.
3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
4. Le Produit doit être acheté dans le pays (ou, dans le cas de l'EEE, l'union de pays) où l'acheteur réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

7) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou défaut. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou défaut. Il doit également lui donner un accès raisonnable au Produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

8) OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la prestation de service est requise ailleurs que dans le pays où le Produit a été acheté, ou à l'extérieur de l'EEE dans le cas de résidents de l'EEE, le propriétaire assumera les frais supplémentaires encourus en raison de conditions et

pratiques locales, y compris, entre autres, le transport, les assurances, les taxes, les droits d'immatriculation, les droits à l'importation et tous les autres droits dont ceux perçus par les administrations publiques, les états, les territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

9) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

10) ASSISTANCE CLIENT

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire BRP. Il est recommandé de parler du problème avec un distributeur/concessionnaire BRP agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (" BRP ") s'engagent à protéger vos renseignements personnels et à appliquer une politique générale de transparence sur nos méthodes de collecte, d'utilisation et de communication de vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. **Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.**

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte et l'accès non autorisé.

Les renseignements personnels qui peuvent être recueillis par BRP, directement auprès de vous ou auprès de concessionnaires autorisés ou de tiers autorisés, comprennent :

- **Coordonnées, renseignements démographiques et d'enregistrement** (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- **Renseignements sur le véhicule** (ex : numéro de série, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- **Renseignements de tiers** (ex : renseignements reçus des partenaires de BRP, renseignements sur les activités de marketing conjoint, médias sociaux).
- **Renseignements technologiques** (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées, témoins et technologies similaires lorsque vous utilisez les sites Web ou l'application mobile de BRP ou des concessionnaires).
- **Renseignements d'interaction avec BRP** (ex : renseignements recueillis lorsque vous appelez les représentants des ventes internes de BRP, achetez des articles sur un site Web de BRP, vous inscrivez à des courriels de BRP, participez à des concours et des tirages commandités par BRP ou assistez à des événements commandités par BRP).
- **Renseignements transactionnels** (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Ces renseignements pourront être utilisés et traités aux fins suivantes :

- Sûreté et sécurité
- Service à la clientèle pour les ventes et l'après-vente (ex : compléter ou suivre avec vous votre achat ou entretien)
- Enregistrement et garantie
- Communication (ex : vous envoyer un sondage de satisfaction BRP)
- Publicité comportementale en ligne, profilage et services de localisation (ex : vous offrir une expérience personnalisée)
- Conformité et règlement des différends
- Marketing et publicité
- Assistance (ex : aide pour tout problème de livraison, traitement des retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Nous pouvons également utiliser les renseignements personnels pour générer des données agrégées ou statistiques qui ne permettent plus de vous identifier personnellement.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Nous pouvons recevoir des renseignements à votre sujet de diverses sources, y compris de tiers, comme les concessionnaires autorisés et les partenaires de BRP, avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjoint. Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet de plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage sur la satisfaction ou pour toute question générale sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse **privacyofficer@brp.com** ou par courrier à l'adresse suivante :

Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

Lorsque BRP traite vos renseignements personnels, elle le fait en conformité avec sa Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.



NOUS CONTACTER

www.brp.com

Asie-Pacifique

BRP Asie

107D & 107E, 17/F, Tower 1,
Grand Century Place, Mongkok,
Kowloon, Hong Kong

BRP Australie

Level 26
477 Pitt Street
Sydney, NSW 2020

BRP Chine

上海市徐汇区衡山路10号6号楼301
Rm 301, Building 6,
No.10 Heng Shan Rd,
Shanghai, Chine

BRP Japon

21F Shinagawa East One Tower
2-16-1 Konan, Minato-ku-ku,
Tokyo 108-0075

BRP Nouvelle-Zélande

Suite 1.6, 2-8 Osborne Street,
Newmarket, Auckland 2013

Europe, Moyen-Orient et Afrique

Belgique

Oktrooiplein 1
9000 Gent

République tchèque

Stefanikova 43a
Prague 5
150 00

Allemagne

Itterpark 11
40724 Hilden

Finlande

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

France

Arteparc Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur,
13 590 Meyreuil

Norvège

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Salg, marketing, ettermarked

Suède

Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Sweden 90821

Suisse

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne

Amérique latine

Bésil

Av. James Clerck Maxwell, 230
Campinas, Sao Paulo
CEP 13069-380

Mexique

Av. Ferrocarril 202
Parque Industrial Querétaro
Santo Rosa Jauregui, Querétaro
C.P. 76220

Amérique du Nord

Canada

3200A, rue King Ouest,
Suite 300
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

États-Unis

10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177

CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire de l'embarcation, veuillez aviser BRP :

- En prenant contact avec un concessionnaire Sea-Doo autorisé.
- **Amérique du Nord seulement**: en appelant au 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ--NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : En cas de vol de votre bateau, vous devez en informer le service de garantie du distributeur de votre région. Veuillez fournir vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification de la coque et la date à laquelle elle a été volée.

Cette page est
vierge intentionnellement

Cette page est
vierge intentionnellement

No. du modèle
de la **MOTOMARINE** _____

Numéro d'identification
du **HULL** (N.I.H.) _____

Numéro d'identification
du **MOTEUR** (N.I.M.) _____

PROPRIÉTAIRE : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat |_____| |_____| |_____|
ANNÉE MOIS JOUR

Date d'expiration de la garantie |_____| |_____| |_____|
ANNÉE MOIS JOUR

Doit être complété par le concessionnaire Sea-Doo au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

⚠ AVERTISSEMENT

Si vous ne tenez pas compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, la vidéo de sécurité et des étiquettes de sécurité apposées sur les produits, vous prenez le risque de causer des accidents graves ou mortels.



® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.

©2024 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

www.brp.com

ALUMACRAFT®

CAN-AM®

LYNX®

MANITOU®

QUINTREX®

ROTAX®

SEA-DOO®

SKI-DOO®